

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude et de recherche / mars 2022

Les bibliothèques territoriales face aux bouleversements de la pandémie de Covid-19. La collaboration entre acteurs de la lecture publique, élément clé de leur adaptation ?

Mona Oiry

Sous la direction de Christine Chevalier-Boyer
Directrice des études et des stages – Enssib

Remerciements

Mes remerciements vont en premier lieu à ma directrice de mémoire, Christine Chevalier-Boyer, qui m'a accompagnée avec bienveillance et disponibilité dans la construction de ma réflexion et la production de ce mémoire. Je la remercie de ses conseils avisés et de son écoute lors des discussions régulières que nous avons partagées pendant un an.

Par ailleurs, ce travail n'aurait pas eu la même consistance sans les apports, extrêmement fournis et riches, des professionnels qui ont pris le temps de renseigner le questionnaire que je leur ai soumis, de ceux qui m'ont accordé un entretien et de ceux avec lesquels j'ai eu l'occasion d'échanger au fil de la construction du mémoire. Ces contributions m'ont permis de comprendre plus finement les enjeux relatifs à l'adaptation des bibliothèques à la pandémie. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

Je souhaite également remercier mes camarades de promotion pour l'entraide, le soutien et les encouragements mutuels que nous nous sommes apportés tout au long de notre formation, entre autres concernant la réalisation de nos mémoires.

Enfin, je remercie mes relecteurs de l'intérêt et l'attention dont ils ont fait preuve pour ce travail.

Résumé :

Comme les autres services publics en France, les bibliothèques territoriales ont été directement touchées par la pandémie de Covid-19 qui a émergé début 2020. Se pose ainsi la question de leur capacité à maintenir une continuité de service malgré le bouleversement de leur activité causé par cette crise sanitaire d'ampleur : quels facteurs ont facilité leur adaptation ? Est-il possible de considérer que la collaboration entre différents acteurs de la lecture publique en a constitué un élément clé ?

Descripteurs :

Bibliothèques publiques -- France

Crises sanitaires

Covid-19

Coopération entre bibliothèques

Abstract :

Like other public services in France, local libraries have been directly affected by the Covid-19 pandemic since it emerged in early 2020. Thus, this raises the question of their ability to maintain continuity of service despite the upheaval of their activity caused by this major health crisis: which factors facilitated their adaptation? Can we consider that collaboration between stakeholders of the public library field played a key role in it?

Keywords:

Public libraries -- France

Health crises

Covid-19

Cooperation between libraries



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
1. Mise en contexte : croiser lecture publique et pandémie de covid-19	11
1.1 <i>Tour d’horizon des principaux acteurs de la lecture publique en France</i>	<i>11</i>
1.2 <i>Une volonté politique marquée concernant la lecture publique</i>	<i>12</i>
1.3 <i>La pandémie de Covid-19 : une crise sanitaire d’ampleur qui percute les bibliothèques sur le temps long</i>	<i>13</i>
2. Problématisation	15
2.1 <i>Premier cadrage conceptuel par le biais de la sociologie des organisations</i>	<i>15</i>
2.2 <i>Éléments de définition</i>	<i>17</i>
2.3 <i>Problématique et hypothèse de départ</i>	<i>17</i>
3. Méthodologie.....	18
3.1 <i>Cadrage temporel : la pandémie de Covid-19 de mi-mars 2020 à fin 2021.....</i>	<i>18</i>
3.2 <i>Cadrage géographique : une articulation entre les échelles nationale et régionale.....</i>	<i>18</i>
3.3 <i>Méthodes de recherche appliquées</i>	<i>19</i>
PARTIE I - CONSEQUENCES DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES	23
1. Organiser la continuité des services publics, un enjeu de la crise sanitaire.....	23
1.1 <i>La gestion de la crise par les pouvoirs publics : des mesures d’urgence prises à l’échelon national</i>	<i>23</i>
1.2 <i>Face à ces mesures, assurer la continuité des services publics en priorisant les missions.....</i>	<i>24</i>
2. La continuité du service public en bibliothèque pendant la pandémie, maintenue mais sous tension	25
2.1 <i>Une continuité assurée avec des contraintes fortes</i>	<i>25</i>
2.2 <i>Quelle place pour l’égalité d’accès aux services face à l’impératif de continuité ?</i>	<i>30</i>
3. La perception du rôle des bibliothèques pendant la pandémie : renforcement du cœur des missions et sentiment de reconnaissance	34
3.1 <i>La perception par les professionnels du rôle des bibliothèques</i>	<i>35</i>
3.2 <i>La reconnaissance des exécutifs locaux</i>	<i>37</i>
Conclusion de la première partie	39

PARTIE II – L’ECOSYSTEME D’ACTEURS ENTOURANT LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES, FACTEUR D’ADAPTATION A LA PANDEMIE	41
1. Les caractéristiques préexistantes de la lecture publique : décentralisation et coopération	42
1.1 <i>La lecture publique : entre décentralisation et action de l’État .</i>	42
1.2 <i>Les multiples formes de la coopération entre bibliothèques, consensus de la profession.....</i>	44
2. La collaboration entre acteurs de la lecture publique, entre continuité et reconfiguration, un atout en temps de pandémie	46
2.1 <i>Des bibliothèques entourées, s’appuyant sur des acteurs et des ressources déjà connus.....</i>	46
2.2 <i>Des apports de la collégialité : l’instance de coordination entre le service du livre et de la lecture et les associations professionnelles</i>	49
2.3 <i>Le rôle crucial des associations professionnelles</i>	52
2.4 <i>La force du réseau : le rôle non négligeable des échanges interbibliothèques et entre professionnels</i>	54
2.5 <i>Entre l’action des professionnels de terrain et des services centraux de l’État, le rôle de relais des acteurs régionaux</i>	58
3. De l’externe vers l’interne : passage en revue d’autres facteurs facilitateurs	59
3.1 <i>Le facteur politique : une relation de confiance avec les exécutifs locaux importante pour s’adapter</i>	59
3.2 <i>Le facteur administratif : les bibliothèques, des services territoriaux comme les autres, même en temps de crise sanitaire</i>	63
3.3 <i>Le facteur humain : la culture professionnelle et les compétences des agents comme vecteurs d’adaptation.....</i>	66
Conclusion de la deuxième partie.....	70
PARTIE III – DU CONJONCTUREL AU PROSPECTIF : LIMITES, IMPACT ET PISTES DE REFLEXIONS AUTOUR DE L’ADAPTATION DES BIBLIOTHEQUES A LA PANDEMIE	71
1. S’adapter à une pandémie : les pistes d’amélioration.....	71
1.1 <i>Les difficultés rencontrées par les bibliothèques</i>	71
1.2 <i>Les attentes vis-à-vis du soutien des acteurs de la lecture publique</i>	73
2. Identifier des changements pérennes : une première tentative.....	75
2.1 <i>L’impact sur les services proposés par les bibliothèques.....</i>	75
2.2 <i>L’impact sur les modalités de travail.....</i>	76
2.3 <i>L’impact sur la collaboration entre les associations professionnelles et avec le ministère de la Culture.....</i>	77
3. Pistes de réflexion pour le présent et l’avenir	78
3.1 <i>Pour un investissement des bibliothèques dans le champ politique</i>	78
3.2 <i>Pour une culture de l’adaptation au sein des bibliothèques.....</i>	80

CONCLUSION	83
SOURCES.....	87
BIBLIOGRAPHIE.....	89
ANNEXES.....	105
TABLE DES MATIERES.....	135

Sigles et abréviations

ABD : association des bibliothécaires départementaux

ABF : association des bibliothécaires de France

Acim : association pour la coopération des professionnels de l'information musicale

ADBGV : association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France

ARA : Auvergne-Rhône-Alpes

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BD : bibliothèques départementales

BM : bibliothèques municipales

BmL : bibliothèque municipale de Lyon

BnF : Bibliothèque nationale de France

Bpi : Bibliothèque publique d'information

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CSO : centre de sociologie des organisations

DGA : directeur général adjoint

DGD : dotation générale de décentralisation

DGMIC : direction générale des médias et des industries culturelles

DGS : directeur général des services

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

Enssib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EPI : équipement de protection individuelle

IABD : interassociation archives bibliothèques documentation

IFLA : *International Federation of Library Associations and Institutions*

IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Loi NOTRe : loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

MD : médiathèque départementale

PCA : plan de continuité de l'activité

RH : ressources humaines

SIM : syndicat intercommunal Murois

SLL : service du livre et de la lecture

UNESCO: *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

INTRODUCTION

Les bibliothèques, comme les autres institutions culturelles, ont été confrontées à partir de mars 2020 à la pandémie de Covid-19. Le présent travail porte plus particulièrement sur l'adaptation des bibliothèques de lecture publique françaises à cette crise sanitaire. Une rapide mise en contexte relative au secteur de la lecture publique et à la pandémie de Covid-19 en France est nécessaire pour ensuite mieux problématiser le sujet.

1. MISE EN CONTEXTE : CROISER LECTURE PUBLIQUE ET PANDEMIE DE COVID-19

1.1 Tour d'horizon des principaux acteurs de la lecture publique en France

En France, le paysage de la lecture publique est principalement composé des bibliothèques des collectivités territoriales¹, soit 8100 bibliothèques municipales ou intercommunales (BM)² et 96 bibliothèques départementales (BD)³. En 2017-2019, d'après le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), les effectifs des bibliothèques et des centres documentaires au sein de la fonction publique territoriale étaient de 27 200 personnes, dont 3 200 directeurs de bibliothèques, 6 770 bibliothécaires et 15 750 chargés d'accueil en bibliothèque. Le secteur était composé de 9,1% d'agents de catégorie A, de 25,4% d'agents de catégorie B et de 64,7% d'agents de catégorie C, pour 87,6% de fonctionnaires, 10,7% de contractuels et 1,4% d'emplois aidés⁴.

Depuis les années 1970, les bibliothèques municipales, rattachées aux communes ou aux intercommunalités, ont été progressivement intégrées aux politiques culturelles locales menées par les exécutifs de ces collectivités⁵. Elles ont ainsi un rôle de diffusion culturelle, d'animation et de conversation du patrimoine à un échelon local. Les BD sont quant à elles devenues des services départementaux en 1986, s'inscrivant ainsi dans la dynamique de décentralisation. Les BD ont pour mission d'animer et de soutenir le développement du réseau de lecture publique dans les zones rurales⁶.

¹ BERTRAND, Anne-Marie, ALIX, Yves. *Les bibliothèques*. 5^e éd. Paris : Éditions La Découverte, 2015, p.55.

² Auxquelles nous pouvons ajouter les 8 400 points d'accès au livre. Ministère de la Culture. Observatoire de la Lecture Publique. *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2018, synthèse nationale* [en ligne]. 2021, 98 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliothèques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliothèques-municipales-et-intercommunales/Synthese-nationale-des-donnees-d-activite-2018-des-bibliothèques-municipales-et-intercommunales-editee-en-2021-par-le-Ministere-de-la-Culture>

³ MINISTÈRE DE LA CULTURE. Observatoire de la lecture publique. *Bibliothèques départementales : données d'activité 2013-2016, synthèse nationale* [en ligne]. 2018, 53 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliothèques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliothèques-departementales/Bibliothèques-departementales-Donnees-d-activite-2013-2016>

⁴ CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI, DES METIERS ET DES COMPETENCES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. Panorama statistique des métiers territoriaux 2017-2019 [en ligne]. Juin 2021, p.130. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnfpt.fr/sinformer/mediatheque/etudes/panorama-statistique-metiers-territoriaux/national>

⁵ BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994, 157 p.

⁶ BERTRAND, Anne-Marie, ALIX, Yves. *Les bibliothèques*. 5^e éd. Paris : Éditions La Découverte, 2015, 126 p.

Ainsi, les interactions entre l'État, les collectivités territoriales et les bibliothèques elles-mêmes structurent le secteur de la lecture publique. De fait, l'État est un acteur à part entière qui exerce des missions de conservation, de formation ou encore de contrôle auprès des bibliothèques. Le service du livre et de la lecture (SLL) placé au sein de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture, en tant qu'administration centrale, est ainsi entre autres chargé du suivi des politiques relatives aux bibliothèques de lecture publique. Il s'appuie pour cela sur les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), services déconcentrés de l'État à l'échelon régional⁷. En parallèle, les collectivités territoriales, dont les bibliothèques relèvent directement, exercent un rôle de « décideurs et financeurs »⁸ en définissant des orientations politiques et stratégiques pour les établissements ainsi que le budget pour les mettre en œuvre.

Au-delà de ces acteurs institutionnels, diverses associations professionnelles couvrent le champ de la lecture publique, en ciblant une partie de la profession ou un type de bibliothèques ou de supports. Elles offrent ainsi à leurs adhérents des lieux de débat, de partage d'expériences et de réseau entre professionnels. Elles jouent également un rôle important dans la promotion des métiers des bibliothèques et représentent la profession aux échelles locales, nationales ou internationales⁹. Nous pouvons par exemple citer l'association des bibliothécaires de France (ABF), créée en 1906, à vocation généraliste, dont les membres viennent de tous types de structures ; l'association des bibliothécaires départementaux (ABD, anciennement ADBDP, créée en 1987), à destination des directeurs et directrices des bibliothèques départementales ; ou encore l'association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV), créée en 2002, qui regroupe les bibliothèques des collectivités de plus de 50 000 habitants¹⁰. Ces différents acteurs, nous le verrons, ont chacun joué un rôle dans l'adaptation des bibliothèques à la pandémie de Covid-19.

1.2 Une volonté politique marquée concernant la lecture publique

Depuis 2017, la lecture publique fait l'objet d'une volonté politique forte au niveau national. En effet, une mission d'ambassadeur de la lecture a été confiée cette année-là à Erik Orsenna et à Noël Corbin par la Ministre de la Culture d'alors, Françoise Nyssen. Elle a conduit à la remise du rapport *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain*¹¹ au Président de la République Emmanuel Macron. Ce document identifie plusieurs leviers pour permettre aux bibliothèques de répondre aux enjeux contemporains, notamment en ce qui concerne

⁷ MINISTERE DE LA CULTURE. Service du livre et de la lecture. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture>

⁸ BERTRAND, Anne-Marie, ALIX, Yves, 2015, *op.cit.* p.64.

⁹ LAMS, E., NAEGELEN-POMMARET S., *Fiche 4-1: Les associations professionnelles, Coopération des CRFCB 2017-2018*, [n.d.], 6 p.

¹⁰ PICARD, David-Georges. Solidarités et réseaux : nouveaux visages de l'engagement professionnel. Dans : ALIX, Yves (dir.), *Bibliothèques en France 1998-2013*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, p.257-263.

¹¹ ORSENNA, Erik, CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain...* [en ligne]. Février 2018, 70 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain>

l'extension des horaires d'ouverture¹², un aspect qui fait l'objet d'une attention particulière¹³. Ce rapport a ainsi donné lieu à des actions concrètes avec la mise en œuvre du Plan national en faveur des bibliothèques présenté en avril 2018¹⁴. Au-delà des extensions d'horaires, il vise à étendre l'offre de services et de médiation des bibliothèques. Dans la continuité, en juin 2021, le Président de la République a appelé à faire de la lecture une grande cause nationale en 2021-2022, en renforçant les soutiens et les dispositifs existants¹⁵. En parallèle, la proposition de loi déposée au Sénat par la sénatrice Sylvie Robert a abouti à la promulgation de la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, donnant aux bibliothèques territoriales un cadre législatif qui faisait jusqu'alors défaut. Le texte définit les missions des bibliothèques municipales et départementales en matière de lecture publique et consacre des principes fondateurs des bibliothèques¹⁶. Enfin, des Assises de la formation en bibliothèques territoriales se sont tenues en novembre 2021, lancement du projet de rénovation de la formation au sein de ces structures, avec l'objectif de prendre acte des évolutions des métiers et de les accompagner¹⁷.

Ces démarches et ces engagements ont par conséquent donné une visibilité politique et médiatique aux bibliothèques et les ont fait exister à un haut niveau de représentation au sein de l'État au cours des dernières années¹⁸. Avoir ce contexte à l'esprit est ainsi important pour mieux comprendre la manière dont les bibliothèques territoriales ont traversé la crise sanitaire.

1.3 La pandémie de Covid-19 : une crise sanitaire d'ampleur qui percute les bibliothèques sur le temps long

L'objet de ce travail de recherche n'est pas de décrire avec précision le déroulé et les caractéristiques de la pandémie de Covid-19. Toutefois, en dresser un portrait

¹² GIRARD, Hélène. Ce qu'il faut retenir de la mission « Orsenna » sur les bibliothèques. *La Gazette des communes* [en ligne]. Février 2018. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lagazettedescommunes.com/550621/ce-quit-faut-retenir-de-la-mission-orsenna-sur-les-bibliotheques/>

¹³ MINISTERE DE LA CULTURE. "Voyage au pays des bibliothèques", le rapport de la mission Orsenna. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Voyage-au-pays-des-bibliotheques-le-rapport-de-la-mission-Orsenna>

¹⁴ GIRARD, Hélène. Plan de mutation des bibliothèques : les 6 points à retenir. *La Gazette des communes* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lagazettedescommunes.com/559397/plan-de-mutation-des-bibliotheques-les-6-points-a-retenir/>

¹⁵ PREMIER MINISTRE. Communiqué. Le Premier ministre présente un premier bilan de la grande cause nationale dédiée à la lecture et annonce les prochaines étapes de sa mise en œuvre. Dans : *gouvernement* [en ligne]. Novembre 2021. Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/11/communiquede_presse_de_m_jean_caste_x_premier_ministre_-_la_lecture_grande_cause_nationale_-_24.11.2021.pdf

¹⁶ Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Dans : *vie-publique* [en ligne] Décembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/loi/280269-loi-bibliotheques-developpement-lecture-publique>

¹⁷ MINISTERE DE LA CULTURE. Assises de la formation en bibliothèque territoriale. Dans : *culture.gouv* [en ligne] Octobre 2021. Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Assises-de-la-formation-en-bibliotheque-territoriale>

CHETRIT, Judith. Assises de la formation des bibliothécaires : dans les coulisses des préparatifs. *La Gazette des communes* [en ligne] Novembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lagazettedescommunes.com/772131/assises-de-la-formation-des-bibliothecaires-dans-les-coulisses-des-preparatif/>

CHETRIT, Judith. L'État prend dix engagements sur la formation des bibliothécaires. *La Gazette des communes* [en ligne] Décembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.lagazettedescommunes.com/777935/lEtat-prend-dix-engagements-sur-la-formation-des-bibliothecaires/>

¹⁸ PICARD, David-Georges. De l'État pédagogue à l'État inspirateur : un engagement renouvelé en faveur de la lecture publique. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.145-158.

et une chronologie synthétiques est utile pour mieux comprendre les implications qu'elle a eues sur les bibliothèques en France.

Ainsi, Michel Rouzeau, chef du service de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'Intérieur, décrit, dans l'ouvrage *L'action publique face à la pandémie. Avant, pendant, après la crise*, plusieurs facteurs aggravants de cette pandémie qui la transforment en crise sanitaire complexe¹⁹. Tout d'abord, sa persistance dans le temps : elle touche donc les bibliothèques dans la durée, puisqu'elle a commencé début 2020 et qu'elle était toujours en cours début 2022. Jusqu'à présent, elle a été constituée de différentes phases, définies par les vagues épidémiques successives et par les mesures sanitaires prises par les autorités publiques qui en ont découlé. Par ailleurs, elle s'étend à l'ensemble du territoire national. Elle impacte donc l'ensemble des bibliothèques en France. La pandémie touche de plus « tous les périmètres de l'action publique de l'État »²⁰. Le secteur culturel, et plus particulièrement la lecture publique, n'est donc qu'un domaine affecté parmi d'autres. La pandémie a nécessité une action globale, interministérielle, de l'État. Ainsi, par exemple, une cellule interministérielle de crise a été activée dès mi-mars 2020²¹ pour coordonner l'action des ministères face à la pandémie, valider les protocoles sanitaires applicables aux différents secteurs d'activité et rendre des arbitrages le cas échéant²². Dans un contexte de décentralisation, cette « réponse nationale, centralisée et verticale »²³ a dû toutefois intégrer un dialogue avec les élus des collectivités territoriales et prendre en considération les spécificités locales du contexte pandémique²⁴. Le préfet de département pouvait également être habilité à prendre des mesures spécifiques adaptées aux circonstances locales. Ainsi, il est possible de se demander comment ont été conçues, interprétées et mises en œuvre les mesures sanitaires nationales qui se sont appliquées aux bibliothèques, équipements culturels locaux qui relèvent justement de la compétence des collectivités et pour lesquels l'attention au territoire est essentielle.

En complément, afin d'avoir des repères temporels, nous proposons ici une chronologie de la pandémie qui définit des phases correspondant aux mesures qui ont été appliquées aux bibliothèques²⁵. La première phase, celle de la fermeture des bibliothèques au public au titre de leur classement dans la catégorie S des établissements recevant du public, du 14 mars²⁶ au 10 mai 2020, correspond globalement au premier confinement de la population française. A partir du 11 mai, la deuxième phase voit les bibliothèques entamer une réouverture progressive et partielle, avec des modalités d'accueil et des services restreints et la mise en place de prêts à emporter²⁷. La période du 30 octobre au 27 novembre 2020, lors du

¹⁹ ROUZEAU, Michel. Quelle gestion nationale des crises dans une République décentralisée ? Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p. 161-168.

²⁰ *Ibid.* p.163.

²¹ BERGERON, Henri, BORRAZ, Olivier, CASTEL, Patrick et DEDIEU, François. *Covid-19 : une crise organisationnelle*. Paris : Presses de Sciences Po, 2020, 136 p.

²² Entretien avec Jérôme Belmon. Voir la sous-partie 2.2 de la partie II pour plus de détails concernant le circuit de décision relatif au secteur des bibliothèques.

²³ ROUZEAU, Michel, 2021, *op.cit.* p.165.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Pour plus de détails concernant les mesures sanitaires qui dessinent ce phasage, voir le site *biblio-covid* géré par cinq associations professionnelles des bibliothèques : <https://www.biblio-covid.fr/> [dernière consultation : 25/02/2022]

²⁶ *Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19* [en ligne]. Journal officiel, n°0064, 15 mars 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041722917/>

²⁷ Pour plus de détails sur les mesures en vigueur, voir :

deuxième confinement national, constitue une troisième phase, lors de laquelle les bibliothèques ont été fermées au public mais ont pu organiser des portages de documents ou des prêts à emporter²⁸. Une quatrième phase peut être dessinée du 28 novembre 2020, date de réouverture des bibliothèques avec des conditions d'accueil contraintes²⁹, jusqu'au 21 juillet 2021, date d'introduction du pass sanitaire en bibliothèque³⁰. Les mesures encadrant l'accueil et les services ont évolué tout au long de cette quatrième phase, mais les bibliothèques sont restées ouvertes. Enfin, la cinquième phase, toujours en cours au moment de la rédaction de ce mémoire, est ainsi principalement caractérisée par le fait que le pass sanitaire est devenu pour les usagers une condition d'accès aux bibliothèques territoriales, à l'exception de ceux venant « pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche »³¹.

2. PROBLEMATISATION

2.1 Premier cadrage conceptuel par le biais de la sociologie des organisations

Ce contexte institutionnel, politique et sanitaire invite à trouver un angle de réflexion spécifique pour aborder le sujet de recherche initial : « Les bibliothèques face à la Covid-19 ». L'approche proposée par la sociologie des organisations dans l'ouvrage *Covid-19 : une crise organisationnelle*³², écrit par trois chercheurs du centre de sociologie des organisations (CSO) de Sciences Po et publié aux Presses de Sciences Po en 2020, donne une accroche conceptuelle. Les auteurs mettent en lumière qu'au niveau national, les organisations étatiques ne se sont pas effondrées face à la situation inédite produite par le début de la crise sanitaire. Néanmoins, de nouvelles structures qui se sont superposées à celles existantes ont été créées pour y faire face (le conseil scientifique par exemple). Ils se posent alors la

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0133, 1 juin 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041939818/>

Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0153, 22 juin 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042020786/>

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé [en ligne]. Journal officiel, n°0170, 11 juillet 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042105897/>

²⁸ Article 45 du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143> et article 1 du Décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042486870>

²⁹ Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. en ligne]. Journal officiel, n°0288, 28 novembre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042574467>

³⁰ Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0166, 20 juillet 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806125>

³¹ Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0166, 20 juillet 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915443?init=true&page=1&query=2021-1059&searchField=ALL&tab_selection=all

³² BERGERON, Henri, BORRAZ, Olivier, CASTEL, Patrick et DEDIEU, François, 2020, *op.cit.*

question : « comment dans une société saturée d'organisations (...) en vient-on, face à une menace grave, à produire de nouvelles organisations qui vont recommander des mesures inédites [le confinement général de la population] puis compliquer les conditions de la gestion de crise ? »³³. Ils formulent alors l'hypothèse d'une faiblesse des dynamiques de coopération et de coordination des organisations de gestion de crise existantes et, donc, d'une difficulté à organiser ces structures. Ainsi, ils constatent une confusion dans le dispositif de gestion de crise, qui ne correspond pas à celui prévu et qui change à plusieurs reprises, avec des coûts de coordination qui restent importants³⁴. Dans le prolongement de ces réflexions, le sociologue Olivier Borraz, co-auteur du livre, invite à analyser les effets organisationnels de la pandémie, en se demandant quelles organisations tiennent et « s'adaptent » et au contraire lesquelles « s'effondrent » ou sont « laissées de côté », et à tirer des leçons des dynamiques de coopération mises en place entre les acteurs pendant la crise³⁵.

Ces questionnements, qui portent sur la gestion générale de la crise par le gouvernement, peuvent être appliquées au secteur de la lecture publique. De manière préliminaire, nous pouvons nous demander si les bibliothèques peuvent justement être considérées comme des organisations qui se sont adaptées, en tant qu'équipements culturels de proximité restés ouverts tout au long de la pandémie, à l'exception de la période du premier confinement et du mois de novembre 2020, contrairement à d'autres institutions culturelles telles que les musées, les théâtres ou les cinémas³⁶. Comment expliquer ce fonctionnement spécifique des bibliothèques ? D'autres questions en découlent : les bibliothèques ont-elles ou non fait preuve de capacités de coordination et de collaboration pendant la pandémie ? En s'appuyant sur quels acteurs et sur quelles procédures ? Comme au niveau national, des dispositifs et des entités *ad hoc* ont-ils ou non été créés ? Dans quelle mesure cela a-t-il aidé les bibliothèques à rester ouvertes et à faire face à la situation ?

La pandémie de Covid-19 questionne donc la capacité d'adaptation des bibliothèques, en tant qu'organisations, face à une situation d'incertitude radicale qui les a conduites à mettre en place des changements majeurs pour maintenir une continuité de service. A travers l'analyse de la réaction des organisations face au changement, la sociologie des organisations offre là aussi des clés de lecture. Selon Michel Crozier et Erhard Friedberg, chefs de file de l'école française de sociologie des organisations, « le changement implique toujours des crises (...) mais celles-ci sont surmontées par apprentissage collectif et débouchent sur la transformation du système d'action, alors que dans les ensembles rigides, elles contribuent à sa reproduction »³⁷. Les entités rigides seraient centralisées, très hiérarchiques, cloisonnées, avec une abondance de règles et de contraintes strictes³⁸. Au contraire, les organisations capables de se transformer font « la découverte et l'acquisition de nouvelles capacités collectives »³⁹ et de nouvelles modalités de coopération. Ce sont

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ BORRAZ, Olivier. Qu'est-ce qu'une crise ? [en ligne]. Avril 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencespo.fr/cso/fr/content/qu-est-ce-qu-une-crise.html>

³⁶ GIRARD, Hélène. Confinement : les professionnels de la culture restent mobilisés. Dans : *La Gazette des communes* [en ligne] Octobre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/704092/confinement-les-professionnels-de-la-culture-restent-mobilises/>

GIRARD, Hélène. Soulagé, le monde de la culture attend que l'horizon se précise. Dans : *La Gazette des communes* [en ligne] Avril 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/743240/soulage-le-monde-de-la-culture-attend-que-lhorizon-se-precise/>

³⁷ LAFAYE, Claudette. *Sociologie des organisations*. Paris : Armand Colin, 2009. Chapitre 3, Les organisations en questions, p.51-68.

³⁸ LAFAYE, Claudette, 2009, *op.cit.*

³⁹ *Ibid.* p.56

des structures souples car diversifiées, qui utilisent des systèmes d'action variés permettant des innovations⁴⁰. Cette analyse conduit ainsi à s'interroger sur les caractéristiques et les facteurs ayant permis bibliothèques de s'adapter aux changements importants qu'elles ont rencontrés.

2.2 Eléments de définition

En parallèle, plusieurs définitions sont nécessaires afin de cadrer le sujet avec rigueur. Tout d'abord, la pandémie de Covid-19 est appréhendée dans ce travail comme la période relative à l'épidémie étendue au monde entier de la maladie infectieuse nommée la Covid-19⁴¹, causée par le coronavirus SARS-Cov-2⁴². Au terme de pandémie est souvent associé celui de crise sanitaire. Olivier Borraz qualifie une crise de « moment de rupture imprévisible et spectaculaire » qui « constitue une mise à l'épreuve d'un ordre existant »⁴³. Les décisions des pouvoirs publics engendrées par la pandémie ont ainsi créé cette situation de rupture, qui est d'ordre sanitaire car il a trait à « la conservation de la santé publique »⁴⁴. Cette rupture de l'ordre existant a en conséquence induit des bouleversements, c'est-à-dire des changements, des évolutions, des modifications ou encore des fluctuations du contexte dans lequel évoluent les bibliothèques territoriales. La notion d'adaptation peut, dans ce contexte, être définie comme l'ajustement du fonctionnement des bibliothèques dans le but de le mettre en accord avec les circonstances nouvelles engendrées par la pandémie⁴⁵. Enfin, par bibliothèques territoriales, nous entendons un type de bibliothèques composé des bibliothèques des collectivités territoriales, soit celles relevant des communes, des intercommunalités et des départements, pour reprendre la définition d'Anne-Marie Bertrand et d'Yves Alix⁴⁶, conservateurs généraux des bibliothèques.

2.3 Problématique et hypothèse de départ

Ces définitions et ce premier cadrage conceptuel invitent donc à poser la problématique suivante : comment les bibliothèques territoriales se sont-elles adaptées aux bouleversements induits par la pandémie de Covid-19 ? Cette question amène à interroger la nature précise des changements ayant affecté les bibliothèques, pour ensuite tenter de définir les facteurs qui ont facilité leur adaptation à ce contexte mouvant. Elle invite également à tirer des enseignements de ces modalités d'adaptation.

⁴⁰ BERNOUX, Philippe. *La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques*. Paris : Éditions du Seuil, 2014, 466 p.

⁴¹ L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le statut de pandémie le 11 mars 2020. Voir : Coronavirus : l'épidémie de Covid-19 considérée comme une pandémie par l'OMS. Dans : *Le Monde* [en ligne] Mars 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/03/11/le-point-sur-l-epidemie-due-au-coronavirus-dans-le-monde-l-iran-annonce-63-nouveaux-deces_6032633_3244.html

⁴² Comprendre le Covid-19. Dans : *gouvernement* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/comprendre-la-covid-19>
Pandémie. Dans : *Larousse* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pand%C3%A9mie/57587>

⁴³ BORRAZ, Olivier, 2020, *op. cit.*

⁴⁴ Sanitaire. Dans : *Larousse* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sanitaire/70866>

⁴⁵ La définition du verbe adapter donnée par le dictionnaire Larousse étant : « Modifier la pensée, le comportement de quelqu'un pour le mettre en accord avec une situation nouvelle, ou modifier quelque chose pour l'approprier à quelqu'un, le mettre en accord avec quelque chose ». Voir : Adapter. Dans : *Larousse* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/adapter/1004>

⁴⁶ ALIX, Yves et BERTRAND, 2015, p.55.

Une hypothèse de départ, réponse aux questionnements présentés ci-dessus, a guidé le travail d'enquête. S'il est possible de penser que la pandémie a engendré une véritable rupture dans le fonctionnement interne des bibliothèques, que ce soit en matière de services proposés ou d'organisation du travail, nous formulons l'hypothèse qu'un facteur externe a joué un rôle primordial dans leur adaptation : la collaboration entre acteurs de la lecture publique, présentés plus haut. La pandémie de Covid-19 aurait ainsi conduit à un renforcement de la collaboration entre certains de ces acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, aux différents échelons territoriaux. Un partage d'informations accéléré et un accompagnement resserré auprès des bibliothèques sur le terrain auraient facilité leur adaptation à ce contexte d'incertitude. Cette adaptation s'appuierait ainsi plutôt sur le renforcement d'un mode de fonctionnement préexistant dans la profession, celui de la coopération et du travail en réseau, plutôt que sur des modalités de travail totalement nouvelles. Cette hypothèse de départ a ainsi été testée grâce à une méthodologie définie.

3. METHODOLOGIE

3.1 Cadrage temporel : la pandémie de Covid-19 de mars 2020 à fin 2021

Ce travail de recherche porte sur une période commençant le 14 mars 2020, et se terminant à la fin de l'année 2021. Le 14 mars 2020 correspond en effet à la fermeture au public des bibliothèques territoriales. Il s'agit donc du premier moment de rupture dans la continuité du service public mais aussi dans l'organisation du travail en interne. La fin de l'année 2021 clôt quant à elle la phase d'enquête et de récolte des données. Cette période est suffisamment longue pour analyser l'adaptation des bibliothèques à une crise et des mesures sanitaires qui ont évolué au fil des mois.

3.2 Cadrage géographique : une articulation entre les échelles nationale et régionale

En termes de cadrage géographique, l'étude porte sur la France. Le choix a été fait de ne pas effectuer d'incursions à l'étranger car les contextes politiques, institutionnels et sanitaires y étaient nécessairement différents de ceux français. A moins de conduire une enquête de la même ampleur que celle réalisée en France, les comparaisons entre les deux situations auraient été hasardeuses.

Par ailleurs, le cadrage géographique imbrique deux échelons principaux, national et régional. L'échelon national est en effet le plus adéquat pour étudier la conception des recommandations sanitaires à destination des bibliothèques, tout comme les coopérations entre les acteurs ministériels et associatifs de la lecture publique. Néanmoins, l'échelon régional s'est imposé pour comprendre les modalités concrètes d'adaptation des bibliothèques municipales et départementales, sur le terrain, ainsi que les relations entre les acteurs locaux de la lecture publique. Ces aspects ont ainsi été abordés grâce à une enquête menée dans une région donnée, l'Auvergne-Rhône-Alpes (ARA). Cette région comprend des territoires variés, urbains et ruraux, représentatifs de la diversité territoriale française. De plus, les liens professionnels qui existent entre l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) et les structures de lecture publique de ce

territoire facilitaient la pénétration de ce terrain de recherche et le recueil des données.

3.3 Méthodes de recherche appliquées

La méthode choisie pour réaliser cette étude combine des lectures, une enquête réalisée auprès de professionnels de la lecture publique et une analyse de sources.

En premier lieu, les lectures ont offert un cadre conceptuel à la réflexion, enrichi l'analyse des résultats de l'enquête et permis d'avoir une vision large des écrits existants sur le thème des bibliothèques pendant la crise sanitaire. La bibliographie comprend ainsi à la fois littérature académique en sciences humaines et sociales et littérature professionnelle propre au secteur des bibliothèques, dont des études effectuées au cours de la crise sanitaire par des acteurs du secteur⁴⁷.

En deuxième lieu, un travail d'enquête a été effectué aux deux échelons mentionnés plus haut, national et régional, avec le souhait d'approcher des acteurs divers de la lecture publique – institutionnels, politiques et associatifs – de manière à croiser différents points de vue. Deux méthodes complémentaires ont été utilisées pour mener cette enquête : le questionnaire et l'entretien.

Trois questionnaires différents ont ainsi été diffusés par email auprès de responsables de bibliothèques municipales, intercommunales et départementales et d'élus en charge de la culture au sein d'exécutifs municipaux et départementaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes⁴⁸. La période de diffusion des questionnaires a couru au total du 10 octobre au 10 novembre 2021. Le premier questionnaire a été transmis à des responsables de bibliothèque municipale ou intercommunale. Il a récolté 115 réponses, dont environ 9% venant de bibliothèques d'une collectivité entre 500 et 1999 habitants, 54% entre 2000 et 9 999 habitants, 26% entre 10 000 et 49 999 habitants et, enfin, 11% de plus de 50 000 habitants⁴⁹. Parmi ces bibliothèques, environ 69% disposent d'une équipe de moins de cinq professionnels (hors bénévoles donc), 16% de cinq à dix agents, 8% de onze à vingt agents et 8% de plus de vingt agents⁵⁰. Nous voyons ainsi que ce sont majoritairement des BM de petite taille qui ont renseigné le questionnaire. Le deuxième questionnaire était dédié aux responsables de bibliothèque départementale. Il a obtenu huit réponses sur les onze BD que compte la région ARA, ce qui en fait un échantillon a priori représentatif du panel ciblé. Deux réponses viennent de départements de moins de 300 000 habitants, trois entre 300 000 et 500 000 habitants, deux entre 500 000 et un million et un avec plus d'un million d'habitants. Les réponses des BD sont donc bien panachées entre des départements plus ou moins peuplés. Pour finir, le troisième questionnaire a été envoyé aux vice-présidents et présidentes de département et à certains adjoints au maire en charge de la lecture publique (trois réponses, sur une trentaine de destinataires). Néanmoins, au regard du faible nombre de réponses reçues par rapport au panel ciblé, ces dernières n'ont pas été utilisées dans les analyses. Conformément aux objectifs de cette enquête par questionnaire,

⁴⁷ Voir la bibliographie dans la rubrique « Pandémie de Covid-19 et bibliothèques », sous-rubrique « Rapports et études ».

⁴⁸ Voir en annexe 1 la trame du questionnaire à destination des bibliothèques municipales et en annexe 2 la trame du questionnaire à destination des bibliothèques départementales.

⁴⁹ Voir le tableau 12 en annexe 3.

⁵⁰ Voir le tableau 14 en annexe 3.

les réponses recueillies auprès des BM et des BD fournissent un matériau qualitatif dense qui permet de dégager des tendances générales, plus qu'une vision exhaustive que ne permet bien sûr pas la taille du panel de répondants.

A côté du questionnaire, dix-sept entretiens ont été effectués auprès de dix-neuf personnes différentes⁵¹. A l'échelon national, Jérôme Belmon, chef du département des bibliothèques, intégré au service du livre et de la lecture du ministère de la Culture, Philippe Marcerou et Pierre-Yves Cachard, pour le collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique de l'IGÉSR (qui au moment de l'enquête conduisait une mission sur le sujet des bibliothèques et de la pandémie), et les responsables des principales associations professionnelles de la lecture publique (Alice Bernard pour l'ABF, Céline Meneghin et Céline Cadieu-Dumont pour l'ABD, Malik Diallo pour l'ADBGV) ont été approchés. En complément, un entretien a été réalisé avec Raphaëlle Bats, conservatrice des bibliothèques, qui a organisé un séminaire Enssib en ligne dédié aux bibliothèques et à la pandémie en 2020⁵², et un autre avec Sabrina Granger, rédactrice en chef du *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), qui a coordonné la publication du numéro annuel 2021 dédié aux effets de la crise sanitaire⁵³.

A l'échelon régional, des entretiens ont été menés avec deux des trois conseillers livre et lecture de la DRAC ARA, Anne-Marie Boyer et Nicolas Douez, avec Laura Tamizé, chargée de mission à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture et avec les présidents des groupes régionaux Auvergne et Rhône-Alpes de l'ABF, Stéphane Dumas et Fabrice Boyer. Les responsables ou personnels de direction de quatre bibliothèques municipales de différentes tailles de la région, la directrice de la bibliothèque départementale du Rhône et la Vice-présidente en charge de la culture de ce département ont de plus été entendus. Pour ces entretiens avec des bibliothèques, le questionnaire a constitué un support aux échanges. La diversité des acteurs a été priorisée dans le choix des entretiens à effectuer, ce qui a conduit à choisir de n'approcher que les directions, et non les équipes, au sein des bibliothèques. Le souhait était de recueillir un point de vue global, général, sur l'adaptation des structures à la pandémie.

Enfin, en troisième lieu, une analyse de sources nationales a complété le travail d'enquête. Parmi elles se trouvent les réponses, anonymes, à deux enquêtes de l'ABF : l'appel à témoignages national concernant les conséquences de la pandémie sur les pratiques professionnelles des bibliothécaires diffusé au printemps 2021⁵⁴ et les résultats du questionnaire sur la mise en place du pass sanitaire partagés à l'automne 2021. Pour l'appel à témoignages, ce sont les 247 réponses d'encadrants de bibliothèques territoriales (dont 8 BD), sur le total des 526 réponses, qui ont été utilisées pour ce mémoire afin d'aligner autant que possible ces résultats avec l'échantillon de professionnels sollicités au sein de la région ARA (uniquement des responsables de bibliothèque). Les autres sources sont les décrets relatifs aux mesures sanitaires prises pendant la pandémie, les protocoles et les recommandations sanitaires applicables aux bibliothèques co-élaborés par le ministère de la Culture et plusieurs associations professionnelles, des communiqués

⁵¹ Voir la liste des entretiens réalisés dans la partie Sources à la fin du mémoire.

⁵² BATS, Raphaëlle. Des bibliothèques non indispensables, mais essentielles ? Un séminaire Enssib pour débattre du rôle des bibliothèques à l'heure de la pandémie. *I2D – Information, données & documents*, mars 2020, n° 3, p.138-145.

⁵³ ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al.*, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, 141 p.

⁵⁴ L'association a en effet accepté de partager pour les besoins de ce mémoire les données anonymes de l'appel à témoignages diffusé au printemps 2021.

publiés par ces dernières, ainsi que le site *biblio-covid*⁵⁵. Notons par ailleurs que les données d'activité 2020 et 2021 des BM et des BD, qui seront publiées par l'Observatoire de la lecture publique dans sa synthèse annuelle, constitueront des sources quantitatives très intéressantes pour étudier l'adaptation des bibliothèques à la pandémie car elles couvrent un large panel d'établissements et permettent des comparaisons dans le temps. Elles n'étaient toutefois pas encore publiées au moment de la réalisation de ce mémoire. En l'absence de données quantitatives exhaustives portant sur l'ensemble du territoire national, ce sont donc les données de l'enquête conduite pour ce mémoire et celles des sources mentionnées plus haut et dans la bibliographie qui sont le socle des analyses formulées dans le présent travail.

Le mémoire articulera trois parties pour tenter de répondre à la problématique définie plus haut : comment les bibliothèques de lecture publique se sont-elles adaptées aux bouleversements induits par la pandémie de Covid-19 ? Tout d'abord, il s'agira de qualifier les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement et le rôle des bibliothèques, en tentant de comprendre si elles agissent comme des catalyseurs de changement ou si elles traduisent une véritable rupture (I). Ensuite, une analyse de la collaboration entre acteurs de la lecture publique pendant la pandémie permettra de tester l'hypothèse de départ et d'évaluer s'il s'agit d'un élément clé de l'adaptation des bibliothèques (II). Cela amènera enfin à tirer quelques enseignements des effets de la pandémie sur les bibliothèques et de la manière dont elles s'y sont adaptées (III).

⁵⁵ ABD, ABF, Acim, ADBGV, Bibliopat. *Biblio-covid* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.biblio-covid.fr/>

PARTIE I - CONSEQUENCES DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES

Cette première partie vise à comprendre la nature des bouleversements ayant touché les bibliothèques territoriales pendant la pandémie. Dans un contexte national de gestion de crise qui a eu des conséquences importantes sur la continuité des services publics (I.1), elle interrogera la manière dont les bibliothèques ont assuré cette continuité en modifiant leurs services (I.2). Au regard de ces changements, il s'agira également de comprendre dans quelle mesure cette période a modifié la perception et la reconnaissance du rôle des bibliothèques (I.3). Sur tous ces points, nous tenterons de répondre à la question : les changements induits par la pandémie agissent-ils comme un accélérateur d'évolutions qui étaient déjà en cours ou traduisent-ils une véritable rupture – pour reprendre le terme qu'utilise Raphaëlle Bats pour qualifier l'effet de la pandémie sur les bibliothèques⁵⁶ ?

1. ORGANISER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS, UN ENJEU DE LA CRISE SANITAIRE

1.1 La gestion de la crise par les pouvoirs publics : des mesures d'urgence prises à l'échelon national

Au début de la pandémie, un nouveau cadre juridique d'exception a été mis en place par les pouvoirs publics : l'état d'urgence sanitaire, créé par la loi du 23 mars 2020⁵⁷. Ce dernier permet « d'accorder au gouvernement des pouvoirs importants »⁵⁸ pour mettre en œuvre des mesures d'urgence, parfois restrictives en matière de libertés, de manière à répondre à la situation sanitaire. Ces mesures ont ainsi principalement été prises par voie d'ordonnances ou par la procédure accélérée, plus rapides que le parcours législatif classique. Lorsqu'il n'était pas nécessaire de légiférer, des décrets pris par l'exécutif ont permis une exécution rapide des mesures annoncées par le Président de la République⁵⁹. En effet, au-delà de la mise en place d'un état d'urgence, « comme les précédentes crises, celle du coronavirus s'inscrit pleinement dans le schéma institutionnel de la Cinquième République »⁶⁰. Le Président de la République prend les grandes décisions et le Premier ministre et le gouvernement les appliquent en les déclinant de manière concrète⁶¹. La cellule interministérielle de crise, mentionnée en introduction, coordonnait par ailleurs l'application des mesures dans les différents ministères⁶². En conséquence, la lecture

⁵⁶ BATS, Raphaëlle. Les bibliothèques en 2020 : quatre points de rupture. *Ar(abes)ques* [en ligne]. Avril-mai-juin 2021, n° 101, p.4-5. Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=2579&file=1>

⁵⁷ Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 [en ligne]. Journal officiel, n°0072, 24 mars 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041746313/>

⁵⁸ POULET-GIBOT-LECLERC, Nadine. Une anticipation politique limitée. Dans : PAULIAT, Hélène, NADAUD, Séverine (dir.), *La crise de la Covid-19. Comment assurer la continuité de l'action publique ?* Paris : LexisNexis, 2020, p.25.

⁵⁹ POULET-GIBOT-LECLERC, Nadine, 2020, *op. cit.* et MASSIAS, Stéphane. Le pouvoir exécutif et la crise du coronavirus. Dans : PAULIAT, Hélène, NADAUD, Séverine (dir.), *La crise de la Covid-19. Comment assurer la continuité de l'action publique ?* Paris : LexisNexis, 2020, p.57-76.

⁶⁰ MASSIAS, Stéphane, 2020, *op.cit.* p.59

⁶¹ MASSIAS, Stéphane, 2020, *op.cit.*

⁶² Entretien avec Jérôme Belmon.

publique, comme les autres secteurs de l'action publique, a dû mettre en œuvre tout au long de la pandémie et la plupart du temps dans l'urgence les décisions prises par les pouvoirs publics au niveau national.

1.2 Face à ces mesures, assurer la continuité des services publics en priorisant les missions

Ces mesures d'urgence ont eu des conséquences importantes sur le fonctionnement des services publics, certains ayant été compromis, comme le soulignent Caroline Boyer-Capelle et David Charbonnel, maîtres de conférences en droit public à l'Université de Limoges, dont l'article sur la continuité du service public pendant la pandémie servira de cadre conceptuel à l'analyse développée dans cette sous-partie⁶³. En effet, la période de pandémie a entre autres impliqué des fermetures, le respect de multiples mesures sanitaires, l'instauration du travail à distance ou encore des absences plus nombreuses au sein des équipes⁶⁴. A titre d'exemple, les lieux recevant du public – tels les bibliothèques – ont dû fermer au début du premier confinement. Les services publics ont donc été adaptés en prenant en considération ces paramètres, la sécurité sanitaire des usagers et des agents publics devant être assurée en parallèle⁶⁵. L'enjeu est alors évidemment d'assurer malgré tout la continuité du service public. Ce principe, de nature constitutionnelle, invite en effet à assurer sans coupure les besoins d'intérêt général de la population⁶⁶.

L'adaptation des services publics a été encadrée méthodologiquement par la mise en œuvre de plans de continuité de l'activité (PCA) dans les administrations, préconisés par le gouvernement au début de la pandémie⁶⁷. Ces PCA invitent à définir dans un premier temps les missions à maintenir prioritairement pendant la crise sanitaire, puis, dans un deuxième temps, le niveau de service minimum devant être proposé pour ces activités essentielles. Les missions non prioritaires peuvent être délaissées.

Toujours selon Boyer-Capelle et Charbonnel, ce processus n'a toutefois pas conduit à une scission entre services assurés normalement et interruption complète de ceux jugés moins prioritaires. L'activité de ces derniers aurait plutôt « été tournée vers la continuité de la structure elle-même, de ses services supports (...) plus que vers la fourniture de prestations aux usagers »⁶⁸. De plus, les services essentiels ont pu être proposés de manière aménagée ; en prenant des formes différentes de celles habituelles ou en étant circonscrits à un service minimum. En conséquence, le « niveau de service assuré [confirmerait] le degré « d'essentialité » des missions »⁶⁹. En outre, les missions impliquant une présence des agents sur site ou une interaction avec les usagers – comme c'est habituellement le cas en bibliothèque – ont tout

⁶³ BOYER-CAPELLE, Caroline, CHARBONNEL, David. La continuité du service public à l'épreuve de la crise sanitaire. Dans : PAULIAT, Hélène, NADAUD, Séverine (dir.), *La crise de la Covid-19. Comment assurer la continuité de l'action publique ?* Paris : LexisNexis, 2020, p.111-126.

⁶⁴ Absences dues à des congés maladie ou à des autorisations spéciales d'absence (ASA).

⁶⁵ BOYER-CAPELLE, Caroline, CHARBONNEL, David, 2020, *op.cit.*

⁶⁶ La notion de service public. Dans : *vie-publique* [en ligne] Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20223-la-notion-de-service-public>

⁶⁷ Dès la fin des années 2000, la circulaire du 26 août 2009 relative au plan national de prévention et de lutte contre une pandémie grippale recommande voire rend obligatoire l'élaboration de tels plans dans les administrations, dans une logique d'anticipation. Voir : *Circulaire du 26 août 2009 : Pandémie grippale – Gestion des ressources humaines dans la fonction publique* [en ligne] 26 août 2009. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/2009/C_20090826_0002.pdf

⁶⁸ BOYER-CAPELLE, Caroline, CHARBONNEL, David, 2020, *op.cit.*

⁶⁹ *Ibid.* p.119

particulièrement nécessité de concilier continuité et sécurité physique des personnes⁷⁰.

Cette thèse fournit un cadre théorique pour analyser la manière dont les missions des bibliothèques ont été remplies pendant la pandémie : quels services ont été priorités et assurés ? A quel niveau et selon quelles modalités ? Dès lors, est-il possible d'affirmer que les bibliothèques ont maintenu une continuité de service pendant la crise sanitaire ?

2. LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC EN BIBLIOTHÈQUE PENDANT LA PANDEMIE, MAINTENUE MAIS SOUS TENSION

2.1 Une continuité assurée avec des contraintes fortes

Des périodes de fermeture non synonymes d'interruption totale des services

Tout d'abord, l'ouverture des locaux aux usagers constitue un premier critère permettant d'analyser la continuité du service public au sein des bibliothèques territoriales. Ainsi, elles ont été amenées à fermer leurs portes aux publics pendant le premier confinement national⁷¹ et au début du deuxième confinement⁷². Plusieurs articles de la littérature professionnelle évoquent la fermeture comme un bouleversement ; une « rupture »⁷³ ou encore une modification du « rapport que les publics entretiennent avec les bibliothèques »⁷⁴. En effet, les services proposés par les bibliothèques sont habituellement incarnés dans des lieux ouverts à toutes et à tous. Par exemple, l'accès aux collections papier et les emprunts se font sur place, les animations et les formations diverses aussi. En conséquence, il serait possible de penser que ces fermetures ont constitué une interruption des services rendus, comme semblent le sous-entendre Caroline Boyer-Capelle et David Charbonnel en soulignant que pour certains services « la continuité a, pendant toute la durée du confinement, dû céder devant l'impératif sanitaire » et qu'« ont ainsi notamment été fermés les musées et bibliothèques, les établissements sportifs et culturels (...) »⁷⁵.

Néanmoins, la situation est plus complexe que cela. Ainsi, de lieux physiques, les bibliothèques sont devenues des espaces uniquement numériques⁷⁶. Les usagers se sont rapprochés des ressources à distance déjà existantes, puisque les

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Du 14 mars au 10 mai 2020. Cf. Le phasage de la pandémie de covid-19 proposée en introduction.

⁷² Du 30 octobre au 27 novembre 2020. Les bibliothèques universitaires ont pu accueillir des usagers sur rendez-vous, au titre de leur classement dans la catégorie de type R des établissements recevant du public (établissements d'enseignement), contrairement aux bibliothèques territoriales, classées dans la catégorie de type S. *Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire* [en ligne]. Journal officiel, n°0264, 30 octobre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>

⁷³ BATS, Raphaëlle, 2020, *op.cit.*

⁷⁴ SINI, Adèle. Le monde d'après : repenser la bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Juillet 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/bbffocus/le-monde-d-apres_69573

⁷⁵ BOYER-CAPELLE, Caroline, CHARBONNEL, David, 2020, *op.cit.* p.119. Cet ouvrage a été publié en septembre 2020.

⁷⁶ Sur ce sujet, voir : BATS, Raphaëlle, 2021, *op.cit.* et VERNEUIL, Anne, LAHARY, Dominique. La bibliothèque en mode dégradé : subir ou rebondir ? Dans : *lahary.wordpress* [en ligne]. Juin 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://lahary.wordpress.com/2020/06/11/la-bibliotheque-en-mode-degrade-subir-ou-rebondir/> . Par ailleurs, pour aller plus loin sur ce thème : voir la publication parue aux Presses de l'Enssib en février 2022, au moment de la finalisation du mémoire : *À l'ombre des bibliothèques. Enquête sur les formes d'existence des bibliothèques en situation de fermeture sanitaire* sous la direction de Clément Bert-Erboul, Sylvie Fayet et Louis Wiart. L'ouvrage, basé sur une enquête collective, explore des initiatives menées en ligne lors de la fermeture des bibliothèques pendant la pandémie de Covid-19.

bibliothèques territoriales ont connu une hausse de l'utilisation de leurs ressources numériques, mais aussi une augmentation des demandes d'inscription, selon deux enquêtes *flash* menées par le ministère de la Culture fin mars et en juin 2020⁷⁷. Ces sondages montrent que pour répondre à ces demandes, certaines structures ont proposé de nouvelles modalités d'accès (extension des ressources à l'ensemble des habitants, inscrits ou non, gratuité)⁷⁸. Des extensions d'accès ont également été mises en place par certains éditeurs. En outre, des adaptations de l'offre numérique (augmentation du nombre d'utilisateurs autorisés, hausse des acquisitions) étaient envisagées par une majorité de répondants en mars 2020⁷⁹ et avaient été mises en place en juin 2020⁸⁰. Des valorisations de ressources disponibles en ligne ou encore la diffusion de contenus produits en interne ont complété les ressources existantes⁸¹. En sus, les bibliothèques ont proposé à distance une médiation de ces ressources de façon à accompagner les usagers⁸², ce qui constitue en soi une adaptation parfois inédite du service de médiation qu'elles rendent habituellement.

Par ailleurs, si, évidemment, les services habituellement proposés sur place n'ont pu être maintenus dans leur forme originelle pendant les périodes de fermeture au public, l'emprunt de documents physiques a été reconfiguré. Une offre de prêts à emporter⁸³ s'est ainsi développée à partir de mai 2020⁸⁴ et a été proposée par de

⁷⁷ MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête flash : Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ? (synthèse)* [en ligne]. Mars 2020, 4 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Actualites/Enquete-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-des-bibliotheques-territoriales>

Cette enquête a été menée fin mars 2020 auprès des bibliothèques des collectivités territoriales (municipales, intercommunales et départementales). Elle a rassemblé 620 réponses. 68% des bibliothèques qui ont répondu et qui offrent des ressources numériques constataient alors une augmentation des usages de ces ressources depuis le début du premier confinement. Par ailleurs, « 79% des bibliothèques départementales constatent une augmentation des inscriptions à leur offre en ligne, contre 38% pour les bibliothèques municipales et intercommunales » (p.2).

MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête flash (2e édition – juin 2020) : La crise sanitaire Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ?* [en ligne]. Août 2020, 6 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque-2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d>

Cette deuxième enquête a recueilli 85 réponses auprès de bibliothèques de taille importante : municipales classées, BD et bibliothèques numériques de référence. L'ensemble des répondants notent une augmentation des usages de ressources numériques sur la période mars-juin 2020, avec un pic en avril.

⁷⁸ *Ibid.* Dans l'enquête de mars 2020, 36% des bibliothèques ont indiqué avoir mis ou souhaiter mettre en œuvre de nouvelles modalités d'inscription (58% pour les bibliothèques départementales).

⁷⁹ *Ibid.* Dans l'enquête de mars 2020, 71% des bibliothèques répondantes « proposant des ressources ont signalé prévoir des adaptations de leur offre numérique » (p.3).

⁸⁰ MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête flash (2e édition – juin 2020) : La crise sanitaire Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ?* Août 2020, *op.cit.* « 87 % des bibliothèques interrogées ont adapté leur offre de ressources numériques pour répondre aux besoins des usagers en période de confinement » (p.4).

Sur ce sujet, l'enquête menée par Normandie Livre et Lecture sur le fonctionnement des bibliothèques normandes sur la période de mars à octobre 2020 (panel de 227 bibliothèques) apporte un complément, avec un recul de quelques mois par rapport au premier confinement. 18,5% des répondants avaient ainsi enrichi leur offre numérique (livres électroniques, cinéma et musique) au moment de la diffusion de l'enquête, en octobre 2020. Par ailleurs, la synthèse souligne que « De nombreuses bibliothèques ont apprécié de pouvoir s'appuyer sur les offres numériques des bibliothèques départementales, vers lesquelles elles ont activement renvoyé leurs usagers. ». Source : NORMANDIE LIVRE & LECTURE. *Retour de l'enquête : le fonctionnement des bibliothèques de Normandie en période Covid. Mars 2020/octobre 2020* [en ligne] [n.d] 6 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.normandielivre.fr/retour-denquete-sur-le-fonctionnement-des-bibliotheques-de-normandie-pendant-la-crise-covid-19/>

⁸¹ MINISTERE DE LA CULTURE, Mars 2020, *op.cit.*, MINISTERE DE LA CULTURE, Août 2020, *op.cit.* et VERNEUIL, Anne, LAHARY, Dominique, 2020, *op.cit.*

⁸² Par le biais de tutoriels vidéo mis en ligne, d'une assistance téléphonique, etc. Source : Ministère de la Culture, 2020, *op.cit.* et MINISTERE DE LA CULTURE, Août 2020, *op.cit.*

⁸³ Le prêt à emporter est un service d'emprunt de documents sur commande. L'utilisateur réserve les documents à distance puis passe les récupérer à la bibliothèque une fois qu'ils sont prêts. Les termes *drive* et *click and collect* sont également fréquemment utilisés pour nommer ce service. De manière à privilégier une formulation française, celui de « prêts à emporter » est utilisé dans ce mémoire.

⁸⁴ VERNEUIL, Anne, LAHARY, Dominique, 2020, *op.cit.* L'enquête de Normandie Livre & Lecture mentionnée plus haut souligne par ailleurs que 31% des répondants ont maintenu un système de prêts à emporter sur la période de réouverture progressive entre mai et octobre 2020. Source : NORMANDIE LIVRE & LECTURE, 2020, *op.cit.*

nombreuses bibliothèques en novembre⁸⁵. Ainsi, l'appel à témoignages lancé par l'ABF en mai 2021 montre qu'une grande majorité de bibliothèques territoriales a proposé des prêts à emporter durant le deuxième confinement (88% des répondants encadrants). De plus, durant le troisième confinement (du 3 avril au 2 mai 2021), si 91% des bibliothèques étaient ouvertes, nous pouvons remarquer que 17 des 22 bibliothèques déclarant avoir été fermées ont proposé des prêts à emporter, sans compter les 37% des 225 bibliothèques ouvertes. En conséquence, l'ampleur du déploiement des prêts à emporter souligne l'implication massive des équipes pendant les périodes de fermeture pour tenter de maintenir le prêt de documents, un service au cœur de leur mission de diffusion des collections, avec des modalités adaptées aux mesures sanitaires.

Des bibliothèques ouvertes sur une majeure partie de la pandémie

Par ailleurs, le recul que donne le temps écoulé depuis le début de la pandémie, presque deux ans au moment de la rédaction de ce travail, met en lumière que les bibliothèques sont globalement restées ouvertes au public, à l'exception des deux périodes mentionnées plus haut. La mention des bibliothèques parmi les établissements publics fermés par Caroline Boyer-Capelle et David Charbonnel, cités plus haut, correspond ainsi à un écrit publié en septembre 2020. Au contraire, il semble plutôt que les bibliothèques territoriales, en restant ouvertes à partir du 28 novembre 2020, ont occupé une place spécifique parmi les autres lieux culturels (cinéma, théâtres, salles de spectacle, musées, monuments), qui sont restés fermés du début du deuxième confinement jusqu'au 19 mai 2021⁸⁶. L'appel à témoignages de l'ABF montre l'ampleur de cette réouverture progressive : 70% des encadrants de bibliothèques territoriales ayant répondu disent que leurs locaux étaient ouverts durant le deuxième confinement⁸⁷ et 91% pendant le troisième confinement⁸⁸. Ainsi, un des acteurs approchés a souligné en entretien que les bibliothèques se sont mises en ordre de marche rapidement pour fonctionner en mode dégradé en répondant aux préconisations sanitaires, ce qui expliquerait en partie le maintien de leur ouverture à l'hiver 2020-2021⁸⁹. L'ouverture au public témoigne donc en elle-même d'une continuité du service public au sein des bibliothèques, bien qu'elle se soit déployée, nous allons le voir, avec des aménagements conséquents.

Des modalités d'accueil et des services transformés sous l'effet des mesures sanitaires

Si l'objectif ici n'est pas de décrire la chronologie détaillée des mesures sanitaires appliquées dans les bibliothèques, qui ont fait l'objet de multiples ajustements, il faut souligner les grands changements auxquels ces dernières ont fait face. Tout d'abord, des règles de distanciation physique et des jauges (pour l'accueil de groupes notamment, mais également en matière de capacité maximale d'accueil) ont dû être respectées pour l'accueil des publics. Cela a notamment pu temporairement mettre en suspens l'accueil de groupes, les manifestations d'action

⁸⁵ Le retrait et la restitution de documents réservés ont de fait été autorisés dans les bibliothèques pendant le deuxième confinement. Voir : article 1 du *Décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire* [en ligne]. Journal officiel, n°0267, 3 novembre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042486870>

⁸⁶ GIRARD, Hélène, 2020, *op.cit* et GIRARD, Hélène, 2021, *op.cit*.

⁸⁷ Du 30 octobre au 14 décembre 2020.

⁸⁸ Du 3 avril au 2 mai 2021. ABF, appel à témoignages, mai 2021.

⁸⁹ Entretien avec Nicolas Douez.

culturelle et les formations offertes. En outre, des dispositifs de gestion des flux (sens de circulation, système de réservations) ont été mis en place. Il était également demandé aux usagers de respecter les « gestes barrières » (port du masque, lavage des mains). Par ailleurs, concernant les collections, nous avons vu plus haut que les modalités de prêt ont été transformées avec l'instauration de prêts à emporter. De plus, à leur retour, les documents ont été soumis à des quarantaines. De même, une attention particulière a été portée au nettoyage et à la désinfection des locaux, du mobilier et des objets manipulés par les usagers et les personnels. Par ailleurs, les horaires d'ouverture ont été ajustés en fonction des couvre-feux en vigueur⁹⁰.

Ces mesures, objectives, sont à croiser avec la perception qu'en ont les professionnels. Ainsi, le questionnaire diffusé auprès des responsables des bibliothèques territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes fournit quelques réponses sur ce plan. A partir de ce panel circonscrit, il s'agit de faire émerger de grandes tendances révélant les changements qui ont tout particulièrement marqué la profession.

Tout d'abord, la dynamique de changement est massivement perçue par les bibliothèques. En effet, à la question « Depuis mars 2020, dans quels domaines la bibliothèque a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? », la majorité des BM et des BD font part d'adaptations dans les secteurs des services (respectivement 94% et 100%), de l'action culturelle (79% et 87%) et de la communication auprès des publics (59% et 50%). Ainsi, le prêt à emporter semble constituer le changement le plus marquant parmi les services proposés par les bibliothèques municipales puisque 69% le mentionnent explicitement. En parallèle, 6 des 8 bibliothèques départementales mettent en avant une modification de leur desserte documentaire. Au contraire, le portage à domicile n'est mentionné que par environ 9% des BM. En matière d'action culturelle, ce sont les limitations diverses qui ressortent expressément pour 60% des bibliothèques municipales (suspension, report, annulation, jauge, inscriptions préalables), bien que la transposition en ligne des animations et la création de contenus numériques soient dans une moindre mesure également évoquées (environ 13% des répondants). Elles font également état de trois types principaux de modifications dans leur communication auprès des publics : un recours accru aux moyens de communication numériques (email, réseaux sociaux, site internet) et une intensification des prises de contact avec les usagers, avec un relais régulier d'informations sur l'adaptation des services aux consignes sanitaires. Ainsi, comme cela est résumé par une bibliothèque : « La communication autour des mesures sanitaires a pris le pas sur la communication culturelle ». Trois BD sur huit mentionnent quant à elles le relais des informations sanitaires ou des échanges accrus auprès de leur réseau. Par ailleurs, si les BD sont majoritaires à déclarer des changements concernant les collections (87%) mais minoritaires concernant l'adaptation des horaires d'ouverture (37%), c'est l'inverse pour les BM (25% pour les collections et 68% pour les horaires). Cela s'explique certainement par le fait que les BD ne sont pas nécessairement ouvertes au public, contrairement aux BM. Les remarques relatives aux collections concernent pour moitié la mise en quarantaine. Néanmoins, le développement des ressources numériques est également évoqué par une dizaine de bibliothèques, ce qui fait écho

⁹⁰ Cette synthèse est tirée des informations sur les mesures sanitaires et les recommandations officielles disponibles sur le site internet biblio-covid : <https://www.biblio-covid.fr/> [dernière consultation : 25/02/2022]

aux enquêtes réalisées par le ministère de la Culture sur ce sujet en mars et juin 2020.

Une continuité de service induisant à la fois un recentrement sur des services-clés et l'accélération d'évolutions en cours

Ces constats nous permettent de tirer plusieurs enseignements à propos de la continuité du service public en bibliothèques, en reprenant les termes de la réflexion de Caroline Boyer-Capelle et David Charbonnel. Tout d'abord, le fait qu'elles soient restées ouvertes au public presque sur l'ensemble de la pandémie témoigne en soi d'une forme de continuité. De plus, les fermetures n'ont la plupart du temps pas signifié une interruption complète des services, mais une limitation des prestations à ce qu'il était possible de proposer : la communication en ligne, l'accès à des ressources numériques et des prêts de documents sur commande. Ainsi, il a été souligné en entretien que la crise sanitaire a opéré un report des bibliothèques sur les collections, avec une focalisation sur les ressources numériques et la production de contenus. Cela montrerait que la mise en relation des contenus avec les usagers reste l'essence des bibliothèques⁹¹. Les structures ont ainsi priorisé une mission de diffusion de ressources qui est bien habituellement au cœur de leur rôle. Les autres services ont quant à eux dû être délaissés un temps du fait de la fermeture des lieux. De plus, nous pouvons également parler d'un aménagement des services pendant les périodes où les bibliothèques étaient ouvertes, qu'elles aient limité leurs services à ceux autorisés (avec, par exemple, la suspension des manifestations ou des accueils de groupe) ou modifié la forme de services existants (le prêt ou les modalités d'accueil par exemple). Le paramètre principal de priorisation et d'adaptation des services semble donc avoir été les possibilités laissées par les mesures sanitaires en vigueur. Dès lors, nous pouvons considérer que les bibliothèques ont bien maintenu une continuité de service.

Néanmoins, les termes utilisés dans la littérature professionnelle pour qualifier cette continuité peuvent être relativement négatifs : « bibliothèques entravées [proposant] désormais des services considérablement réduits »⁹² ou encore « lieu empêtré »⁹³. Ils mettent en lumière le bouleversement ressenti par les professionnels. De fait, certains des ajustements opérés pendant la pandémie constituent une véritable remise en question du modèle de troisième lieu sur lequel se sont développées les bibliothèques au cours des dernières années. Les conditions d'ouverture ont transformé les bibliothèques en des lieux de passage silencieux, elles qui aspirent au contraire à être des lieux conviviaux de rencontres⁹⁴. En cela, la pandémie a opéré une rupture. Toutefois, nous pouvons également considérer qu'elle a, sur d'autres plans, accéléré des évolutions en cours grâce au développement des ressources, de la médiation et de la communication numériques. Selon le ministère de la Culture, elle a ainsi précipité « une étape importante pour le développement des usages numériques chez les publics mais aussi parmi les équipes des bibliothèques »⁹⁵.

⁹¹ Entretien avec Malik Diallo

⁹² SINI, Adèle, 2020, *op.cit.*

⁹³ *Op. cit.* VERNEUIL, Anne, LAHARY, Dominique, 2020, *op.cit.*

⁹⁴ SINI, Adèle, 2020, *op.cit.*

⁹⁵ MINISTÈRE DE LA CULTURE, Août 2020, *op.cit.*, p.6.

2.2 Quelle place pour l'égalité d'accès aux services face à l'impératif de continuité ?

Il est possible d'aller plus loin que l'analyse de la continuité des services, pour se pencher sur le maintien de l'égalité d'accès à ces derniers. En effet, Caroline Boyer-Capelle et David Charbonnel soulignent que l'impératif de continuité a conduit à des arbitrages vis-à-vis de cet autre principe inhérent au service public. Ainsi, « la problématique s'est posée (...) dans tous les services dont le fonctionnement a été altéré, dégradé, sans être annihilé (...). Ces modalités (...) ont induit un double risque de création et d'amplification d'inégalités sur les plans social et territorial, auxquelles elles ont exposé certaines catégories d'usagers, tout spécialement dans l'accès au service public »⁹⁶. Le principe de continuité a ainsi pu primer sur celui d'égalité. Au sein des bibliothèques, la question a été soulevée concernant la dématérialisation des services et le contrôle du pass sanitaire à l'entrée.

L'égalité d'accès aux services en ligne au défi de la fracture numérique

Cela a été détaillé plus haut, l'investissement des bibliothèques dans le numérique a été conséquent pour rendre des services et des ressources documentaires accessibles à distance et pour communiquer avec leurs publics, dans un contexte de fermeture ou d'accès réduit aux espaces. Il est possible de se demander si ces modalités permettent une égalité d'accès entre tous les publics du même niveau qu'avant la pandémie. En effet, les différentes dimensions de la fracture numérique éloignent une partie des habitants de cette offre en ligne⁹⁷. D'une part, l'ensemble de la population ne possède pas les équipements informatiques et une connexion internet adéquats pour y accéder. D'autre part, certaines personnes ne maîtrisent pas les compétences nécessaires à l'utilisation de ces outils ; nous parlons alors d'illectronisme⁹⁸. Enfin, d'autres n'ont tout simplement pas l'habitude d'utiliser des outils numériques pour accéder aux ressources des bibliothèques. Nous pouvons rapprocher ces réflexions de la présentation des initiatives numériques des bibliothèques en zone de montagne réalisée dans un récent mémoire d'étude de l'Enssib. Le numérique y est identifié comme un levier à mobiliser pour ces structures. Toutefois, le mémoire souligne également ses limites ; ressources peu développées du fait d'un manque de moyens ou de personnel qualifié, connexion de faible qualité dans certains territoires et fracture numérique au sein de la population⁹⁹. Ce parallèle entre services numériques des bibliothèques montagnardes et des bibliothèques fermées au public nous invite à indiquer que « (...) si [pendant la pandémie] la bibliothèque en ligne a pu profiter d'une exclusivité de quelques semaines, elle n'a évidemment pu toucher tous les publics ni même répondre à tous les besoins et usages de celles et ceux qu'elle a desservis »¹⁰⁰.

En conséquence, il faut faire attention à ne pas laisser de côté une partie des publics. Sur ce thème, Raphaëlle Bats explore la notion d'hospitalité. Le lieu

⁹⁶ BOYER-CAPELLE, Caroline, CHARBONNEL, David, 2020, *op.cit.*

⁹⁷ VERNEUIL, Anne, LAHARY, Dominique, 2020, *op.cit.*

⁹⁸ BOYER-CAPELLE, Caroline, CHARBONNEL, David, 2020, *op.cit.*

⁹⁹ MANILLIER, Hélène. *Lecture publique en zone de montagne : au-delà des contrastes et des contraintes, les bibliothèques alpines au service de la recomposition des territoires*. Mémoire d'étude, ENSSIB, 2021, 169 p.

¹⁰⁰ VERNEUIL, Anne, LAHARY, Dominique, 2020, *op.cit.*

d'accueil physique ayant été remis en question, les bibliothèques ont dû proposer un accueil à distance aussi optimal que possible, en déployant des formes de médiation numérique de façon à accompagner au maximum les publics. Mais au-delà de l'accessibilité des services, il s'agit selon elle « de transformer une institution accueillante en une institution hospitalière, susceptible de devenir un lieu (physique ou numérique) véritablement ménagé, qui prend soin de ceux qui passent (...) »¹⁰¹. La crise sanitaire invite donc aussi la bibliothèque à prendre conscience des vulnérabilités des habitants – la fracture numérique en faisant partie – et à adapter ses services en fonction¹⁰². L'aménagement des services pour assurer leur continuité nécessite donc de développer en parallèle une réflexion sur la manière de maintenir autant que possible l'égalité d'accès, qui ne va plus de soi.

*Le pass sanitaire comme condition d'accès aux bibliothèques territoriales : un vecteur de malaise dans la profession*¹⁰³

Une mise en place par étape et avec des exceptions

Des débats relatifs à l'égalité d'accès aux services ont également émergé avec l'instauration du pass sanitaire. En effet, à partir de l'été 2021, l'obligation pour les usagers de présenter un pass valide pour entrer dans les bibliothèques territoriales¹⁰⁴ a marqué une rupture importante dans le déroulé de la crise.

La mise en place du pass sanitaire s'est effectuée en trois étapes. Dans un premier temps, à partir du 21 juillet 2021, les usagers de 18 ans et plus ont dû présenter un pass valide dans les bibliothèques territoriales recevant 50 personnes ou plus. Dans un deuxième temps, à partir du 9 août 2021, le seuil minimum de 50 personnes a disparu¹⁰⁵. Toutes les bibliothèques territoriales, mise à part quelques exceptions présentées ci-dessous, ont donc été soumises au passe. Dans un troisième temps, à partir du 30 septembre 2021, le pass sanitaire a également été appliqué aux 12-17 ans¹⁰⁶. En outre, ces dispositions sont valables pour les personnes intervenant au sein des bibliothèques, agents publics et bénévoles, depuis le 30 août 2021¹⁰⁷.

Des exceptions ont toutefois été instaurées. Le pass n'est pas nécessaire dans les bibliothèques universitaires et spécialisées, ni à la Bibliothèque nationale de France (BnF) et à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) (sauf pour leurs événements culturels). De plus, les publics se déplaçant « pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche »¹⁰⁸ en sont exemptés¹⁰⁹.

¹⁰¹ BATS, Raphaëlle, 2020, *op.cit.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Le cadre temporel de ce mémoire s'arrêtant à la fin de l'année 2021, la question du pass vaccinal n'est pas traitée ici.

¹⁰⁴ Instaurée par le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

¹⁰⁵ Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0166, 20 juillet 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915443?init=true&page=1&query=2021-1059&searchField=ALL&tab_selection=all

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Article 47-1, IV du décret du 1er juin 2021 modifié : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575238/2022-01-24/>

¹⁰⁸ Décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575238/2022-01-24/>

¹⁰⁹ Le site *biblio-covid* précise que les motifs professionnels concernent « les encadrants de groupes scolaires ou périscolaires, les enseignants, les documentalistes, les formateurs intervenant devant des professionnels des bibliothèques » et, pour les bibliothèques départementales, « les professionnels et les bénévoles en poste dans les bibliothèques relevant de leur réseau ». Par ailleurs, les fins de recherche englobent « les chercheurs et personnels de

Des professionnels des bibliothèques réticents

L'instauration du pass semble, de manière générale, avoir été perçue négativement par les professionnels des bibliothèques. Plusieurs sources en attestent : le sondage mené sur le sujet par l'ABF du 15 septembre au 2 octobre 2021¹¹⁰, la littérature professionnelle et des témoignages issus des entretiens réalisés pour ce mémoire. Ainsi, 40% des répondants à l'enquête de l'ABF font état de refus de contrôle du pass auprès des usagers de la part d'agents ou de bénévoles. De plus, à titre personnel, 88% ne se montrent pas favorables au pass en médiathèque. Cette opposition s'est traduite, dans une minorité non négligeable de cas, par des retraits de personnel (18% des répondants) sous la forme d'arrêts de travail (56,5% des retraits), de demandes de congés (48%), de disponibilité (19%), ou de démissions (7,5%). Autre conséquence : la suspension ou le transfert d'agents vers d'autres services, à cause de ce refus (6,9% des réponses). Des grèves de personnels pour protester contre le pass se sont également tenues dans certaines villes, telles que Grenoble, La Rochelle, Brest ou Paris¹¹¹. Par ailleurs, certaines associations professionnelles se sont positionnées contre le pass sanitaire, dès son entrée en vigueur, comme en témoigne les communiqués inter-associatif publiés à l'été 2021 et début 2022¹¹². L'ampleur et la force de la réaction d'opposition au pass sanitaire met en lumière le malaise qu'il a pu générer au sein de la profession.

La réaction des municipalités à ces réticences se situe sur deux plans : si l'obligation pour les agents publics territoriaux d'appliquer la loi est rappelée, le souhait d'accompagner les personnels avec bienveillance et écoute semble également présent. Par exemple, certaines villes ont pris des initiatives pour assouplir le dispositif. Ainsi, Lyon, Grenoble ou Villeurbanne ont décidé de ne pas demander le pass aux 12-17 ans en mobilisant l'exception à des fins de recherche¹¹³. Par ailleurs, certains élus locaux, à l'automne 2021 dans le contexte porteur de l'examen de la loi sur les bibliothèques publiques, ont témoigné leur adhésion vis-à-vis de la position des professionnels. Ainsi, certaines associations d'élus ont argumenté pour un assouplissement de la mesure¹¹⁴. Un soutien politique qui *a priori* n'a pas eu de suites puisque la loi du 10 novembre 2021 a prorogé la possibilité de

recherche, les enseignants chercheurs, les étudiants et toute personne en formation relevant de l'enseignement supérieur ». Néanmoins, les bibliothèques peuvent juger de la situation au cas par cas. Source : ABD, ABF, Acim, ADBGV, Bibliopat. Biblio-covid [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.biblio-covid.fr/>

¹¹⁰ Cette enquête a reçu 2851 réponses. 96% des répondants sont des personnes qui travaillent dans une bibliothèque municipale.

¹¹¹ CATTIAUX, Séverine. Passe sanitaire : dégradation du climat dans les bibliothèques. Dans : *La Gazette des communes* [en ligne]. Août 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/761123/passe-sanitaire-degradation-du-climat-dans-les-bibliotheques/>

¹¹² ABF, ADBGV, ABD. *Le pass sanitaire, bombe à fragmentation pour la lecture publique ?* [en ligne] Juillet 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/931/ABF/-communiqu-e-le-pass-sanitaire-bombe-a-fragmentation-pour-la-lecture-publique>

ABF, ADBGV, ABD, Acim, Bibliopat. *Suspension du pass dans les bibliothèques : mobilisons nos forces pour retrouver les usagers* [en ligne] Février 2022. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/955/ABF/-communiqu-e-suspension-du-pass-dans-les-bibliotheques-mobilisons-nos-forces-pour-retrouver-les-usagers>

¹¹³ BOITEAU, Victor. Passe sanitaire en bibliothèque : les élus locaux pris entre deux feux. *La Gazette des communes* [en ligne] Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/768704/passe-sanitaire-en-bibliotheque-les-elus-locaux-pris-entre-deux-feux/>

¹¹⁴ GIRARD, Hélène. Les élus en renfort des bibliothécaires contre le passe sanitaire. Dans : *La Gazette des communes* [en ligne] Novembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/773788/les-elus-en-renfort-des-bibliothe-caires-contre-le-passe-sanitaire/>

recourir au pass sanitaire jusqu'en juillet 2022, sans modifications pour les bibliothèques¹¹⁵.

Une remise en cause des spécificités et des valeurs des bibliothèques ?

Il s'agit à présent de tenter d'éclairer les réticences des professionnels de la lecture publique. En premier lieu, le pass fait émerger un paradoxe qui suscite une incompréhension : sa mise en place est vécue comme une période en rupture avec les phases de la pandémie où les bibliothèques sont restées ouvertes, contrairement aux autres institutions culturelles, et se sont adaptées dans des conditions difficiles. Avec le pass, surgit l'impression qu'elles deviennent des lieux de culture comme les autres¹¹⁶. Cette rupture est exprimée clairement par deux répondants au questionnaire diffusé auprès des BM. L'instauration du pass constitue un marqueur temporel entre la période antérieure où les bibliothèques étaient considérées comme essentielles et la période postérieure où elles ne le seraient soudainement plus :

Le fait d'être considéré comme essentiel ou de première nécessité un jour et puis redevenir un lieu lambda le lendemain a été très compliqué à gérer. Par exemple, à l'heure actuelle, nous devons contrôler le pass sanitaire des personnes qui entrent dans notre structure alors que les centres commerciaux non.

Nous avons été considérés comme essentiels puis nous avons été contraints au pass, dans nos médiathèques rurales, les lecteurs ne comprennent pas car nos jauges sont respectées ainsi que les gestes barrières (...).

De même, les propos de l'une des personnes interrogées en entretien mettent en lumière le sentiment de discontinuité entre la preuve des capacités d'adaptation des bibliothèques et de leurs efforts pour attirer les publics, et le manque de reconnaissance de ces spécificités dont laisse présager le pass sanitaire :

Les bibliothèques ont réussi à rester ouvertes (...) ça a été quand même une reconnaissance de la place des bibliothèques. Et puis, sans qu'on comprenne vraiment pourquoi, le décret du 7 août a rayé d'un trait de plume et cette adaptabilité des 18 derniers mois, et, derrière, 15 ans d'investissement des collectivités locales pour que les bibliothèques soient accessibles à tous.

En deuxième lieu, les réticences renvoient aux valeurs qui sous-tendent le métier ainsi qu'aux effets que le pass pourrait avoir sur la relation avec les publics. D'une part, le contrôle du pass peut donner lieu à des situations de tensions avec les usagers. Ainsi, 59% des répondants au sondage de l'ABF soulignent qu'ils ont dû gérer des incivilités ou des conflits avec des usagers à ce sujet¹¹⁷. D'autre part, les professionnels savent qu'il entraîne une baisse de la fréquentation, déjà mise à l'épreuve par les phases antérieures de la pandémie. Ainsi, 91% des répondants au sondage constatent une baisse entre septembre 2021 et septembre 2019 (période pré-pandémie), et 76,5% entre septembre 2021 et septembre 2020 (période de pandémie

¹¹⁵ Loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. Dans : *vie-publique* [en ligne]. Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/loi/281904-loi-prolongation-pass-sanitaire-2022-vigilance-sanitaire>

¹¹⁶ *Enquête pass sanitaire en bibliothèque : sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. Synthèse* [en ligne]. Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70277-enquete-pass-sanitaire-en-bibliotheque.pdf> et entretiens avec Céline Cadieu-Dumont et Alice Bernard.

¹¹⁷ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Enquête pass sanitaire en bibliothèque : sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. Annexe 1 : Liste des questions et résultats détaillés des réponses* [en ligne]. Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/sondage_passenbib_annexe_1_questions_reponses.pdf

mais avant l'instauration du pass)¹¹⁸. Cette détérioration potentielle du lien avec les publics, tout particulièrement ceux précaires, est également dénoncée par les associations professionnelles dans leurs communiqués¹¹⁹. En parallèle, aux yeux des agents, l'instauration d'un contrôle et d'un filtrage à l'entrée remet en question un principe déontologique structurant, celui du libre et égal accès des bibliothèques à toutes et à tous. Ce principe décline, dans le domaine de la lecture publique, celui de l'égalité d'accès à la culture. Il est inscrit dans le manifeste de l'Unesco sur la lecture publique de 1994¹²⁰ et, depuis peu en France, dans la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique¹²¹. Les associations professionnelles déplorent ainsi une « contradiction avec les valeurs portées par les bibliothécaires »¹²² inhérente à la différenciation de l'accès aux services que le pass engendre, en fonction des personnes (détentrices ou non du pass), des usages (du fait de l'exception pour motifs professionnels et de recherche) et des établissements (la BnF, la Bpi et les bibliothèques spécialisées en étant exemptées).

Ces réflexions rejoignent ainsi celles concernant les effets de la numérisation des services. Bien que ces nouvelles modalités de fonctionnement soient nécessaires pour maintenir une continuité de service (les ressources numériques en période de fermeture ou d'accès réduit aux espaces, le contrôle du pass sanitaire comme condition légale d'ouverture), elles interrogent et invitent à réfléchir aux manières de maintenir l'égalité d'accès, Caroline Boyer-Capelle et David Charbonnel ayant bien décrit cette tension sur un plan théorique.

3. LA PERCEPTION DU RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES PENDANT LA PANDEMIE : RENFORCEMENT DU CŒUR DES MISSIONS ET SENTIMENT DE RECONNAISSANCE

Nous l'avons vu, le pass sanitaire suscite des questionnements déontologiques profonds concernant la manière dont les bibliothèques sont perçues par les décideurs publics (essentielle ou non, reconnaissance ou non de leur adaptabilité), les principes qui les guident et donc, plus largement, leur rôle au sein de la société. Au-delà des bouleversements objectifs qu'elles ont connus, détaillés plus haut, il est ainsi intéressant de se demander dans quelle mesure la manière dont les professionnels perçoivent le rôle et les missions des bibliothèques a été modifiée par la crise sanitaire. Le sentiment d'être reconnus et valorisés ou non par leur tutelle politique et le public constitue une autre facette de cette question.

En effet, la visibilité des bibliothèques pendant la pandémie est un sujet présent dans le discours des professionnels. Par exemple, dans un entretien *bibliogrill* avec la Bpi, Malik Diallo constate que les bibliothèques ont bénéficié d'une forte visibilité politique durant cette période – parachevée par l'adoption de la loi sur les bibliothèques fin 2021 – et d'une reconnaissance de leur utilité en tant que lieu

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ ABF, ADBGV, ABD, 2021, *op. cit.* et ABF, ADBGV, ABD, Acim, Biliopat, 2022, *op. cit.*

¹²⁰ Le Manifeste mentionne que « les services [que la bibliothèque publique] assure sont également accessibles à tous ». Source : UNESCO, IFLA. Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique [en ligne]. 1994, 3 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/public-libraries/publications/PL-manifesto/pl-manifesto-fr.pdf>

¹²¹ L'article 1 de la loi précise que « les bibliothèques des collectivités territoriales (...) ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs. ». Source : Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique [en ligne]. Journal officiel, n°0297, 22 décembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>

¹²² ABF, ADBGV, ABD, 2021, *op. cit.*

culturel de proximité¹²³. En même temps, paradoxalement, un sentiment d'invisibilité peut perdurer¹²⁴. Il est ainsi fait référence à l'enquête sur les sorties culturelles post-crise des français menée à l'été 2021 à la demande du ministère de la Culture, où les bibliothèques ne sont pas abordées¹²⁵. Nous pouvons également penser à l'application du pass sanitaire en bibliothèque comme dans les autres lieux culturels, qui a pu donner l'impression aux professionnels, nous l'avons vu, que leurs spécificités n'étaient plus reconnues. En outre, la communication des institutions et des médias est également mise en cause : l'ABF, dans son bilan de l'appel à témoignages de mai 2021, relève ainsi que « l'impact des messages de communication diffusés au niveau national (...) sur les publics est jugé comme un des éléments rendant invisible l'ouverture des bibliothèques pendant les différentes phases de confinement et de couvre-feu »¹²⁶. Le fait que l'ouverture des bibliothèques n'ait pas été suffisamment communiquée par les pouvoirs publics, dans un contexte où le message politique et médiatique disait que les institutions culturelles en général étaient fermées, a également été déploré lors de certains entretiens réalisés¹²⁷. Ces discours font écho à l'analyse générale de Cécile Rabot, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, qui souligne que les professionnels des bibliothèques ont parfois le sentiment que leur profession souffre de méconnaissance ou de non reconnaissance, d'invisibilité, et que leur positionnement lui-même peut entretenir voire produire cette représentation¹²⁸. Nous tenterons de voir si l'on retrouve cette impression paradoxale de visibilité et d'invisibilité combinées parmi les réponses au questionnaire diffusé dans le cadre de ce mémoire.

3.1 La perception par les professionnels du rôle des bibliothèques

Une perception négative minoritaire

Nous allons nous attacher à analyser les réponses des responsables de BM et de BD d'Auvergne-Rhône-Alpes aux deux questions suivantes : « Selon vous, quel a été le rôle de votre bibliothèque auprès des habitant.e.s du territoire dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ? » (115 réponses pour les BM, huit pour les BD) et « En quoi le rôle de votre bibliothèque au sein du territoire a-t-il évolué du fait de la pandémie de Covid-19 ? » (respectivement 55 réponses et six réponses) – soit un total de 170 réponses à ces deux questions pour les BM.

¹²³ Nous retrouvons également cette idée de reconnaissance générale accordée aux bibliothèques pour leur rôle dans la pandémie dans les entretiens réalisés avec Malik Diallo, avec l'IGESR, avec Laura Tamizé et avec Anne-Marie Boyer.

¹²⁴ BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Bibliogrill : crise sanitaire, crise salutaire ?* [en ligne]. Novembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/bibliogrill-crise-sanitaire-crise-salutaire/>

¹²⁵ HARRIS INTERACTIVE. *Les Français et les sorties culturelles post-crise* [en ligne]. Septembre 2021, 23 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Les-pratiques-culturelles-des-Francais-apres-la-crise-sanitaire-Bilan-a-la-fin-de-l-ete-2021>

¹²⁶ ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie, LE BOHEC, Eleonora. L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques. Les éléments de réponse de l'enquête de l'Association des bibliothécaires de France. Dans : *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques_70145

¹²⁷ Entretiens avec Alice Bernard et Malik Diallo.

¹²⁸ RABOT, Cécile. Bibliothécaire, un « métier modeste » dans une institution marginalisée. Dans : QUIJOUX, Maxime (dir.), *Bourdieu et le travail* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 211-227. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pur/69743>

En premier lieu, concernant les BM, il est intéressant de noter que seule une minorité de répondants mentionne un affaiblissement ou le caractère marginal du rôle de la bibliothèque pendant la pandémie. Cela concerne en effet 25 réponses au total sur 170 (dont huit portent sur la baisse de la fréquentation). Sur ce dernier point, nous l'avons vu, le sondage de l'ABF sur le pass sanitaire fait en effet état d'une baisse importante de la fréquentation entre septembre 2019 et septembre 2021, pour 91% des répondants¹²⁹. Cela témoigne d'une distension du lien avec les publics. Ainsi, en écho, les quelques réponses au questionnaire qui vont dans ce sens renvoient à une fragilisation générale de la bibliothèque, et plus particulièrement de son rôle de tiers-lieu, comme le mettent en lumière les extraits suivants :

On a perdu le côté lieux de rencontres conviviales. Les gens utilisent plus les réservations et viennent en coup de vent.

Je ne suis pas sûre que le rôle de la bibliothèque ait beaucoup évolué du fait de la pandémie. Les bibliothèques ont été certes, le seul lieu culturel ouvert pendant plusieurs mois, mais les conditions sanitaires étaient telles que le côté troisième lieu a eu du plomb dans l'aile et aujourd'hui le contrôle du pass sanitaire exclut encore d'avantage une partie du public.

Cette troisième citation met bien en lumière le paradoxe que peuvent ressentir les bibliothécaires, entre une continuité de service assurée tout au long de la pandémie et l'impossibilité de continuer à déployer de la même manière le modèle de tiers-lieu. Cela a également été souligné en entretien ; la crise sanitaire s'est accompagnée d'une amputation de la facette de lieu de séjour des bibliothèques¹³⁰.

La création de lien social et l'accès à la culture, deux missions exacerbées des bibliothèques municipales

Néanmoins, une grande majorité des réponses témoigne d'une perception positive du rôle des bibliothèques. Certains répondants mentionnent par exemple la capacité des bibliothèques à maintenir leurs services, en précisant soit qu'elles étaient le seul lieu culturel ouvert (dix-huit réponses), soit qu'elles ont assuré une continuité des services en les adaptant (dix réponses). Les professionnels semblent donc bien conscients des efforts fournis et de la spécificité des bibliothèques parmi les autres établissements culturels.

Toutefois, c'est surtout le renforcement et la visibilité nouvelle de leur rôle en matière de lien social qui sont mis en avant, dans 74 réponses sur 170. Les citations suivantes illustrent bien cette situation paradoxale où l'accueil dans les bibliothèques a été entravé, comme cela a été souligné ci-dessus, mais où leur capacité à créer du lien avec les publics s'est révélée d'autant plus essentielle :

Paradoxalement le rôle de la médiathèque était plus "utilitaire" avec moins de convivialité, mais nous avons un rôle social auprès des plus fragiles beaucoup plus important.

« Le rôle de la bibliothèque comme lieu de rencontre plus que comme lieu de ressources documentaires a été mis en évidence. »

Ainsi, plusieurs réponses insistent sur leur rôle de pôle de sociabilité, dans un contexte où les autres lieux culturels ou de lien social étaient fermés, et ce malgré des conditions d'accueil contraintes. Elles ont, selon les professionnels, contribué à

¹²⁹ Un peu plus de la moitié la quantifie entre -10% et -30% et un peu moins d'un tiers entre -30% et -50%. Source : ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Enquête pass sanitaire en bibliothèque : sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. Annexe 1 : Liste des questions et résultats détaillés des réponses*, 2021, op.cit., p.10

¹³⁰ Entretien avec Malik Diallo.

rompre l'isolement des personnes les plus vulnérables sur ce plan (principalement les personnes âgées) et ont cherché à rester en contact avec leurs publics (par exemple à travers les outils de communication à distance mais aussi grâce aux prêts à emporter). Lors de l'entretien effectué avec l'ABD, l'association a elle aussi rappelé que les publics ont été au cœur des préoccupations des bibliothécaires, qui ont fait preuve de solidarité envers les usagers les plus isolés en cherchant à maintenir un lien avec eux, notamment dans les villages¹³¹.

Par ailleurs, le maintien de l'accès à la culture est mis en avant, dans 25 réponses. Les répondants précisent qu'à travers les services proposés, leur bibliothèque a su permettre un accès aux collections, à l'information, à des loisirs, à la lecture, etc. Cette perception est résumée par les mots suivants :

Le rôle de la bibliothèque pendant la pandémie de Covid-19 a été d'être un accès à la culture essentiel au vu des lieux culturels en grande partie fermés (...).

Ces résultats corroborent globalement ceux de l'appel à témoignages de l'ABF de mai 2021. En réponse à la question « Selon vous, que peuvent apporter les bibliothèques dans cette crise ? », c'est en effet la fonction de lien social qui est une des plus couramment mentionnée : « 23% des répondants venant des bibliothèques territoriales (...) citent l'accueil, la lutte contre l'isolement et la création de lien social comme les rôles majeurs des établissements »¹³². A cela s'ajoute « la posture de médiateur et de facilitateur d'accès [qui] ressort comme une priorité (...) : conseil et valorisation des ressources, médiation numérique, présence en ligne »¹³³, 26% des bibliothèques territoriales jugeant que l'accès à l'information est un aspect primordial de leur rôle¹³⁴.

Le renforcement du rôle de conseil et de diffusion de ressources numériques des bibliothèques départementales

Concernant les huit BD d'ARA ayant répondu au questionnaire, deux facettes de leur rôle sont tout particulièrement mises en avant : celle de conseil auprès de leur réseau de bibliothèques et celle de mise à disposition de ressources électroniques. Ainsi, cinq BD mentionnent le soutien et l'accompagnement qu'elles ont apportés à leur réseau, principalement en relayant des informations concernant les mesures sanitaires en vigueur. Trois d'entre elles indiquent même que ce rôle de ressource de proximité s'en est trouvé renforcé, et les relations avec le réseau, resserrées. En parallèle, six BD soulignent l'ouverture de l'accès aux ressources numériques à tous les habitants et/ou l'augmentation de ces dernières, faisant écho à l'enquête *flash* du ministère de la Culture sur le sujet¹³⁵. Ces éléments montrent ainsi que la pandémie semble plutôt avoir conduit à un renforcement de deux missions des bibliothèques départementales déjà existantes avant la pandémie.

3.2 La reconnaissance des exécutifs locaux

Au-delà du regard des professionnels sur le rôle des bibliothèques pendant la pandémie, leur perception de la reconnaissance exprimée par les tutelles politiques et par les publics est également tout à fait intéressante. Pour l'analyser, nous nous

¹³¹ Entretien avec Céline Cadieu-Dumont et Céline Meneghin.

¹³² ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie, LE BOHEC, Eleonora, 2021, *op.cit.*, p.3

¹³³ *Ibid.*, p.3.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête flash : Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ? (synthèse)*, 2021, *op.cit.*

appuyons sur les 69 réponses des BM à la question « Quelle perception l'exécutif de votre collectivité a-t-il du rôle de la bibliothèque, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ? ».

Parmi ces réponses, huit indiquent ne pas le savoir et trois ne notent pas de changement particulier en comparaison de la période pré-pandémie. A côté de cela, une minorité de répondants a une perception négative du positionnement de son exécutif (13 réponses). Dans ce cas, le manque de soutien, d'intérêt, de reconnaissance et de valorisation vis-à-vis des équipes et du travail effectué est déploré et s'accompagne parfois d'un sentiment d'abandon. Ces témoignages le soulignent :

Très faible intérêt et perception de nos missions. Soit oublié dans les mesures de la collectivité, soit demande imposée pour le click and collect.

Notre exécutif connaît tout à fait notre rôle, nous avons enfoncé le clou, mais n'en tient pas compte sauf pour se valoriser. La collectivité n'a jamais fait mention de notre présence durant la période COVID (...).

Néanmoins, ces quelques situations sont compensées par une majorité de cas où le positionnement de l'exécutif local est salué (42 réponses). Cela se traduit notamment par l'impression que la tutelle politique reconnaît à la bibliothèque un rôle important, que ce soit à travers le soutien au maintien d'une continuité de service (onze réponses), la reconnaissance d'une place « essentielle » auprès de la population (six réponses) ou de son rôle en matière de lien social (six réponses). Voici trois réponses qui illustrent ces aspects :

L'exécutif a eu la volonté de ne pas fermer la structure quand ce n'était pas nécessaire et de donner la possibilité d'adapter les services.

Conscient de l'importance du seul équipement culturel ouvert et assurant un service essentiel pour la population.

Grande reconnaissance du rôle social de la bibliothèque

En outre, douze réponses soulignent la reconnaissance des capacités d'adaptation de l'équipe, comme en témoigne ce commentaire :

L'exécutif a été à l'écoute des recommandations des professionnels montrant ainsi sa confiance envers les équipes. La faculté d'adaptation et l'innovation du personnel a été reconnue et saluée.

Par ailleurs, cinq personnes constatent une véritable prise de conscience des élus vis-à-vis de ces différents aspects – rôle important, travail effectué, capacités d'adaptation :

L'exécutif a pris conscience de l'importance sociale de la médiathèque, de sa capacité d'adaptation à un contexte très mouvant (...)

Evidemment, cette analyse porte sur des propos des responsables de bibliothèques eux-mêmes et non d'élus locaux directement¹³⁶. Néanmoins, avec le recul nécessaire, force est de constater qu'ils donnent une indication sur le regard posé sur les bibliothèques par leur tutelle politique ; manifestement, ce regard serait plutôt positif, avec des bibliothèques reconnues dans le rôle qu'elles ont joué.

¹³⁶ Le questionnaire qui leur était destiné a reçu un nombre de réponses trop restreint pour en tirer des enseignements, comme cela a été précisé en introduction.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

En conclusion de cette première partie, nous pouvons souligner que les bibliothèques de lecture publique ont assuré une continuité de service pendant la pandémie, dans des conditions fortement contraintes. Fermées lors de courtes périodes, la plupart du temps ouvertes en appliquant des mesures sanitaires strictes, elles ont aménagé et priorisé leurs services pour maintenir leurs activités. Lorsque cela était nécessaire, contraints par les règles en vigueur, les services ont été recentrés, sous une forme renouvelée, sur des missions déjà au cœur du rôle des bibliothèques : la diffusion des collections et de ressources et le lien avec les publics. En parallèle, le développement des services numériques, une tendance déjà existante, s'est accéléré. Ainsi, les bibliothèques se sont efforcées de maintenir le cœur de leurs missions, en proposant ce qui était possible au regard des contraintes sanitaires. Par ailleurs, la situation ne va pas sans ouvrir un débat sur la tension entre continuité et égalité d'accès aux services ainsi transformés, comme nous l'avons vu avec la question de l'offre numérique et du contrôle du pass sanitaire.

Par ailleurs, la perception du rôle des bibliothèques par les professionnels semble avoir évolué vers une perception globalement positive et accompagnée, pour une majorité, d'un sentiment de reconnaissance et de soutien de la part des tutelles. Certaines facettes du rôle des bibliothèques se sont renforcées aux yeux des professionnels, parfois de manière paradoxale : les bibliothèques municipales comme vecteurs d'accès à la culture et de lien social, dans un contexte qui constitue pourtant une rupture de fait avec le modèle de troisième lieu ; les bibliothèques départementales comme soutien auprès de leur réseau et comme pourvoyeuses de ressources numériques. De plus, les professionnels semblent avoir une conscience très claire de la spécificité du rôle joué par les bibliothèques pendant la crise, en tant que seul équipement culturel ouvert pendant un temps. Suite à cette analyse des bouleversements qui ont affecté les services rendus par les bibliothèques, il s'agit à présent d'interroger les facteurs ayant facilité leur adaptation.

PARTIE II – L’ECOSYSTEME D’ACTEURS ENTOURANT LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES, FACTEUR D’ADAPTATION A LA PANDEMIE

Les activités des bibliothèques territoriales ont été soumises à de multiples changements, comme l’a montré la première partie de ce travail. Cette deuxième partie a pour vocation d’explorer les facteurs ayant facilité l’adaptation des bibliothèques à ces bouleversements, en se demandant s’ils préexistaient à la période de pandémie ou s’ils sont nouveaux. Il s’agira ainsi d’interroger l’hypothèse de départ que nous avons formulée en introduction, dans la lignée des réflexions engagées dans l’ouvrage *Covid-19 : une crise organisationnelle*¹³⁷ : la collaboration entre différents acteurs de la lecture publique a joué un rôle clé dans cette adaptation. Cette hypothèse a été testée grâce aux résultats du questionnaire administré auprès des bibliothèques territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes et aux entretiens réalisés, présentés en introduction¹³⁸.

Dans un premier temps, il s’agira de replacer ces réflexions dans le contexte de décentralisation et de coopération entre bibliothèques dans lequel s’inscrit le secteur de la lecture publique (II.1). Ensuite, nous verrons qu’une coordination renforcée entre certains acteurs institutionnels et associatifs du secteur et qu’un accompagnement des bibliothèques sous une forme renouvelée ont été essentiels pendant la pandémie (II.2). Néanmoins, l’enquête a fait émerger d’autres facteurs d’adaptation, qui concernent le fonctionnement interne des bibliothèques et leur positionnement au sein des collectivités territoriales, sur lesquels nous ne saurions faire l’impasse (II.3). Quatre courtes études de cas portant sur des bibliothèques territoriales de la région ARA de tailles différentes, représentatives de la diversité des structures, illustreront ces réflexions tout au long de la partie¹³⁹.

¹³⁷ BERGERON, Henri, BORRAZ, Olivier, CASTEL, Patrick et DEDIEU, François, 2020, *op.cit.*

¹³⁸ Voir la liste des entretiens réalisés dans la partie Sources à la fin du mémoire.

¹³⁹ Approfondir quatre exemples permet en effet de présenter le fonctionnement interne de chaque établissement et de comprendre concrètement les modalités et les facteurs d’adaptation de ces structures à la pandémie. Si ces exemples ne sont pas généralisables, ils mettent néanmoins en lumière des tendances communes ou, au contraire, des spécificités liées au type de structure concerné. Ils sont en cela riches d’enseignements. D’un point de vue méthodologique, les quatre bibliothèques ont été choisies parmi les structures ayant répondu au questionnaire administré en Auvergne-Rhône-Alpes. C’est le département du Rhône et la métropole de Lyon qui ont été ciblés, par souci de cohérence territoriale et car une partie conséquente des répondants au questionnaire était issue de ce département. Les critères de sélection étaient le type d’établissement et sa taille, pour donner à voir des situations diverses : une bibliothèque municipale d’une ville de plus de 500 000 habitants (Lyon), une bibliothèque municipale d’une ville moyenne d’environ 36 000 habitants (Villefranche-sur-Saône), une bibliothèque intercommunale en zone rurale (celle du syndicat intercommunal Murois) et une médiathèque départementale (celle du Rhône). Les cas sont appuyés sur les réponses de ces structures au questionnaire et sur les entretiens effectués avec leur responsable.

1. LES CARACTERISTIQUES PREEXISTANTES DE LA LECTURE PUBLIQUE : DECENTRALISATION ET COOPERATION

1.1 La lecture publique : entre décentralisation et action de l'État

Les bibliothèques territoriales, des services à part entière des communes et des départements

Pour comprendre la réponse des bibliothèques territoriales à la pandémie de Covid-19, il est nécessaire de rappeler qu'elles sont des services publics décentralisés. Les BM dépendent de l'autorité des communes, et les BD de celle des départements. Ainsi, les politiques de lecture publique locales émergent réellement dans le contexte de développement des politiques culturelles municipales, à partir des années 1970¹⁴⁰, bien que les bibliothèques municipales soient historiquement des services municipaux. Contrairement aux BM, la décentralisation a joué un rôle important pour les bibliothèques départementales puisque, de services de l'État, elles deviennent rattachées aux départements à partir de 1986¹⁴¹, suite à la loi de décentralisation de 1983. Les bibliothèques sont ainsi des services territoriaux comme les autres, souvent rattachés à la direction chargée de l'action culturelle de leur collectivité¹⁴², et soumis au fonctionnement hiérarchique de l'administration. Cela signifie, de manière très pragmatique, que la bibliothèque bénéficie des ressources (humaines, financières, immobilières) que sa collectivité a décidé de lui attribuer, mais qu'elle est également « soumise aux règles communes de la gestion territoriale : elle participe à l'effort de prévision, elle reçoit directive pour assurer certaines tâches, elle fait l'objet d'un contrôle et rend des comptes. Elle travaille en liaison étroite avec certaines directions fonctionnelles (...) »¹⁴³. Anne-Marie Bertrand¹⁴⁴ parle ainsi, pour les BM – mais cela est aussi valable pour les BD au sein des départements – de « prééminence de la vie communale dans le fonctionnement de la bibliothèque municipale »¹⁴⁵.

Par ailleurs, notons que le domaine de la culture, auquel appartient la lecture publique, est, selon la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), une compétence partagée. Cela signifie qu'elle n'est pas une compétence obligatoire¹⁴⁶ et qu'elle peut être répartie entre les différentes collectivités¹⁴⁷. De plus, le développement des intercommunalités à partir de la fin des années 1990, puis leur généralisation¹⁴⁸, ont eu pour effet de recomposer le paysage de la lecture publique à

¹⁴⁰ BERTRAND, Anne-Marie, 1994, *op.cit.*

¹⁴¹ BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales : identité et environnement*. Paris : Les Éditions du CNFPT, 2000, 54p.

¹⁴² BERTRAND, Anne-Marie, 2000, *op.cit.*

¹⁴³ *Ibid.* p.24

¹⁴⁴ Historienne et conservatrice générale des bibliothèques qui a publié plusieurs ouvrages sur les bibliothèques territoriales, dont ceux cités dans le présent mémoire.

¹⁴⁵ BERTRAND, Anne-Marie, 1994, *op.cit.* p.50

¹⁴⁶ Toutefois, précisons que la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique interdit aux départements de supprimer leur bibliothèque départementale. Cela donne en quelque sorte l'obligation aux départements de mener une politique de lecture publique, à travers leur BD. Voir : Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Dans : *vie-publique* [en ligne] Décembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/loi/280269-loi-bibliotheques-developpement-lecture-publique>

¹⁴⁷ Quelle répartition des compétences entre collectivités après la loi NOTRe ? Dans : *vie-publique* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20112-competences-des-collectivites-territoriales-apres-la-loi-notre>

¹⁴⁸ Avec la loi du 16 décembre 2010. Voir : L'intercommunalité, une constante des réformes territoriales. Dans : *vie-publique* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/38665-lintercommunalite-une-constante-des-reformes-territoriales>

l'échelon local, avec la création de bibliothèques intercommunales dans certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ainsi, « de la commune à l'EPCI, les délimitations de la lecture publique ont été opérées (...) de façon hétérogène, si bien qu'un foisonnement de modes de relations est apparu »¹⁴⁹.

Ces quelques éléments de contexte montrent que l'adaptation des bibliothèques territoriales à la pandémie de Covid-19 a nécessairement été dépendante de leur modèle de fonctionnement préalable, de la collectivité par laquelle elles sont gérées, des politiques de gestion de crise mises en œuvre par cette dernière, ou encore des ressources qui leur ont été attribuées. Leurs réactions à la crise sanitaire sont donc par définition marquées par une grande diversité, au regard de la pluralité des contextes administratifs et politiques dans lesquels elles sont insérées. Il s'agira de prendre en considération ces éléments dans l'analyse des facteurs d'adaptation à la pandémie.

Le rôle de l'État dans la politique de lecture publique, entre centralisation et déconcentration

Si les bibliothèques sont des services décentralisés, elles restent malgré tout en partie dépendantes de l'État. Ce dernier joue en effet un rôle de contrôle et de soutien financier important. Ainsi, le contrôle technique et scientifique que l'État exerce sur les bibliothèques territoriales par le biais des missions confiées à l'IGÉSR et des actions du service du livre et de la lecture montre une volonté de garantir la qualité des collections et l'efficacité des bibliothèques. Plus généralement, nous l'avons souligné en introduction, le SLL a entre autres pour mission de suivre les politiques publiques portant sur la lecture et les bibliothèques¹⁵⁰. Cela témoigne d'une centralisation toujours présente.

Néanmoins, l'action de l'État envers les bibliothèques articule centralisation et déconcentration, comme le souligne le rôle des DRAC et du préfet de région. Les DRAC, services déconcentrés sous l'autorité de ce dernier, peuvent ainsi donner leur avis concernant le soutien financier de l'État au bénéfice de telle ou telle bibliothèque, mais également assumer un rôle d'expertise et de conseil en matière de lecture publique auprès des collectivités territoriales¹⁵¹. En outre, le préfet est un interlocuteur essentiel des collectivités concernant les bibliothèques : il dispose d'un droit d'information large à leur propos (remise d'un rapport d'activité annuel, alerte concernant tout incident sur des documents anciens, rares ou précieux), donne des avis sur les opérations relatives aux locaux des bibliothèques, et décide, dans le cadre du concours particulier, de projets à soutenir ainsi que du montant des crédits¹⁵². La déconcentration permet ainsi une plus grande proximité entre services étatiques et bibliothèques.

Ainsi, en termes de soutien financier, « au-delà de [la] compensation financière du transfert, extension et création de la compétence des bibliothèques, les collectivités territoriales et les intercommunalités bénéficient d'un concours

¹⁴⁹ PICARD, David-Georges. De l'État pédagogue à l'État inspirateur : un engagement renouvelé en faveur de la lecture publique. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.146

¹⁵⁰ MINISTÈRE DE LA CULTURE. Service du livre et de la lecture. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture>

¹⁵¹ STECKEL-ASSOUÈRE, Marie-Christine. Les enjeux des réformes territoriales pour les bibliothèques de lecture publique. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.27-43.

¹⁵² *Ibid.*

particulier au sein de la dotation générale de décentralisation »¹⁵³ (DGD), qui constitue une forme d'exception en faveur des bibliothèques et révèle le maintien de l'engagement de l'État¹⁵⁴. Cette contribution aux dépenses d'investissement et de fonctionnement non pérennes des bibliothèques est gérée en partie par les préfets de région et en partie par les services centraux du ministère de la Culture, qui appliquent des critères de sélection spécifiques. Ces crédits sanctuarisés ont donc un caractère incitatif. Par ce biais, l'État favorise l'aménagement culturel des territoires en fonction des priorités fixées au niveau national mais aussi des spécificités locales, et, par là-même, encourage le développement de la lecture publique¹⁵⁵.

Malgré une culture de la décentralisation bien ancrée au sein du secteur de la lecture publique, nous pouvons donc souligner le rôle primordial que continue de jouer l'État auprès des bibliothèques, grâce à ses services centraux et déconcentrés. Dans ce contexte, il sera donc tout à fait intéressant d'analyser les actions mises en œuvre par les acteurs étatiques pour faciliter l'adaptation des bibliothèques à la crise sanitaire et la manière dont elles reflètent plutôt une approche centralisée, déconcentrée ou décentralisée.

1.2 Les multiples formes de la coopération entre bibliothèques, consensus de la profession

Notre hypothèse de recherche portant sur un renforcement de la collaboration entre certains acteurs de la lecture publique pendant la pandémie, interroger le concept de coopération permet de mieux comprendre où les bibliothèques se situaient sur ce plan avant la crise sanitaire. Anne-Marie Bertrand met ainsi en lumière que la littérature est riche d'écrits sur cette notion qui est perçue très majoritairement comme positive et nécessaire par la profession, principalement depuis le début des années 1990¹⁵⁶. Elle souligne ainsi que de multiples productions des professionnels des bibliothèques représentent en elles-mêmes des formes de coopération (productions écrites, mais aussi événements et rencontres, formation continue, revues, conversations en ligne, réseau des structures de formation, etc.)¹⁵⁷. Cette invitation à coopérer serait ainsi un des aspects inhérents de la culture professionnelle des bibliothèques. Anne-Marie Bertrand fournit une explication à cela : la coopération a constitué un rempart contre le risque d'atomisation et de disparités entre bibliothèques que faisait courir la décentralisation des années 1980¹⁵⁸. Elle souligne ainsi que ce concept renvoie aux caractéristiques intrinsèques du secteur : « (...) au mouvement centripète de coopération, s'oppose un mouvement centrifuge de morcellement et de spécialisation (...). Où, quelque part, la question de la coopération rejoint celle de l'unité ou de la diversité de la profession »¹⁵⁹.

Derrière ce consensus, le cadre et les formes de la coopération sont pluriels. Elle peut se déployer à l'initiative de l'État, des bibliothèques elles-mêmes ou encore d'associations. Il y a ainsi eu une tentative de structuration de la coopération à l'échelon régional au milieu des années 1980, qui a donné lieu à la création des agences régionales de coopération (associations loi 1901) soutenues et financées par l'État et les collectivités

¹⁵³ *Ibid.* p.38

¹⁵⁴ DUPUIT, Jean-Sébastien. Accompagner, anticiper, corriger : la dynamique des bibliothèques. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.17-24.

¹⁵⁵ STECKEL-ASSOUÈRE, Marie-Christine, 2019, *op.cit.*

¹⁵⁶ BERTRAND, Anne-Marie. Culture professionnelle et coopération. Dans : SANZ, Pascal (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p.53-61.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ BERTRAND, Anne-Marie, 1994, *op.cit.*

¹⁵⁹ BERTRAND, Anne-Marie, 2008, *op.cit.* p.61.

territoriales¹⁶⁰. L'État soutient par ailleurs la coopération avec des incitations qui ont pris la forme d'accords entre les DRAC et d'autres services régionaux de l'État, de critères d'éligibilité au sein du concours particulier de la DGD ou d'aides financières du Centre national du livre¹⁶¹.

En parallèle, les bibliothèques collaborent directement entre elles dans le cadre de projets communs, pour certains à l'échelle d'un territoire. Si la coopération peut s'inscrire dans des cadres juridiques divers (convention, association, groupement d'intérêt public, etc.), elle s'en soustrait régulièrement en prenant simplement la forme d'échanges entre professionnels¹⁶². Le domaine des collections en particulier est propice au travail en réseau, comment en rendent compte la normalisation de la classification et de la description bibliographique, les catalogues collectifs, le prêt entre bibliothèques, les politiques d'acquisition et la conservation concertées dans des lieux collectifs¹⁶³. L'accompagnement de réseaux de bibliothèques municipales rurales par les bibliothèques départementales constitue une autre forme de partenariat. Les modalités d'intervention des BD sont toutefois aujourd'hui en pleine évolution du fait des récentes réformes territoriales, le développement des intercommunalités modifiant profondément les réseaux de lecture publique, comme nous l'avons souligné¹⁶⁴.

Enfin, ce portrait synthétique ne saurait être complet sans mentionner les actions des associations qui rassemblent des professionnels du secteur. Le paysage, déjà évoqué en introduction, est foisonnant. Leurs missions relèvent de l'organisation d'échanges de savoir-faire, de pratiques et d'expériences entre professionnels, de la production et de la diffusion de savoirs, du développement de compétences, ou encore du plaidoyer auprès des pouvoirs publics¹⁶⁵. Elles ont donc un rôle clé dans la coopération entre bibliothèques. Néanmoins, face à la multiplication et à la segmentation des associations, une tentative de rapprochement a été initiée au début des années 2000 avec la création d'une inter-association archives bibliothèques documentation (IABD)¹⁶⁶. Cette démarche visait à mieux défendre les intérêts de la profession auprès des acteurs politiques et publics, en parlant d'une seule voix pour avoir un poids plus important auprès de ces derniers.

En conséquence, nous l'avons vu, la coopération entre bibliothèques peut prendre des formes diverses et impliquer différents acteurs. Dans une période de bouleversements importants comme celle de la pandémie de Covid-19, nous pouvons nous demander dans quelle mesure et selon quelles modalités cet aspect caractéristique de la culture professionnelle des bibliothèques a joué un rôle dans leur adaptation.

¹⁶⁰ HURINVILLE, Franck. Le cadre juridique de la coopération entre bibliothèques, une mosaïque inachevée. Dans : SANZ, Pascal (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p.15-52.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ CARBONE, Pierre. *Les bibliothèques*. 2^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2017. Chapitre 9, La coopération entre bibliothèques, p.86-95.

¹⁶⁴ SONNIER, Corinne. Les bibliothèques départementales et les réformes territoriales : l'apprentissage de l'accompagnement des réseaux. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.131-143.

¹⁶⁵ PICARD, David-Georges, 2013, *op.cit.* et CARBONE, Pierre, 2017, *op.cit.*

¹⁶⁶ PICARD, David-Georges, 2013, *op.cit.*

2. LA COLLABORATION ENTRE ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE, ENTRE CONTINUITÉ ET RECONFIGURATION, UN ATOUT EN TEMPS DE PANDEMIE

L'hypothèse de départ qui a guidé le travail d'enquête est donc que la pandémie de Covid-19 a renforcé la collaboration entre différents acteurs de la lecture publique, une facette préexistante de la culture professionnelle du secteur, nous venons de le voir. Cette collaboration aurait *in fine* grandement contribué à la rapidité de réaction et à l'agilité des bibliothèques pendant la crise sanitaire. Afin de vérifier cette hypothèse, nous allons tenter de comprendre ici comment s'est organisée la coopération entre ces acteurs, en quoi ces modalités de collaboration sont nouvelles ou non, quels ont été leurs effets et dans quelle mesure elles ont constitué une force pour les bibliothèques.

2.1 Des bibliothèques entourées, s'appuyant sur des acteurs et des ressources déjà connus

La place prépondérante des associations professionnelles, des bibliothèques départementales et des services centraux du ministère de la Culture

Tout d'abord, les résultats du questionnaire témoignent du fait que les bibliothèques municipales et départementales ont en très grande majorité trouvé des ressources ou un accompagnement auprès d'au moins un autre acteur de la lecture publique pendant la pandémie. En effet, aucune BD et seules quatre BM sur les 115 ayant répondu au questionnaire indiquent n'avoir trouvé d'accompagnement auprès d'aucun acteur. Cela montre très clairement que la collaboration entre acteurs de la lecture publique a joué un rôle pendant la pandémie.

Au-delà de ce constat, il est intéressant d'identifier quels acteurs ont été les plus sollicités. A la fois pour les BD et pour les BM, les associations professionnelles sont de loin les premiers acteurs ressources : 68% des BM répondantes et 100% des BD répondantes ont fait appel à elles.

Les autres acteurs sur lesquels les BM se sont appuyées sont ensuite les bibliothèques départementales (55% ont utilisé leurs ressources) et les services centraux du ministère de la Culture (plus d'un quart, 27%). En comparaison, il semble qu'il y ait eu peu de relations directes entre les BM et les organismes de formation, la DRAC, l'agence de coopération régionale Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture et les associations d'élus locaux, qui ont respectivement été mobilisés par 11%, 7%, 5% et 2% des répondants. La place des organismes de formation et des relais régionaux s'est ainsi trouvée en demi-teinte, au regard de celle des associations, des BD et du centralisme du ministère.

Par ailleurs, près de 29% des BM ont précisé avoir bénéficié de l'appui d'autres acteurs que ceux mentionnés dans le questionnaire (voir tableau 2 ci-dessous). Il s'agit pour quinze d'entre elles du réseau professionnel des bibliothèques au sens large, principalement des bibliothèques situées sur le même territoire, mais aussi de la bibliothèque municipale de Lyon (qui joue le rôle de BD pour les petites communes de la métropole lyonnaise). Viennent ensuite des services de la collectivité à laquelle la bibliothèque est rattachée, et, pour cinq d'entre elles, le site internet *biblio-covid*, sur lequel nous reviendrons.

PARTIE II – L'écosystème d'acteurs entourant les bibliothèques territoriales, facteur d'adaptation à la pandémie

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Le ministère de la Culture en central	31	26,96%
La DRAC	8	6,96%
Des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.)	78	67,83%
Des associations d'élus locaux	2	1,74%
La bibliothèque départementale	63	54,78%
L'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture	6	5,22%
Des organismes de formation (Enssib, Médiat Rhône Alpes)	13	11,30%
Aucun	4	3,48%
Autre	33	28,70%

Tableau 2 (annexe 3). Depuis mars 2020, auprès de quels acteurs l'équipe de la bibliothèque a-t-elle trouvé des ressources ou un accompagnement pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ?

Ces résultats peuvent être affinés en prenant en compte la taille des BM, grâce au critère du nombre de salariés¹⁶⁷. Par ce biais, nous nous rendons compte que quelle que soit leur taille, les bibliothèques se sont appuyées sur les associations professionnelles. Cela est toutefois plus marqué chez les bibliothèques de cinq salariés ou plus (83% des bibliothèques avec 5 à 10 salariés, 100% de celles avec 11 à 20 salariés et 78% de celles avec 21 salariés ou plus ont mobilisé les ressources des associations) que chez celles de moins de cinq salariés (59%). De plus, les services centraux du ministère ont servi de ressources plus pour les bibliothèques ayant entre 5 et 10 salariés (39% des répondantes) et entre 11 et 20 salariés (56%), que pour les toutes petites ou les plus grandes (22% dans chacun des cas). Enfin, la mobilisation de la bibliothèque départementale est logiquement corrélée à la taille de la bibliothèque : plus celle-ci est petite, plus le recours à la BD est fréquent. Ainsi, 66% des structures de moins de cinq salariés et 50% de celles employant 5 à 10 salariés l'ont sollicitée. Cela laisse transparaître le rôle d'accompagnement des BD auprès des petites bibliothèques en zone rurale.

En outre, parmi les huit BD ayant répondu au questionnaire (sur les onze que compte la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui en fait un échantillon *a priori* représentatif du panel ciblé), cinq se sont appuyées sur l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, quatre sur les services centraux du ministère de la Culture, trois sur les DRAC et deux sur des organismes de formation (voir tableau 16 ci-dessous). Ces résultats corroborent globalement ceux obtenus pour les BM, sauf pour l'agence de coopération régionale qui a occupé une place plus marquée auprès des BD – nous y reviendrons.

¹⁶⁷ Voir tableau 2b en annexe 3.

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Le ministère de la Culture en central	4	50,00%
La DRAC	3	37,50%
Des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.)	8	100,00%
Des associations d'élus locaux	0	0,00%
L'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture	5	62,50%
Des organismes de formation (Enssib, Médiat Rhône Alpes)	2	25,00%
Aucun	0	0,00%
Autre	0	0,00%

Tableau 16 (annexe 4). Depuis mars 2020, auprès de quels acteurs l'équipe de la bibliothèque départementale a-t-elle trouvé des ressources ou un accompagnement pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ?

Des collaborations dans la continuité de l'existant, mais devenant primordiales

Dans la majorité des cas, la pandémie n'a pas engendré des collaborations totalement inédites, mais elle a consolidé ou reconfiguré des échanges qui existaient déjà. En effet, à la question « Dans quelle mesure ces modalités d'accompagnement sont-elles ou non nouvelles pour la bibliothèque ? », plusieurs BM soulignent que les collaborations n'étaient pas nouvelles, mais que la pandémie a révélé leur rôle essentiel et que les informations transmises, notamment par les associations professionnelles grâce au site *biblio-covid*, ont été précieuses. En parallèle, certaines mentionnent le fait que ces échanges s'inscrivent dans la continuité de la relation avec leurs partenaires. D'autres soulignent aussi que la période a conduit au renforcement et à l'intensification des relations et des échanges, devenus plus fréquents. Au contraire, une minorité de BM, un peu moins d'une vingtaine, fait état du caractère exceptionnel de la période, qui a entraîné des modalités d'accompagnement véritablement nouvelles, avec des échanges avec de nouveaux acteurs. Les réponses des BD vont dans le même sens que celles des BM : des échanges accentués (3 réponses sur 8), plus rapides (2) et dans la continuité de la période pré-pandémie (2).

Par ailleurs, ces coopérations ont bien constitué des facteurs d'adaptation importants pour les bibliothèques. En effet, à la question « De manière générale, quels ont été selon vous les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 ? », seules quatorze bibliothèques municipales sur 115 mentionnent qu'aucun facteur extérieur n'a aidé la bibliothèque, la moitié précisant que les ressources étaient essentiellement internes à la bibliothèque. Au contraire, 24 répondants soulignent l'importance du réseau professionnel et 17 celle des associations professionnelles (y compris le site *biblio-covid*, régulièrement cité), de manière non exclusive. Néanmoins, il faut préciser que 33 BM placent la relation de confiance avec les élus parmi les facteurs d'adaptation à la pandémie, et 22 l'accompagnement et le soutien de leur collectivité territoriale, y compris celui de leur hiérarchie. Les réponses des BD soulignent principalement l'apport des associations professionnelles (5 réponses sur 8) et de la collectivité (3). En conséquence, en parallèle des espaces d'échanges et de ressources au sein de la profession, l'intégration pleine et entière des bibliothèques au

sein de leur collectivité territoriale est à prendre en compte dans leurs capacités d'adaptation.

Ainsi, ce premier état des lieux met en lumière le rôle prépondérant qu'ont joué les associations professionnelles auprès des bibliothèques territoriales pour les accompagner pendant la pandémie, ainsi que, dans une moindre mesure, celui des bibliothèques départementales, des services centraux du ministère de la Culture et du réseau professionnel de chaque bibliothèque. Plus qu'un renouvellement complet des coopérations, la crise sanitaire semble plutôt avoir conduit les bibliothèques à s'appuyer sur des ressources déjà connues et des collaborations déjà existantes, dont le caractère essentiel est apparu. Cet appui venant d'autres acteurs de la lecture publique a globalement constitué une aide importante pour l'adaptation des bibliothèques, en parallèle des ressources qu'elles ont reçues de leur collectivité territoriale, qui semblent également jouer un rôle important et dont il sera question dans la sous-partie II.3. Il s'agit à présent de comprendre plus finement en quoi ces collaborations ont consisté.

2.2 Des apports de la collégialité : l'instance de coordination entre le service du livre et de la lecture et les associations professionnelles ¹⁶⁸

Nous l'avons vu, les bibliothèques ont pour certaines trouvé des ressources auprès des services centraux du ministère. Cela a principalement consisté en un partage de recommandations sanitaires officielles et d'informations diverses (voir tableau 3 en annexe 3). Par exemple, le ministère a mis en place des listes de diffusion à destination des bibliothèques, notamment des conservateurs directeurs de bibliothèques municipales classées, et une foire aux questions¹⁶⁹. Mais l'innovation majeure repose sur la coopération entre le service du livre et de la lecture et les associations professionnelles, qui a pris la forme inédite d'un groupe de travail collaboratif régulier, que l'on peut qualifier d'instance de concertation. Il a abouti à la conception de protocoles sanitaires mieux adaptés aux situations de terrain et a engendré une plus grande réactivité de la profession dans son ensemble. Nicolas Douez, conseiller livre et lecture ayant participé au groupe de travail, résume bien les bénéfices de cette collaboration, dont nous allons détailler le fonctionnement et les apports :

Cela a été absolument essentiel. Je pense que si ce groupe de travail n'avait pas été mis en place, l'information aurait été mal diffusée, mal comprise, mal coordonnée. Il y aurait eu des incompréhensions locales. Ce groupe de travail a permis de mettre en place à l'échelle du territoire national et de manière cadrée et unifiée des pratiques selon la taille des établissements, selon leur fonctionnement (...). Globalement, la profession a pu s'appuyer beaucoup sur les décisions prises par ce groupe de travail.

¹⁶⁸ Les informations de cette sous-partie, portant sur la coopération entre le ministère de la Culture et les associations professionnelles, sont issues des entretiens réalisés avec ces acteurs, ainsi qu'avec l'IGESR et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Voir la liste des entretiens dans la partie Sources à la fin du mémoire.

¹⁶⁹ Une foire aux questions générale pour le secteur culturel dans son ensemble et des foires aux questions spécifiques pour chaque secteur, dont une dédiée aux bibliothèques, aux archives et aux librairies. Voir : MINISTERE DE LA CULTURE. COVID-19 : questions-réponses du ministère de la culture. Dans : [culture.gouv](https://www.culture.gouv.fr) [en ligne] [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites-et-questions-reponses?step=290272>
MINISTERE DE LA CULTURE. Bibliothèques, archives, librairies. Dans : [culture.gouv](https://www.culture.gouv.fr) [en ligne] [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Bibliotheques-archives-librairies>

Des consignes sanitaires co-construites mieux adaptées aux problématiques de terrain

Ce groupe de travail, initié par le SLL lors du premier confinement, au printemps 2020, regroupait les représentants de cinq associations des bibliothèques – l’ABF, l’ADBGV, l’ABD, l’Acim et Bibliopat (dédiée aux professionnels travaillant sur la gestion de fonds patrimoniaux en bibliothèque), de l’Association nationale des conseillers pour le livre et la lecture (qui représentait ainsi les DRAC). Rapidement, l’objet des échanges a porté sur la co-élaboration des protocoles sanitaires applicables aux bibliothèques.

En effet, au niveau national, chaque secteur d’activité a dû concevoir et mettre à jour un protocole précisant les mesures sanitaires concrètes à mettre en œuvre. Elles devaient être conformes aux consignes générales relevant de la loi ou des décrets. Les protocoles sanitaires étaient ensuite soumis à la cellule interministérielle de crise qui les validait de manière officielle. Ainsi, il faut noter que le SLL se retrouvait au cœur de négociations et de réunions interministérielles, où les différents ministères pouvaient avoir des positions antagonistes, selon les secteurs. Des arbitrages étaient alors rendus à un plus haut niveau. Le SLL pouvait tenter d’influer sur les décisions prises en faisant valoir le positionnement qui semblait le plus adéquat pour les bibliothèques. De même, au sein du ministère de la Culture, il pouvait être nécessaire d’adopter une position cohérente et commune aux différents secteurs culturels, et non propre à tel ou tel secteur, et qui prenne en considération les caractéristiques de chacun. Il faut donc avoir à l’esprit que le domaine des bibliothèques n’était pas isolé, mais bien imbriqué dans des mécanismes de décision et de gestion de crise qui concernaient de multiples secteurs d’activité, impliquaient différents ministères, et qui étaient pilotés par une instance interministérielle, centralisée. Malgré tout, cette logique verticale et descendante des décisions étatiques a été contrebalancée par l’approche collégiale et le dialogue plus horizontal adoptés par le SLL.

En effet, dans le cas des bibliothèques, les documents cadres essentiels que sont les protocoles sanitaires ont été construits collectivement avec des professionnels de terrain, les représentants des associations¹⁷⁰. Le groupe de travail étudiait les textes applicables et travaillait sur cette base sur la conception ou l’actualisation du protocole. Le texte rappelait le cadre réglementaire, à valeur contraignante, et donnait des recommandations, qui n’étaient pas des injonctions mais des préconisations à adapter en fonction des situations particulières¹⁷¹. Cela est significatif. En effet, l’approche collaborative adoptée a permis au ministère de prendre en considération les remontées de terrain effectuées par les associations. Les consignes produites ont ainsi été autant que possible adaptées aux spécificités et aux problématiques concrètes rencontrées par les professionnels, comme le souligne l’ABD : cette collaboration inter-associative a été le gage d’une politique de lecture publique qui colle aux besoins du terrain. Les représentants des associations témoignent d’ailleurs d’une véritable écoute et d’une implication forte du SLL dans cette collaboration.

¹⁷⁰ La méthode collégiale adoptée est décrite explicitement en introduction des protocoles sanitaires. Voir l’annexe 6 pour un exemple.

¹⁷¹ Les différentes versions du protocole sanitaire applicable aux bibliothèques sont disponibles sur la page d’accueil du site *biblio-covid* : <https://www.biblio-covid.fr/>. Les protocoles sanitaires sectoriels semblent avoir été conçus et mis à jour jusqu’à l’instauration du pass sanitaire dans les équipements culturels. Le ministère de la Culture a ensuite proposé un document générique applicable à toutes les structures culturelles recevant du public. Voir : MINISTERE DE LA CULTURE. Recommandations sanitaires pour les structures, lieux, événements et activités culturels. Dans : culture.gouv [en ligne] [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l’adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Recommandations-sanitaires-pour-les-structures-lieux-evenements-et-activites-culturels?step=294298>

Ce dialogue constant et régulier, qui permettait discussions et débats, a également eu pour bénéfice de favoriser un positionnement commun entre le ministère et les associations. La volonté mutuelle de faire converger les positions est d'ailleurs soulignée par certains des acteurs impliqués. Le fait de se mettre d'accord dès la conception des protocoles a ainsi certainement permis de concevoir des consignes pertinentes, de ne pas revenir dessus et a donc été gage d'efficacité.

Une plus grande réactivité dans la diffusion des préconisations

Par ailleurs, ce mode de travail a permis de gagner en rapidité et en réactivité. Après validation par la cellule interministérielle de crise, les protocoles sanitaires étaient officiellement transmis aux préfetures qui les diffusaient ensuite auprès des communes. Ce circuit de validation et de diffusion pouvait prendre un certain temps, dans un contexte où la réactivité était pourtant de mise du fait de la fréquence des annonces gouvernementales et des modifications des mesures en vigueur.

La coordination du SLL et des associations professionnelles a permis de jouer sur une double diffusion des consignes sanitaires et donc de gagner du temps. En effet, une fois le protocole co-conçu, il suivait le circuit de validation officiel du ministère, mais était diffusé en parallèle par les associations, en leur nom, sur le site internet commun *biblio-covid.fr*. Les bibliothèques sur le terrain pouvaient ainsi prendre connaissance facilement et rapidement du fruit de ce travail, avant que les protocoles sanitaires ne soient officiellement transmis aux préfetures puis aux municipalités. Cette diffusion quasiment en instantané a permis de contrebalancer la longueur des circuits de validation officiels et favorisé la réactivité des professionnels. Ce fonctionnement qui sort de l'ordinaire témoigne d'une souplesse des acteurs de la lecture publique face une situation de crise exceptionnelle, comme en témoigne un des acteurs interrogés :

L'intercession, la médiation des associations professionnelles a permis de peut-être contrecarrer un inconvénient à la gestion de la crise en central, qui est la longueur des prises de décisions. (...) Ça a permis finalement aux bibliothèques de disposer de consignes intermédiaires qui étaient suffisamment éclairées par les échanges avec les ministères en amont, pour finalement être des teasers de ce qui allait venir comme décisions, mais qui arriverait de façon tellement tardive que ça aurait mis en difficulté les bibliothèques s'il n'y avait pas eu de diffusion intermédiaire non officielle (...)¹⁷²

Les bénéfices du travail inter-associatif

Cette collégialité a de plus renforcé les liens inter-associatifs puisque les associations ont échangé facilement et régulièrement dans ce cadre, cherché un consensus et parlé d'une seule voix auprès du SLL. L'administration du site *biblio-covid.fr* constitue par ailleurs une illustration concrète des résultats de ce travail en commun. La présence de cinq associations a en outre favorisé la représentation de différents types de structures et la complémentarité des prises de position et des informations transmises. Cela a donc contribué à produire des recommandations finales plus complètes. En quelque sorte, la coopération inter-associative a été renforcée par cette initiative du ministère. Ses bénéfices semblent bien reconnus par les associations impliquées, que ce soit en matière d'efficacité, de pertinence, que de poids politique de la parole associative auprès des pouvoirs publics. L'ABD et l'ABF ont d'ailleurs souligné lors des entretiens que la pandémie a entraîné un renforcement des liens entre les associations, avec des échanges plus réguliers et une interconnaissance densifiée et formalisée.

¹⁷² Verbatim issu d'un des entretiens réalisés. Le verbatim est anonymisé à la demande de l'acteur interrogé.

Le témoin du caractère décentralisé de la lecture publique ?

Cette instance de concertation collégiale fait écho au fonctionnement décentralisé de la lecture publique, où l'État continue malgré tout de jouer un rôle important, comme cela a été décrit plus haut. Face à la culture historiquement centralisée de l'État français, il faut souligner le caractère singulier de ce mode de travail. A rebours du fonctionnement vertical et descendant de la gestion de crise, qui a été critiqué car il affaiblirait l'efficacité des mesures et la capacité d'action des institutions locales ou parapubliques¹⁷³, nous pouvons ainsi parler d'un choix stratégique effectué par le SLL. En effet, la co-construction des procédures, en s'appuyant sur les associations professionnelles qui par-là deviennent en quelque sorte des corps intermédiaires entre l'État et les bibliothèques, témoigne au contraire d'une bonne connexion entre la stratégie étatique en central et l'opérationnel sur le terrain. Cela relève à nos yeux d'une forme d'innovation, de nouvelle organisation positive entre agents publics ayant émergé de la crise sanitaire, telles qu'évoquées par Christian Paul, coordinateur de la chaire transformations de l'action publique de Sciences Po Lyon¹⁷⁴. Le fait que le SLL se soit départi d'une logique d'injonction et ait adopté une approche collaborative souligne ainsi la culture de la décentralisation déjà existante au sein du ministère de la Culture et plus particulièrement au sein du secteur des bibliothèques¹⁷⁵ et a démontré les bénéfices d'une telle approche dans le cadre de la gestion d'une crise d'ampleur.

2.3 Le rôle crucial des associations professionnelles

Des associations ressources et passeuses d'information

Parties prenantes de l'élaboration des protocoles sanitaires, les associations ont également été présentes directement auprès des bibliothèques. Leur accompagnement a pris des formes variées, bien que leur rôle ait principalement été celui de passeuses d'informations, d'après les réponses au questionnaire diffusé aux bibliothèques d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, parmi les 78 BM qui disent s'être appuyées sur les associations, 77 ont bénéficié d'un partage de recommandations sanitaires officielles, 51 d'un partage d'informations diverses, 16 d'écoute et de réponses à leurs interrogations et 17 leur ont remonté des informations de terrain (voir tableau 5 en annexe 3). Elles sont également 10 à souligner l'appui fourni dans les discussions avec les élus et l'organisation de temps d'échanges et de réflexion.

Lors des entretiens effectués, les associations elles-mêmes ont souligné la mission première de relais des informations officielles qu'elles ont menée à bien (à l'échelle nationale et à celle des groupes régionaux pour l'ABF) tout en soutenant les professionnels, en échangeant sur les problématiques rencontrées et en répondant à leurs questionnements¹⁷⁶. Par ce biais, elles ont identifié les difficultés auxquelles les bibliothèques faisaient face. Elles mentionnent également leur rôle d'appui dans le cadre des discussions des bibliothécaires avec les exécutifs locaux, parfois dans des contextes conflictuels. Les informations qu'elles transmettaient pouvaient de fait servir

¹⁷³ LUSSAULT, Michel. Les villes dans l'épidémie : des terrains pour expérimenter de nouvelles formes d'action publique. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p.113-120.

PAUL, Christian. La pandémie révèle l'identité en crise de l'action publique. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p. 19-31.

¹⁷⁴ PAUL, Christian, 2021, *op.cit.*

¹⁷⁵ Réflexions issues d'un des entretiens réalisés.

¹⁷⁶ Entretiens avec Malik Diallo, Alice Bernard, Céline Cadieu-Dumont et Céline Meneghin, et l'ABF d'Auvergne-Rhône-Alpes.

d'arguments aux professionnels pour proposer un fonctionnement adapté à la situation sanitaire. Les recommandations, co-construites par le ministère et les associations, fournissaient un cadre de référence clair à faire valoir auprès des exécutifs¹⁷⁷. Sur la question du dialogue avec les élus, au niveau national, l'ADBGV indique de plus être en contact étroit avec l'associations d'élus France Urbaine, notamment concernant les mesures sanitaires applicables aux bibliothèques.

En outre, le bénéfice de ces échanges était aussi de rompre l'isolement des professionnels sur le terrain et de créer des solidarités¹⁷⁸. Plusieurs commentaires renseignés dans le questionnaire vont dans le même sens que le discours des associations, faisant état de l'aide importante qu'elles ont apportée. En voici quelques-uns :

Les recommandations des associations professionnelles ont souvent été la seule source d'information pour s'adapter aux règles très changeantes et peu claires.

Seules les ressources et informations officielles ou en provenance des associations professionnelles (mais travaillées avec le ministère de la Culture donc vues comme officielles) sur les risques liés à la pandémie ont pu aider à l'adaptation de la bibliothèque.

La crise a mis en lumière le rôle clé de ces structures, avec de nombreux professionnels qui se sont tournés vers les associations pour demander des conseils.

Les moyens utilisés, entre canaux inter-associatifs novateurs et ceux propres à chaque association

Pour assumer ce rôle, les associations ont mobilisé des canaux de communication déjà utilisés avant la pandémie, propres à chacune. Ainsi, elles mentionnent des moyens classiques pour rester en contact avec les bibliothèques : communiqués, listes de diffusion, forums (différentes commissions de l'ABF ont par exemple alimenté le forum *Agorabib*), réseaux sociaux, enquêtes¹⁷⁹, échanges par email ou par téléphone¹⁸⁰. Les associations se sont de plus organisées en interne pour répondre aux sollicitations. L'ABF a par exemple mobilisé plus particulièrement sa commission ressources humaines et sa commission d'éthique¹⁸¹ et l'ABD a créé une *task force* interne dédiée à la pandémie¹⁸².

En parallèle, l'ABD, l'ABF, l'ADBGV, l'Acim et Bibliopat ont aussi créé, alimenté et administré le site internet commun *biblio-covid*¹⁸³, mentionné plus haut. Il représente en lui-même une nouveauté marquante. Dès le premier confinement de 2020, il a permis aux associations partenaires de communiquer de manière centralisée, à partir d'une plateforme de référence unique. A l'occasion des évolutions des consignes sanitaires, le site était alimenté de références aux décrets applicables, d'un renvoi au protocole sanitaire mis à jour et d'infographies illustrant les mesures en vigueur¹⁸⁴. Des conseils méthodologiques concrets¹⁸⁵, dont certains

¹⁷⁷ Entretiens avec Alice Bernard, Malik Diallo et Nicolas Douez.

¹⁷⁸ Entretien avec Malik Diallo.

¹⁷⁹ Celles de l'ABF, par exemple, sur les ressentis des professionnels en mai 2021, et celle sur le pass sanitaire en septembre 2021, déjà citées plus haut.

¹⁸⁰ Entretiens avec Malik Diallo, Alice Bernard, Céline Cadieu-Dumont et Céline Meneghin.

¹⁸¹ Entretien avec Alice Bernard.

¹⁸² Entretien avec Céline Cadieu-Dumont et Céline Meneghin.

¹⁸³ ABD, ABF, Acim, ADBGV, Bibliopat. *Biblio-covid* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.biblio-covid.fr/>

¹⁸⁴ Voir l'annexe 5 pour trouver quelques exemples d'infographies publiées sur le site *biblio-covid*.

¹⁸⁵ Préparation à la réouverture des locaux en quatre phases par exemple.

étaient propres à certaines catégories de bibliothèques¹⁸⁶, complétaient ces éléments. Cela témoigne d'un souci de rigueur, de clarté et de pédagogie.

Les bibliothèques semblent ainsi avoir été nombreuses à utiliser *biblio-covid* tout au long de la pandémie. A titre d'exemple, dans le questionnaire administré par l'ABF en mai 2021, selon le premier dépouillement de l'association, 79 des 247 encadrants de bibliothèques territoriales mentionnent *biblio-covid* en réponse à la question « Avez-vous pu trouver des ressources ou des lieux de discussions (*Agorabib, Biblio-covid...*) interprofessionnels pour évoquer la crise ? ». De plus, de multiples commentaires y font référence de manière positive dans le questionnaire diffusé dans le cadre de ce mémoire, dont un résumé bien l'apport de cet outil de communication inter-associatif :

La création de la page Biblio-Covid a été un élément d'accompagnement majeur pour la bibliothèque. La qualité des synthèses effectuées ainsi que la rapidité de traitement des recommandations sanitaires ont été non seulement un outil précieux mais aussi un élément important de crédibilité des bibliothèques envers la hiérarchie. A ma connaissance c'est la première fois qu'un tel outil de coopération interprofessionnelle répondait à un tel besoin.

Par ailleurs, la collaboration inter-associative s'est déployée dans un autre champ, de manière ponctuelle : celui du plaidoyer. Au-delà de la construction d'un discours commun porté au sein du groupe de travail avec le SLL, quelques communiqués collectifs ont été publiés par les associations¹⁸⁷. Les deux premiers, datant de fin avril 2020, annoncent le travail collectif initié en vue de la réouverture des bibliothèques et présentent le site *biblio-covid* ainsi que de premières recommandations, en se positionnant pour une réouverture progressive par phase. Le troisième et le quatrième, évoqués dans la première partie de ce travail, se mobilisent contre le contrôle du pass sanitaire en bibliothèque. Il convient ainsi de souligner le caractère novateur et constant de ces modalités de communication inter-associatives appliquées pendant la pandémie, qui s'inscrivent dans la lignée du dialogue régulier et du groupe de travail collégial initiés avec le SLL¹⁸⁸.

2.4. La force du réseau : le rôle non négligeable des échanges interbibliothèques et entre professionnels

Les bibliothèques départementales, fidèles à leur mission d'accompagnement des petites structures

Les bibliothèques départementales ont été présentes auprès des bibliothèques, notamment les plus petites, nous l'avons vu. Plus de la moitié des bibliothèques municipales (55%) ayant répondu au questionnaire se sont appuyées sur les BD. Un entretien avec la DRAC d'Auvergne-Rhône-Alpes corrobore ces résultats en soulignant le rôle précieux de relais d'information, de référence et d'appui que les BD ont joué

¹⁸⁶ La rubrique « bibliothèques rurales » par exemple, alimentée par l'ABD et la rubrique « patrimoine » alimentée par Bibliopat. Voir : <https://www.biblio-covid.fr/bibs-rurales/> et <https://www.biblio-covid.fr/patrimoine/>

¹⁸⁷ Le premier le 28 avril 2020 et le deuxième le 29 avril 2020, signés par les présidents de l'ABD, de l'ABF, de l'ADBGV, de Bibliopat et de l'Acim. Le troisième, signé par l'ABF, l'ABD et l'ADBGV, date du 28 juillet 2021. Le quatrième a été publié le 11 février 2022 par ABF, ABD, ADBGV, Acim et Bibliopat. Voir un exemple de communiqué en annexe 7. Ces communiqués sont disponibles sur le site internet de l'ABF dans la rubrique « Prises de position ».

¹⁸⁸ Pour un témoignage des cinq associations professionnelles sur le bilan qu'elles tirent de cette collaboration, voir : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Club Biblio-Covid : le rôle des associations professionnelles* [en ligne] Février 2021 [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/club-biblio-covid-le-role-des-associations-professionnelles/>

auprès des petites structures¹⁸⁹. Selon l'ABD, les BD ont, de manière générale, assuré un accompagnement concret, rapproché et sur-mesure auprès des bibliothèques rurales, en adaptant les recommandations sanitaires aux spécificités de leur réseau et en étant en contact avec les collectivités territoriales et les élus locaux lorsque cela était nécessaire. L'ABD parle ainsi de liens resserrés entre les BD et leurs réseaux¹⁹⁰.

En complément, selon les résultats du questionnaire, les ressources que les BM ont trouvées auprès des BD ont principalement pris la forme de partage de recommandations sanitaires (53% des répondants) et d'informations diverses (42%), d'écoute et de réponse à leurs interrogations (34%), et, dans une moindre mesure, de formations (11%) (voir le tableau 6 en annexe 3). A l'exception de quelques structures qui jugent que leur BD n'a pas été assez présente ou au contraire qui font état d'un renouvellement des liens, les commentaires mettent en avant un accompagnement qui n'est pas nouveau, mais qui se trouve dans la continuité de celui déjà apporté avant la crise sanitaire. En conséquence, nous pouvons souligner que le rôle des BD pendant la pandémie a été fidèle à leur mission d'accompagnement des bibliothèques dans les zones rurales.

***Etude de cas :
la Médiathèque départementale du Rhône ¹⁹¹***

La médiathèque départementale (MD) du Rhône fournit un exemple du rôle assumé par les BD pendant la pandémie. La MD du Rhône accompagne ainsi un réseau de bibliothèques rurales sur l'ensemble du territoire départemental (qui ne compte pas la métropole de Lyon). Elle compte 26 ETP et est rattachée au département du Rhône. Il faut noter que sa directrice est également co-présidente de l'ABD.

Pendant la pandémie, le rôle d'accompagnement des bibliothèques rurales endossé par la médiathèque a pris une forme nouvelle. Elle a relayé les informations sanitaires et ses référents de territoire ont répondu aux sollicitations émanant du réseau. Elle a donc eu une fonction de conseil auprès de bibliothécaires et de bénévoles pouvant être très isolés. Les difficultés à établir des liens en visio-conférence avec les bibliothèques du département sont en outre, pour la MD, le signe d'une adaptation encore non finalisée de certaines structures aux outils numériques. Le soutien de la MD auprès de son réseau, dans un contexte de travail délicat, se serait ainsi accentué lors de la crise sanitaire. Par ailleurs, sur le plan des collections, la MD a mis en place des prêts à emporter et a accru son offre de ressources numériques, devenues accessibles à tous et non plus seulement aux inscrits du réseau. Cette ouverture des ressources numériques a été soutenue par la Vice-présidente en charge de la culture du département. Ainsi, le budget qui leur est dédié a été augmenté en 2020 pour soutenir l'élargissement de l'offre.

¹⁸⁹ Entretien avec Nicolas Douez.

¹⁹⁰ Entretien avec Céline Cadieu-Dumont et Céline Meneghin.

¹⁹¹ Informations tirées de la réponse de la médiathèque départementale du Rhône au questionnaire, de l'entretien avec réalisé avec Céline Cadieu-Dumont, sa directrice, et de l'entretien réalisé avec Martine Publié, Vice-présidente en charge de la culture du département du Rhône.

Les collaborations au sein de la collectivité : des circuits de décisions habituels et une participation aux réflexions de l'administration

La MD souligne que la pandémie n'a pas changé les circuits de validation et de décision en place. Les validations passaient ainsi par la directrice de la MD, puis par la direction de la culture, le directeur général adjoint (DGA) puis le directeur général des services (DGS). Les circuits de validation sont ainsi restés très hiérarchiques. La médiathèque a été force de proposition et soumettait des idées d'adaptation, que la Vice-présidente en charge de la culture a soutenues.

Par ailleurs, la pandémie a donné l'opportunité à la MD de contribuer aux réflexions transversales sur le télétravail et sur le numérique initiées par le département. Le télétravail a demandé un temps d'adaptation aux agents, qui ont été équipés en matériel informatique. Il a été progressivement intégré, bien qu'il ait pu bousculer la cohésion d'équipe. Sur la question du numérique, la MD a fait valoir le rôle qu'elle peut jouer en matière d'inclusion numérique auprès du pôle solidarité du département. En outre, le nouveau schéma de la lecture publique, en cours d'écriture, devrait être alimenté par les expériences tirées de la pandémie¹⁹².

L'accompagnement des acteurs de la lecture publique : un relais de *biblio-covid* auprès des bibliothèques du réseau

La MD a relayé les préconisations du ministère de la Culture et des associations professionnelles en renvoyant systématiquement les bibliothèques de son réseau vers le site *biblio-covid*. Les recommandations, appréciées, ont donc constitué une ressource directe pour ces structures. La MD a en effet noté que la charge de travail des petites structures ne leur permet pas toujours de prendre le temps de rechercher les informations sanitaires adéquates. Si elles leur sont relayées rapidement, cela les aide d'autant plus. En conséquence, *biblio-covid* avait l'avantage d'être une source d'information centralisée, complète et pédagogique. Le fait que la directrice de la MD soit également co-présidente de l'ABD et partie prenante du groupe de travail avec le ministère a certainement facilité la prise en main de cette ressource par l'équipe de la MD et sa capacité à la relayer auprès des bibliothèques rurales. La MD a complété ce relais d'information d'un accompagnement par téléphone pour les structures qui l'ont sollicitée.

En outre, les recommandations communes aux associations et au ministère ont permis d'informer l'exécutif départemental des dispositions métier propres aux bibliothèques, qui pouvaient être spécifiques par rapport à celles des autres directions du département. Nous retrouvons ici le fait que les bibliothèques se sont appuyées sur ces préconisations dans leurs discussions avec les exécutifs locaux. La MD a également été en contact avec la DRAC, pour des partages d'informations diverses et des temps d'échanges entre professionnels.

Pour conclure, cet exemple montre l'importance du rôle d'accompagnement et de soutien des bibliothèques départementales pendant la pandémie. Pour remplir cette fonction, elles ont pu s'appuyer sur les ressources mises à disposition par le ministère et les associations. Il est également intéressant de noter que l'expérience du Covid a favorisé la légitimité de la MD auprès d'autres services du département, ici concernant des réflexions sur le télétravail et l'inclusion numérique, renforçant ainsi son intégration au sein de la collectivité.

Les échanges entre professionnels, une ressource pour les bibliothèques

Par ailleurs, le réseau professionnel et les échanges entre bibliothécaires, de manière générale, ont également joué un rôle dans l'adaptation des bibliothèques. Nous l'avons vu plus haut, le réseau est mentionné parmi les acteurs auprès desquels les bibliothèques ont trouvé des ressources. 24 des 115 BM d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant répondu au questionnaire le mentionnent parmi les facteurs ayant facilité leur adaptation. Dans l'appel à témoignages de l'ABF, d'après le dépouillement effectué par l'association, parmi les 247 bibliothèques territoriales répondantes, 27 mentionnent le réseau professionnel, 31 les groupes *facebook* professionnels et 77 répondent oui (sans précision) à la question : « Avez-vous pu trouver des ressources ou des lieux de discussions (*Agorabib, Biblio-covid...*) interprofessionnels pour évoquer la crise ? ». 38 seulement répondent « non » et 17 ne répondent pas, soit au total 22% des répondants. Nous pouvons donc considérer qu'une grande majorité de ces bibliothèques, 78%, ont trouvé des ressources interprofessionnelles. Cela témoigne de l'importance des échanges informels entre professionnels pendant la pandémie.

La production et le partage de réflexions, une caractéristique de la profession bien présente

Enfin, la profession s'est manifestement emparée de la crise sanitaire pour produire des réflexions communes à son propos. Plusieurs temps d'échanges ont été organisés et plusieurs écrits ont été publiés dans des revues professionnelles depuis le début de la pandémie. A titre d'exemple, nous pouvons citer le séminaire Enssib intitulé *Les bibliothèques en temps de crise : le cas du Covid-19*, mené par Raphaëlle Bats. Au total 1 600 professionnels des bibliothèques du monde entier ont participé à neuf ateliers étalés sur l'année 2020¹⁹³. D'autres temps d'échanges lui ont succédé, par exemple : des mini-conférences en ligne nommées *bibliogrill* organisées par la Bpi¹⁹⁴, une table ronde lors du congrès 2021 de l'ABF¹⁹⁵ et un colloque piloté par Livre et lecture en Bretagne et Normandie livre & lecture en octobre 2021¹⁹⁶. Des numéros de revues ont par ailleurs été dédiés au thème des bibliothèques et de la crise sanitaire, comme par exemple le n°101 de la revue *Ar(abes)ques* intitulé « Bibliothèques en temps de pandémie. Réinventer le lien avec les publics » ou le numéro annuel 2021 du BBF « 2020. Effets et conséquences de la crise sanitaire ». L'ABF a également lancé deux enquêtes par questionnaire en 2021,

¹⁹² Entretien avec Martine Publié.

¹⁹³ BATS, Raphaëlle, 2020, *op. cit.*

¹⁹⁴ *Bibliogrill* du 1^{er} juin 2021 « Le 3^{ème} lieu est-il covid-compatible » avec l'intervenante Chrystelle Tridon, directrice de la bibliothèque Louise Michel à Paris et *bibliogrill* du 9 novembre 2021 « Crise sanitaire, crise salutaire ? » avec l'intervenant Malik Diallo, directeur des bibliothèques de Rennes et de la Bibliothèque des Champs Libres. Sources : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Bibliogrill : crise sanitaire, crise salutaire ?* [en ligne]. Novembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/bibliogrill-crise-sanitaire-crise-salutaire/> et BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Bibliogrill : le 3^{ème} lieu est-il covid-compatible ?* [en ligne]. Juin 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/bibliogrill-le-3eme-lieu-est-il-covid-compatible/>

¹⁹⁵ Table ronde du 19 juin 2021 intitulée « Les bibliothèques en temps de crise, retour sur un an de Covid ». Source : Association des bibliothécaires de France. *Les bibliothèques en temps de crise, retour sur un an de Covid* [en ligne]. Juin 2021, 2h 55mn 57. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/2/195/832/ABF/66e-congres-11-13-juin-2020-dunkerque-bibliotheques-inclusives-bibliotheques-solidaires->

¹⁹⁶ Colloque des 21 et 22 octobre 2021 intitulé « Les bibliothèques à l'épreuve de la crise... et après ? », organisé en partenariat avec le ministère de la Culture, la Bibliothèque Publique d'Information, les Bibliothèques de Rennes Métropole-Les Champs Libres, de Brest, de Caen-la-Mer, et de Rouen. Source : LIVRE ET LECTURE BRETAGNE. *Bibliothèques à l'épreuve de la crise*. Dans : *livrelecturebretagne* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/la-filiere-du-livre-en-bretagne/crise-sanitaire/bibliotheques-a-l-epreuve-de-la-crise>

celle généraliste et celle ciblée sur le pass sanitaire, dont elle a ensuite diffusé les résultats¹⁹⁷.

Ces exemples de productions témoignent de la volonté de partager les expériences propres à chaque structure pour documenter cette période délicate et tenter d’y faire face collectivement. Nous retrouvons ici l’une des facettes de la coopération entre bibliothèques soulignée par Anne-Marie Bertrand : elle prend des formes diverses et passe notamment par des débats, des discussions à l’oral, des écrits, qui aboutissent à une production collective de connaissances, reflet et effet de la collaboration entre professionnels.

2.5 Entre l’action des professionnels de terrain et des services centraux de l’État, le rôle de relais des acteurs régionaux

Au regard des réponses au questionnaire administré auprès des bibliothèques de la région ARA, la DRAC et l’agence de coopération régionale ont été sollicitées par une minorité de BM, comme cela a été mentionné plus haut. Elles semblent donc avoir joué un rôle moindre directement auprès des bibliothèques que les associations, les BD, le réseau professionnel et les services centraux du ministère. Lorsque les bibliothèques se sont appuyées sur leur accompagnement, c’était là aussi principalement pour un partage de recommandations sanitaires et d’informations diverses (voir les tableaux 4 et 8 en annexe 3). Les entretiens réalisés avec deux conseillers pour le livre et la lecture de la DRAC ARA et avec la chargée de mission bibliothèques d’Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture donnent des précisions sur le rôle qu’ils ont endossé.

En premier lieu, la mission habituelle des DRAC qui consiste à accompagner les projets des bibliothèques sur le terrain a été en partie remplacée par celle de transmission des informations venant du ministère, notamment vers les collectivités territoriales. Ces dernières pouvaient solliciter les conseillers pour le livre et la lecture pour des clarifications concernant l’application des recommandations du ministère. De fait, les conseillers ne pouvaient à certains moments plus se déplacer dans les territoires et certains projets ont été suspendus. Ils pouvaient néanmoins tenter de soutenir et de maintenir les projets en cours à distance. En résumé, le conseil à distance a remplacé en partie l’expertise de terrain. Les réunions des conseillers avec le SLL, régulières avant la pandémie, se sont en revanche poursuivies et les représentants des conseillers participaient au groupe de travail avec les associations¹⁹⁸. Nicolas Douez, qui participait à ce groupe de travail, souligne que ce sont les responsables des associations, en tant que professionnels de terrain, qui y ont joué un rôle clé, comme nous l’avons vu.

L’agence de coopération régionale Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, dont les missions sont entre autres d’être pourvoyeuse de ressources et d’organiser la coopération entre bibliothèques en initiant des temps de réflexion, a effectué pendant la pandémie un relais des ressources disponibles en ligne, en s’appuyant notamment sur le site *biblio-covid*. En outre, des temps d’échanges entre professionnels dédiés à la présentation de projets, nommés *bibliopitch*, ont été organisés, dont certains à distance¹⁹⁹.

¹⁹⁷ ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie, LE BOHEC, Eleonora, 2021, *op.cit.* et Association des bibliothécaires de France. *Enquête pass sanitaire en bibliothèque : sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. Synthèse* [en ligne]. Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l’adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70277-enquete-pass-sanitaire-en-bibliotheque.pdf>

¹⁹⁸ Entretiens avec Nicolas Douez et Anne-Marie Boyer.

¹⁹⁹ Voir la présentation et la liste des *bibliopitchs* sur le site de l’agence. AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LIVRE ET LECTURE. *Bibliopitchs*. Dans : *auvergnerhonealpes-livre-lecture* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l’adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/bibliotheques/cooperation/bibliopitchs?page=2>

Auparavant annuels, plusieurs événements de ce type ont eu lieu pendant la pandémie et ont constitué pour l'agence une manière de continuer à accompagner les structures. Il faut noter que l'action de coordination de l'agence se déploie plutôt auprès des bibliothèques départementales, qui sont ses interlocuteurs privilégiés. Elle travaille également en collaboration avec la DRAC, les organismes de formation de la région et l'ABF²⁰⁰. En conséquence, l'agence s'est plutôt appuyée sur les ressources mises à disposition par ailleurs et sur des formats qu'elle utilisait déjà avant la pandémie pour soutenir les bibliothèques du territoire.

En conclusion de cette sous-partie, la coopération, qui est une des caractéristiques de la lecture publique, a sans nul doute joué un rôle clé pendant la pandémie. Les bibliothèques ont bénéficié de ressources venant de divers acteurs : ce sont principalement les recommandations des associations – dont le rôle essentiel a tout particulièrement été mis en lumière, l'accompagnement des bibliothèques départementales, le soutien du réseau professionnel sur le terrain et les informations officielles du ministère. Les acteurs régionaux ont eux plutôt joué un rôle de relais. Nous voyons ainsi qu'il y a eu une prédominance des échelons centraux et locaux, plus que de l'échelle régionale, dans les ressources déployées. Elles s'inscrivent dans la continuité des collaborations déjà existantes, les bibliothèques s'étant appuyées sur cet atout du secteur. Toutefois, deux nouveautés sont significatives : la coordination régulière entre le SLL et cinq associations et le positionnement inter-associatif de ces dernières. Leurs effets – une plus grande réactivité, des consignes mieux adaptées au terrain, des ressources pour négocier avec les élus – ont constitué une force. Ainsi, la reconfiguration et le renforcement de la coordination entre acteurs étatiques centraux et représentants des bibliothèques témoignent de la souplesse du secteur pour répondre à une situation de crise inédite.

3. DE L'EXTERNE VERS L'INTERNE : PASSAGE EN REVUE D'AUTRES FACTEURS FACILITATEURS

Notre hypothèse de départ, qui consistait à dire que la collaboration entre différents acteurs de la lecture publique a été un facteur clé de l'adaptation des bibliothèques à la pandémie, semble donc juste. Néanmoins, l'enquête menée auprès des établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes a révélé d'autres facteurs d'adaptation, qui portent plutôt sur le fonctionnement interne des structures et sur leur insertion dans l'écosystème administratif et politique de leur collectivité territoriale, les bibliothèques étant sous l'autorité de cette dernière en tant que services décentralisés, comme nous l'avons rappelé au début de la partie. Ces facteurs contrebalancent l'hypothèse selon laquelle l'agilité des bibliothèques ne serait due qu'à des facteurs externes, qu'aux coopérations en vigueur au sein de la profession. Cette sous-partie tente ainsi de dégager de grandes tendances sur ce point, à partir des réponses aux questions ouvertes du questionnaire, en dépassant les contextes singuliers de chaque établissement.

3.1 Le facteur politique : une relation de confiance avec les exécutifs locaux importante pour s'adapter

Nous l'avons vu, les recommandations sanitaires co-construites par le SLL et les associations professionnelles ont été utiles aux bibliothécaires dans leurs discussions avec

²⁰⁰ Entretien avec Laura Tamizé.

l'exécutif de leur collectivité. Le soutien de leur tutelle politique semble par ailleurs avoir été un facteur d'adaptation crucial pour les bibliothèques. En effet, dans le questionnaire diffusé, lorsqu'il leur est demandé de préciser quels sont les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont facilité leur adaptation à la pandémie, 33 bibliothèques municipales sur 115, soit 29%, citent le soutien de leurs élus locaux. Il s'agit du facteur mentionné le plus de fois dans les réponses à cette question²⁰¹.

En outre, à la question « Quel a été le rôle de l'exécutif de votre collectivité dans l'adaptation de la politique de lecture publique et de la bibliothèque à la pandémie de Covid-19 ? » (67 réponses au total) les responsables de bibliothèques répondent en majorité avec un point de vue positif. Les répondants insistent sur le fait que les élus ont adopté une posture de confiance, d'écoute et de soutien vis-à-vis de la bibliothèque (19 réponses), notamment en validant les propositions qu'elles ont soumises (6), ou soulignent leur implication active par le biais d'arbitrages ou de directives (8). 15 évoquent en outre le soutien matériel, logistique ou financier dont elles ont bénéficié. 18 bibliothèques, soit un peu plus d'un quart des répondantes, disent au contraire que l'exécutif n'a joué aucun rôle dans l'adaptation de la politique de lecture publique. Cela n'est pas négligeable, et témoigne de relations contrastées entre les bibliothèques et les exécutifs, mais concerne malgré tout une part minoritaire des répondants. Le fait que certaines déplorent un manque d'implication des élus souligne en creux l'importance de cet aspect dans la manière dont elles ont géré la pandémie.

Ainsi, à la question « Comment s'est caractérisée la collaboration entre l'équipe de la bibliothèque et l'exécutif de votre collectivité pendant la pandémie de Covid-19 ? » (62 réponses pour le questionnaire destiné aux BM), 16 réponses ont une connotation négative (soit 26%), soit parce l'exécutif a été peu présent soit parce que la relation avec le politique a été vécue comme un frein. Nous retrouvons donc à peu près le même ordre de grandeur que pour la première question. Au contraire, 29 réponses ont une connotation positive (soit 47%), en précisant que la collaboration était bonne, que le dialogue était fluide, les échanges réguliers, ou encore que la bibliothèque a bénéficié d'un soutien matériel.

Etude de cas : l'exemple de la médiathèque municipale de Villefranche-sur-Saône, ou l'importance du soutien de l'exécutif local²⁰²

La médiathèque de Villefranche-sur-Saône, sous-préfecture et commune la plus peuplée du département du Rhône (environ 36 000 habitants), est un équipement municipal implanté sur un unique site, situé en centre-ville, d'une surface de 2 500m². Un bibliobus dessert par ailleurs les écoles de la commune. Les usagers actifs étaient 3 335 et les collections composées d'environ 158 000 documents en 2017²⁰³. L'équipe est constituée d'une vingtaine d'ETP. La structure fait partie de la direction de l'action culturelle de la commune.

²⁰¹ Questionnaire diffusé auprès des bibliothèques municipales d'Auvergne-Rhône-Alpes, question « De manière générale, quels ont été selon vous les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 (accompagnement et ressources du ministère de la Culture, de la collectivité, du réseau professionnel, relation de confiance avec les élus, financements, etc.) ? »

²⁰² Informations tirées de la réponse de la médiathèque municipale de Villefranche-sur-Saône au questionnaire et de l'entretien réalisé avec Céline Ducroux-Tesrif, sa responsable.

²⁰³ Ces chiffres sont issus de l'Observatoire de la lecture publique, données d'activité 2017 de la bibliothèque municipale de Villefranche-sur-Saône (DGMIC, SLL). Source : OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE. Données d'activité 2017 Villefranche-sur-Saône. Dans : *olp.culture* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://olp.culture.fr/#c=report&chapter=p35&report=r08&selgeo1=com2017.69264&selgeo2=fra.99>

La bibliothèque est train de mettre en œuvre un projet de modernisation, autour de l'idée de tiers-lieu, lorsque la pandémie émerge. La crise sanitaire bouleverse donc cette dynamique et marque un retour vers les ressources documentaires. Bien que la fréquentation du lieu soit en baisse, le nombre annuel de prêts avoisine ainsi celui de la période pré-crise sanitaire. En effet, l'équipe s'est adaptée en mettant en place des prêts à emporter, le système de réservations de documents étant amené à perdurer car il satisfait les usagers. Ainsi, l'équipe perçoit une reconnaissance de la part des publics vis-à-vis des services qu'elle continue de proposer.

S'organiser en interne pour adapter les activités de la bibliothèque : appui sur les encadrants de proximité

La bibliothèque n'a pas mis en place de cellule de crise *ad hoc* mais s'est appuyée sur son équipe d'encadrantes, déjà en place avant la pandémie et qui se réunit mensuellement, en plus d'une réunion de service qui rassemble l'ensemble des agents. Au cours de la crise sanitaire, ces réunions ont eu lieu plus fréquemment. Elles ont permis de préparer les adaptations des activités et de l'organisation du travail. Les encadrantes de proximité ont donc été des intermédiaires de premier plan entre la direction et les équipes. Des réunions d'équipe ont en parallèle fourni un espace pour échanger sur des thématiques spécifiques. En termes d'organisation interne, le télétravail a constitué une nouveauté importante, plus ou moins bien vécue par les agents, certains s'étant bien appropriés les outils de travail à distance et d'autres moins.

Les collaborations au sein de la collectivité : soutien et confiance de l'exécutif et de la hiérarchie

Au début du premier confinement de 2020, la direction de la bibliothèque a participé à une réunion de crise avec tous les chefs de services et les élus de la commune, mais n'a ensuite pas assisté à d'autres temps de gestion de crise à l'échelle de la municipalité. La bibliothèque s'est surtout appuyée sur une relation de confiance avec l'exécutif municipal et avec sa hiérarchie, qui ont soutenu et suivi les propositions d'organisation émanant de l'équipe. Lors du premier confinement, le maintien de services, à distance, a fait l'objet d'une commande politique forte. Elle s'est traduite par le déploiement de ressources documentaires numériques et par les prêts à emporter. Cette attention s'est aussi incarnée dans les échanges fluides avec le DGS et l'adjoint à la culture, qui se sont déplacés auprès de l'équipe et ont adopté une posture d'écoute envers les agents. De plus, le budget et les effectifs de l'équipe ont été maintenus et des remplacements obtenus, ce qui est perçu comme un effort appréciable pour faire face à la pandémie.

En parallèle, la bibliothèque a travaillé étroitement avec le service ressources humaines (RH) de la collectivité, qui a été réactif et soutenant, et avec le service logistique, pour la livraison d'équipements de protection individuelle (EPI). La médiathèque a en effet été bien identifiée comme un lieu recevant du public et n'a pas rencontré de blocages pour bénéficier de ce matériel. Sur un autre plan, la bibliothèque a néanmoins été confrontée à des difficultés importantes pour faire entendre ses besoins et pour disposer du matériel informatique adapté au télétravail.

Pour résumer, la directrice souligne que l'équipe a senti qu'elle était soutenue et écoutée par sa collectivité, et que la place de la bibliothèque et le travail effectué dans un contexte particulier ont été reconnus. Ce portage et cette attention ont rendu moins compliquée l'adaptation de la structure.

L'accompagnement des acteurs de la lecture publique :
mobilisation de *biblio-covid* et de l'ABF, échanges avec la DRAC

La direction de la bibliothèque a beaucoup utilisé les ressources de *biblio-covid*, dont elle a suivi les préconisations. Elle les a utilisées dans ses discussions avec le DGS et l'élue à la culture, et pour informer les usagers des mesures en vigueur. Les documents produits étaient à ses yeux adaptés aux besoins :

*Biblio-covid a été un soutien tellement précieux pendant cette période ! Avec une synthèse toujours pertinente des mesures en cours, des éléments clairs et facilement communicables à la hiérarchie*²⁰⁴.

Il faut noter que l'équipe avait déjà l'habitude de s'appuyer sur l'ABF, puisque plusieurs membres de l'équipe ainsi que la collectivité y sont adhérents. Cela a sans doute facilité l'utilisation de *biblio-covid* pendant la pandémie. En parallèle, la bibliothèque a participé aux cafés connectés organisés par la section régionale de l'association – des temps thématiques de retours d'expérience et de partage d'idées à distance, qui ont rompu l'isolement des confinements. Ainsi, selon la directrice, ces temps d'échanges ont constitué une bouffée d'oxygène et ont dynamisé la motivation des professionnels.

De plus, la direction a été en contact à plusieurs reprises avec un des conseillers pour le livre et la lecture de la DRAC, ce qui a permis de partager les contraintes rencontrées. Néanmoins, les changements constants des consignes sanitaires venant des services centraux du ministère, de l'État, ont été vécus difficilement. La direction a également sollicité les services préfectoraux afin d'avoir des conseils sur la manière d'appliquer certaines préconisations, et dit ne pas avoir trouvé les réponses recherchées. C'est donc auprès de la hiérarchie que certaines adaptations ont pu être discutées, puis validées. Enfin, la bibliothèque n'a pas reçu d'accompagnement spécifique de la part de la médiathèque départementale, ce qui est regretté, bien qu'au vu de sa taille relativement importante la structure ne fasse pas partie du périmètre d'action direct de la MD.

En conclusion, la bibliothèque de Villefranche-sur-Saône s'est appuyée sur des modalités de management déjà existantes (réunion des encadrantes) pour s'adapter. Le soutien moral et matériel apporté par la hiérarchie et l'exécutif a joué un rôle de premier plan, tout comme les ressources des associations professionnelles, plus particulièrement *biblio-covid* et les événements de la section régionale de l'ABF.

²⁰⁴ Verbatim issu de la réponse de la médiathèque de Villefranche-sur-Saône au questionnaire destiné aux bibliothèques municipales d'Auvergne-Rhône-Alpes.

3.2 Le facteur administratif : les bibliothèques, des services territoriaux comme les autres, même en temps de crise sanitaire

En parallèle du soutien de l'exécutif, les ressources apportées par leur collectivité territoriale ont eu un rôle dans l'adaptation des bibliothèques à la pandémie. Ainsi, 22 répondants sur 115 mentionnent l'accompagnement de la collectivité ou de leur hiérarchie parmi les facteurs extérieurs à la bibliothèque ayant facilité leur adaptation²⁰⁵. Derrière le soutien des élus et le réseau professionnel, il s'agit du troisième critère le plus fréquemment cité. Nous retrouvons ici le fait que les BM sont des services à part entière des communes, qui, en cela, se voient octroyer des moyens matériels et financiers²⁰⁶. L'importance pour les bibliothèques des coopérations internes à leur collectivité, avec d'autres services, afin de mobiliser les ressources dont elles ont besoin, a également pu être souligné²⁰⁷.

Dans le cadre de la pandémie, les bibliothèques ont ainsi pu bénéficier des ressources déployées par leur collectivité et par d'autres services en son sein pour répondre aux enjeux sanitaires. Cet aspect est plus particulièrement approché dans les études de cas, les exemples spécifiques permettant de présenter plus facilement le fonctionnement général de la gestion de crise d'une collectivité. Néanmoins, nous pouvons présenter les ressources que les répondants au questionnaire ont spontanément mises en avant. L'accompagnement de la collectivité a ainsi pu prendre la forme d'un soutien de la hiérarchie (DGA ou DGS), d'une collaboration avec d'autres services ou avec des personnes-ressources²⁰⁸ (services ressources, santé au travail, communication, assistant de prévention, cellule opérationnelle dédiée à la gestion de la crise sanitaire, référent Covid), ou encore de l'octroi d'EPI, de matériel informatique (ordinateurs portables pour le télétravail, tablettes pour le contrôle du pass), ou de renforts humains.

Néanmoins, les résultats de l'enquête diffusée par l'ABF concernant l'instauration du pass sanitaire en bibliothèque pondèrent ces réponses. En effet, pour ce thème précis, une majorité de bibliothèques précise ne pas avoir eu ou avoir eu peu d'accompagnement de leur hiérarchie (respectivement 26% et 39,5%, sur 2848 réponses). Seules 15% des répondants disent avoir reçu un accompagnement du service RH et 30,7% de leur direction²⁰⁹. Malgré tout, ces résultats portent sur un domaine bien circonscrit de la pandémie, l'instauration du pass sanitaire, et ne peuvent présager de la nature et du niveau d'accompagnement sur les autres aspects de la gestion de crise.

²⁰⁵ Questionnaire à destination des responsables des bibliothèques municipales d'Auvergne-Rhône-Alpes, question « De manière générale, quels ont été selon vous les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 (accompagnement et ressources du ministère de la Culture, de la collectivité, du réseau professionnel, relation de confiance avec les élus, financements, etc.) ? »

²⁰⁶ Voir sous-partie II.1.1. La lecture publique : entre décentralisation et action de l'État.

²⁰⁷ PICARD, David-Georges. Bibliothèques publiques et territoire(s). Dans : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.), *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p.103-110.

²⁰⁸ Un aspect tout particulièrement mentionné dans l'entretien avec Isabelle Westeel, directrice de la bibliothèque municipale de Grenoble.

²⁰⁹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Enquête pass sanitaire en bibliothèque : sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. Annexe 1, 2021, op.cit.*

Etude de cas : l'exemple de la bibliothèque municipale de Lyon, ou l'articulation forte avec d'autres services de la collectivité²¹⁰

La bibliothèque municipale de Lyon (BmL) compte seize bibliothèques, dont une tête de réseau – celle de la Part-Dieu – et quinze bibliothèques d'arrondissement. Elle rassemblait environ 441 ETP en 2019. Environ 128 000 personnes y étaient alors inscrites, pour près de 3,9 millions de documents²¹¹. La BmL accompagne aussi les villes de moins de 12 000 habitants de la Métropole de Lyon²¹², jouant ainsi en quelque sorte le rôle de bibliothèque départementale des petites villes du territoire métropolitain. La BmL est intégrée à la direction de la culture, du patrimoine et des événements de la Ville de Lyon²¹³. Il s'agit donc d'une BM de grande taille, rattachée à la troisième ville la plus peuplée de France.

Lors de la pandémie, les activités du réseau ont évidemment été adaptées mais la BmL ne pense pas que ses « missions aient été vraiment modifiées (...) c'est plutôt la manière [qu'elle] avait de [les] réaliser »²¹⁴ qui a changée. Par exemple, il s'agissait de réfléchir à la manière de donner accès aux ressources numériques proposées, d'orienter la production de contenus en fonction des besoins liés au confinement, d'organiser les prêts à emporter ou encore de parvenir à maintenir une partie de l'action culturelle.

S'organiser en interne pour adapter les activités de la bibliothèque : appui sur le comité de direction et concertation par les encadrants

C'est le comité de direction de la BmL qui a assuré le pilotage de la gestion de crise, sans qu'une cellule de crise *ad hoc* ne soit créée. A la suite de ces comités, le directeur de la BmL prenait attache avec le directeur de la culture de la Ville et avec l'adjoint au maire en charge de la culture pour soumettre les propositions d'adaptation. En parallèle, les chefs de service de la bibliothèque étaient sollicités pour l'application de ces mesures. En outre, des réunions de travail thématiques rassemblaient ces derniers.

La concertation relative à l'adaptation des services et de l'organisation du travail s'est ainsi effectuée au niveau des chefs de service, qui ont en outre fait remonter les demandes et les besoins des agents auprès de la direction. Un des critères essentiels des prises de décision a été l'apaisement des équipes ; le fait de rassurer quant aux conditions de travail a guidé les décisions. Ainsi, les nouvelles tâches (désinfection, quarantaine, etc.) auraient été globalement bien acceptées

²¹⁰ Informations tirées de la réponse de la Bibliothèque municipale de Lyon au questionnaire destiné aux BM d'Auvergne-Rhône-Alpes, de l'entretien réalisé avec Béatrice Pallud Burbaud, directrice adjointe au développement des services et des publics, et des sources précisées en note de bas de page.

²¹¹ L'année 2019 est prise pour référence et non l'année 2020 car cette dernière a engendré des fermetures de la bibliothèque causées par la pandémie de Covid-19. Source : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON. Les chiffres clés 2019. Dans : *bm-lyon* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.bm-lyon.fr/rapports-d-activite/rapport-d-activite-2019/article/les-chiffres-cles-2019>

²¹² BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON. *Rapport d'activité 2020* [en ligne]. Juin 2021, 64 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/a-propos-de-la-bibliotheque-municipale-de-lyon/article/rapport-d-activite-1224>

²¹³ VILLE DE LYON. *Organigramme des services de la Ville de Lyon* [en ligne]. Février 2022. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2022-02/Organigramme.pdf>

²¹⁴ Entretien avec Béatrice Pallud Burbaud.

grâce aux leviers du télétravail et de l'adaptation des horaires, qui ont permis de maintenir une activité sereine. Néanmoins, bien que certaines initiatives, comme les prêts à emporter, ont favorisé la cohésion, la période a pu éprouver l'esprit d'équipe. Le télétravail notamment a engendré des difficultés, rendant la communication interne parfois délicate, avec des situations contrastées en fonction des services et de la nature des tâches des agents. Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de quelques renforts de personnels de musées sur début 2021 et d'agents de gardiennage et de surveillance pour aider au contrôle du pass sanitaire.

Les collaborations au sein de la collectivité : circuits de validation habituels et appui sur les conseils d'autres services

Les propositions de la bibliothèque concernant l'adaptation des activités (par exemple le protocole sanitaire à appliquer, les adaptations des horaires ou encore l'interprétation du décret sur le pass sanitaire) ont été soumises à la validation finale de l'adjoint au maire en charge de la culture. Elles ont donné lieu à de nombreux échanges avec l'élu et avec le directeur de la culture car pour chaque mesure il semblait « indispensable d'avoir une décision qu'on puisse appeler non pas de la bibliothèque mais de la municipalité »²¹⁵.

En matière de financements, une partie importante des dépenses occasionnées par la crise sanitaire a été prise en charge par la BmL grâce à la réorientation de financements à l'origine dédiés à des dépenses qui n'ont au final pas été effectuées du fait de la pandémie. Néanmoins, les dépenses supplémentaires ne pouvant être assumées sur son budget propre ont fait l'objet de sollicitations auprès de la direction de la culture.

Par ailleurs, la BmL a travaillé étroitement avec plusieurs services de la Ville de Lyon. Ainsi, une cellule de crise dédiée au Covid, rassemblant notamment le DGS, la direction RH, le service de l'écologie urbaine et la médecine du travail, prenait des décisions relatives à la gestion de crise (port du masque par exemple) qui s'appliquaient à toute l'administration, dont le personnel de la bibliothèque. La BmL, elle, s'est adressée à certains de ses membres. Par exemple, les protocoles sanitaires étaient soumis pour avis et conseils à la médecine du travail et au service de l'écologie urbaine, avec lesquels la bibliothèque avait déjà travaillé par le passé sur des dossiers différents. De plus, la conseillère en prévention associée à la bibliothèque a eu un rôle important pour remonter les demandes des agents et pour veiller à la cohérence des mesures avec celles préconisées par le service Santé / Vie au Travail de la direction RH. Enfin, une concertation syndicale constante s'est déroulée dans le cadre des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), où les protocoles sanitaires appliqués étaient discutés, la question des horaires d'ouverture ayant occasionné de nombreux échanges.

L'accompagnement des acteurs de la lecture publique : les préconisations du ministère et des associations, un complément au travail effectué en interne

Au moment de la réouverture faisant suite au confinement du printemps 2020, la BmL s'est appuyée sur le rapport national du Haut conseil à la santé publique

²¹⁵ Entretien avec Béatrice Pallud Burbaud.

pour élaborer en interne un protocole de reprise d'activité. Les modalités de la quarantaine ont été définies par la bibliothèque, à partir d'un benchmark et de différentes études, avant la diffusion des recommandations du ministère de la Culture, qui sont arrivées trop tardivement à ses yeux. La Ville de Lyon a de plus rapidement diffusé un protocole général au cours du premier confinement ; il a été mis en œuvre par la bibliothèque, qui s'est assurée *a posteriori* qu'il n'y avait pas d'écarts avec les consignes publiées sur le site *biblio-covid*. L'apport des associations professionnelles n'est donc venu que dans un second temps.

Ainsi, par la suite, les recommandations des associations et du ministère de la Culture ont pu servir de référence à la bibliothèque, le conseil final du service de l'écologie urbaine et de la médecine du travail de la Ville de Lyon étant de les suivre : la BmL « a vite identifié [qu'elle] aurait du mal à ne pas appliquer ce que le ministère et les associations disaient »²¹⁶ (sur la question de la quarantaine et de sa durée). Avant la crise sanitaire, la bibliothèque n'avait pas l'habitude de se référer à des préconisations extérieures à la Ville. Pendant la pandémie, l'équipe a néanmoins consulté le site *biblio-covid* et a également reçu des informations de l'ABF par le biais des bibliothécaires adhérents. Malgré tout, les délais de publication de certaines aides officielles sont déplorés (foire aux questions du ministère sur le pass sanitaire par exemple, paru fin août 2021). Par ailleurs, l'établissement n'a *a priori* pas reçu d'accompagnement particulier de la DRAC, de l'agence de coopération régionale ou des organismes de formation.

Pour conclure, il apparaît clairement que, dans le cas de la BmL, bibliothèque d'une ville de grande taille, l'adaptation à la pandémie a impliqué une articulation avec les dispositifs de gestion de crise très structurés propres à la collectivité. Les ressources et les services internes à la Ville de Lyon sur lesquels s'est appuyée l'équipe de direction ont été essentiels, ainsi que la relation constante avec la hiérarchie et l'exécutif, pour concevoir et faire valider des mesures permettant d'adapter les activités. En parallèle de recommandations officielles venant directement du ministère publiées trop tardivement, les préconisations de *biblio-covid* ont également servi de ressource.

3.3 Le facteur humain : la culture professionnelle et les compétences des agents comme vecteurs d'adaptation

Au-delà des ressources venant de l'exécutif et de la collectivité, les bibliothèques ont également pu compter sur des facteurs d'adaptation inhérents à leur propre fonctionnement. Il est intéressant de noter que six des 115 BM ayant répondu au questionnaire ont affirmé qu'aucun facteur extérieur à la bibliothèque n'a facilité leur adaptation, certaines précisant que cette agilité n'était due qu'à la posture et aux compétences des équipes : « le seul facteur qui a facilité le fonctionnement du service a été l'adaptabilité de l'agent » ; « notre réactivité n'a été due qu'à la volonté des personnels d'agir et d'avancer » ; « nous n'avons véritablement compté que sur l'équipe de la bibliothèque pour mettre des choses en place »²¹⁷. Cela fait écho à l'implication

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ Commentaires issus du questionnaire à destination des responsables de bibliothèque municipale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

importante des agents publics pendant la pandémie pour assurer la continuité des services publics en général, relevée par ailleurs²¹⁸.

En parallèle, logiquement, à la question ouverte « Quels sont selon vous les facteurs inhérents au fonctionnement de la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 ? » (66 réponses au total), les répondants ont majoritairement mentionné la culture professionnelle et les compétences des agents. Plus précisément, les réponses soulignent : l'adaptabilité, la flexibilité ou encore la souplesse des équipes (17 réponses) ; la cohésion d'équipe, ou encore la solidarité et la confiance qui y règnent (11) ; leur implication, leur motivation ou encore leur dynamisme (6) ; leur sens du service public (4) ; leur réactivité (3) ; leur sens de l'écoute (3) ; leur expertise (3). Les quelques commentaires suivants illustrent ces réponses :

Un personnel toujours concerné pour rendre un service à la population de qualité. Une équipe très agile, très conciliante et résiliente !

L'adaptabilité des agents des bibliothèques, leur volonté de rendre le meilleur service aux usagers, leur volonté de s'emparer de toutes les possibilités offertes par le numérique en termes d'animations, de communication (...)

La cohésion de l'équipe, sa motivation, son habitude de traiter les problèmes en commun, d'être habituée à bien communiquer ont permis de s'adapter à la pandémie.

Au-delà des compétences propres aux agents, c'est également l'organisation générale de la bibliothèque qui est perçue comme un facteur d'adaptation. Ainsi, seize réponses mentionnent l'organisation du travail, en précisant par exemple l'apport de la co-construction des solutions, la souplesse de l'organisation, la rigueur du travail, la culture de la mutualisation et du travail en réseau ou encore du partage des tâches. Par ailleurs, quatre réponses soulignent l'importance de la communication interne et du partage d'information, et cinq d'un encadrement de qualité. En parallèle, les ressources et les compétences informatiques présentes dans l'équipe occupent une place importante, avec respectivement quinze et six mentions. Ainsi, l'implication remarquable des responsables d'établissement et des encadrants pour respecter les délais courts de mise en œuvre des mesures, à l'interface entre leurs équipes et leur tutelle, a également été soulignée lors d'un des entretiens²¹⁹. Sur la question des atouts de l'organisation interne d'une structure pour s'adapter à la pandémie, l'article publié dans le BBF 2021 sur le cas de la bibliothèque de Toulouse fournit un approfondissement des différents aspects que nous venons de mentionner²²⁰.

²¹⁸ Sur cette question, voir : BRUGIÈRE, Amandine. Transformations, crise covid-19 et services aux publics : réaffirmer la place centrale du travail. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p.99-111.

²¹⁹ Entretien avec Alice Bernard.

²²⁰ HENARD, Charlotte. Le travail d'équipe et l'organisation interne en bibliothèque territoriale à l'épreuve de la pandémie. Dans : ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. et al, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, p.60-62.

Etude de cas : l'exemple de la médiathèque du syndicat intercommunal Murois, une cohésion d'équipe essentielle²²¹

La médiathèque, de petite taille (moins de 400m²), est gérée par le syndicat intercommunal Murois (SIM), qui rassemble les communes de Saint-Bonnet-de-Mure et de Saint-Laurent-de-Mure, dont la population totale est d'environ 12 000 habitants²²². Une vingtaine de personnes travaillent pour le SIM, qui gère également une piscine et un gymnase. Une équipe de quatre personnes assure le fonctionnement au quotidien de la bibliothèque, qui ne fait pas appel à des bénévoles. Le lieu se trouve au sein du gymnase intercommunal.

Pendant la pandémie, la structure a mis en place des prêts à emporter lors des périodes de fermetures et a proposé des ressources en ligne. Ainsi, elle a tenté de maintenir le lien avec ses usagers grâce à une communication par mail hebdomadaire qui proposait des jeux, des concours et des aides variées. La décision de faire perdurer certains services à distance, prise rapidement au début de la pandémie, a été guidée par la volonté de ne pas perdre les publics et de continuer à leur apporter des ressources : cela a donné un objectif à l'équipe. Ainsi, globalement, la responsable n'a « pas l'impression que les missions aient vraiment changé »²²³ même si la fonction sociale et le maintien du lien avec les usagers sont désormais plus présents.

S'organiser en interne pour adapter les activités de la bibliothèque : l'atout d'une cohésion d'équipe solide

Avant la pandémie, il n'existait pas de scénario ou de plan de gestion de crise au sein de la médiathèque. En conséquence, les mesures mises en place n'avaient nullement été anticipées. Un plan de reprise d'activité a été produit à l'échelle du SIM, mais il restait très général. La bibliothèque quant à elle ne disposait pas d'un document qui aurait cadré l'adaptation de ses missions.

L'équipe, de petite taille, s'est grandement appuyée sur la cohésion déjà forte entre ses membres, une volonté solide et une communication interne fluide pour adapter les activités, notamment en télétravail. Ce dernier a été pesant pour la majorité des agents, qui devaient le concilier avec une vie de famille. Par ailleurs, des moyens humains et financiers jugés trop faibles au regard des missions ont rendu la mise en place de nouveaux services liés à la crise sanitaire – prêts à emporter, contrôle des pass sanitaires – plus complexe. Malgré ces difficultés, l'esprit d'équipe a perduré. Ainsi, aux yeux de la responsable de la bibliothèque, « ce qui a été mis en place dépendait surtout de la volonté de l'équipe de la médiathèque » bien que « pour la majorité des agents cette période a été vécue de façon difficile »²²⁴, la crise sanitaire ayant fait ressortir des problématiques qui existaient déjà avant.

²²¹ Informations tirées de la réponse de la médiathèque du syndicat intercommunal Murois au questionnaire à destination des BM d'Auvergne-Rhône-Alpes, de l'entretien réalisé avec Alexandra Boisson, sa responsable, et des sources mentionnées en note de bas de page.

²²² SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS. Le SIM – Présentation. Dans : *simurois* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://simurois.fr/le-sim-presentation/>

²²³ Entretien avec Alexandra Boisson.

²²⁴ Verbatim issu de la réponse de la bibliothèque du SI Murois au questionnaire.

Les collaborations au sein de la collectivité : une relation directe entre la responsable de la bibliothèque et la DGS

La bibliothèque bénéficie d'une forte autonomie de la part de la DGS et des élus. Pendant la pandémie, l'équipe de la médiathèque a donc été force de proposition auprès de la DGS. Si la responsable de la bibliothèque a peu de liens avec les élus du SIM, des réunions hebdomadaires ont lieu avec la DGS. Les propositions de l'équipe lui étaient donc soumises, en amont d'une discussion avec les élus. Elles ont été acceptées et encouragées par la hiérarchie et l'exécutif du SIM, qui de leur côté n'ont pas formulé de demandes spécifiques.

Les réunions avec la DGS ont également permis d'échanger sur les difficultés rencontrées et sur le fonctionnement quotidien de la structure. Un des points de blocage concernait notamment l'équipement informatique, puisque les agents de la bibliothèque n'ont pas tous disposé d'ordinateurs professionnels pendant la pandémie.

L'accompagnement des acteurs de la lecture publique : appui sur les ressources de *biblio-covid* et de l'ABF, le réseau professionnel et la MD

La médiathèque du SIM s'est retrouvée confrontée aux délais parfois longs entre les annonces des mesures sanitaires au niveau national et la publication des décrets correspondants, délais qu'elle a trouvés délicats à appréhender. Ainsi, pour anticiper l'adaptation des activités, l'équipe a réalisé une veille en amont de la parution des décrets en utilisant les ressources de l'ABF et du site *biblio-covid*. De plus, les recommandations ne lui ont parfois pas semblé suffisamment claires, les médiathèques n'étant pas toujours explicitement citées. Dès lors, le site *biblio-covid* et celui de l'ABF lui ont fourni des précisions et ont permis d'avoir des informations à jour.

L'équipe a également mobilisé son réseau professionnel en échangeant par exemple sur un groupe *facebook* de bibliothécaires. En parallèle, les relations avec la MD n'ont pas été modifiées par la pandémie ; la bibliothèque du SI Murois a utilisé ses ressources, a bénéficié du partage de recommandations sanitaires et d'informations diverses, et les échanges se sont poursuivis de la même façon que lors de la période précédant la crise sanitaire.

En conclusion, dans le cas de figure d'une petite bibliothèque, nous voyons que la cohésion de l'ensemble de l'équipe joue un rôle important dans l'adaptation à la pandémie. Là aussi, les mêmes modes de validation que ceux existants avant la crise, caractérisés par la proximité entre la directrice et la DGS, ont perduré. Si la bibliothèque a bénéficié du soutien de sa hiérarchie et des élus, les propositions ont émané d'elle en premier lieu. Elle s'est également appuyée sur les échanges inter-bibliothèques et les ressources des associations professionnelles, pour contrer les difficultés liées aux délais de publication des décrets.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Pour conclure cette deuxième partie, revenons sur l'hypothèse de départ, qui est confirmée : la collaboration entre différents acteurs de la lecture publique a joué un rôle important dans l'adaptation des bibliothèques à la pandémie. Dans un contexte où la décentralisation fait partie intégrante de la culture de la lecture publique, où la coopération entre bibliothèques est caractéristique du secteur, mais où l'État continue d'y jouer un rôle non négligeable, les principaux acteurs de la lecture publique ont su s'organiser pour apporter des ressources aux bibliothèques sur le terrain.

Ces dernières se sont évidemment appuyées sur un atout qui préexistait à la pandémie, le réseau professionnel, et, pour les plus petites, sur les médiathèques départementales. Mais deux reconfigurations des collaborations sont significatives et ont sans nul doute constitué une force pour les bibliothèques. Il s'agit de l'instance collégiale de coordination entre le SLL et certaines des associations professionnelles, qui a abouti à la co-construction de recommandations sanitaires prenant mieux en compte les besoins de terrain, et du travail inter-associatif qui a donné lieu à la création du site *biblio-covid*, qui a permis une diffusion large et rapide de ces préconisations. Les acteurs régionaux, DRAC et agence régionale de coopération, s'en sont fait les relais.

Néanmoins, l'enquête a également montré que d'autres facteurs d'adaptation doivent être pris en considération, qui concernent le fonctionnement même de chaque bibliothèque et sont de trois ordres : ceux relatifs au soutien politique des bibliothèques par les exécutifs locaux et donc à la capacité des bibliothécaires à faire valoir le rôle de leur structure auprès des élus ; ceux qui concernent l'intégration réussie de la bibliothèque au sein de sa collectivité et donc sa capacité à collaborer avec d'autres services et à négocier auprès de sa hiérarchie les moyens financiers et matériels nécessaires à son adaptation ; et, enfin, les compétences présentes au sein de son équipe, notamment au niveau de l'encadrement, et donc la capacité à déployer un fonctionnement interne adapté aux périodes de crise. Analyser en détail ces différents aspects pourrait faire l'objet d'une recherche à part entière ; il s'agit d'une piste intéressante pour les travaux futurs portant sur l'adaptation des bibliothèques à la crise sanitaire.

Les quatre études de cas illustrent ces analyses. Elles ont montré que la chaîne hiérarchique et les circuits de décision n'ont pas été bouleversés par la pandémie. Les bibliothèques se sont appuyées sur une organisation pré-existante pour être forces de proposition auprès de leur hiérarchie et de leur exécutif. La confiance et le soutien de ces derniers ont donc été importants pour mettre en œuvre les adaptations proposées. Les bibliothèques ont également bénéficié de ressources issues de leur collectivité et de collaborations internes, plus ou moins importantes en fonction de la taille et des moyens de cette dernière (protocole général, conseils d'autres services, renforts de personnels – pour la plus grande, maintien ou abondement du budget, matériel informatique ou EPI). Dans tous les cas, les recommandations des associations et du ministère, diffusées sur *biblio-covid*, ont été mobilisées. Elles ont constitué une aide complémentaire au travail effectué en interne pour la plus grande bibliothèque, une source d'information et d'anticipation précieuse pour les deux plus petites et des ressources à relayer au réseau pour la MD. Les deux plus petites bibliothèques se sont également appuyées sur l'ABF et leur réseau professionnel, et, pour la plus petite, sur la MD.

Nous verrons à présent dans une troisième et dernière partie les enseignements que le secteur de la lecture publique peut tirer de la pandémie de Covid-19.

PARTIE III – DU CONJONCTUREL AU PROSPECTIF : LIMITES, IMPACT ET PISTES DE REFLEXIONS AUTOUR DE L'ADAPTATION DES BIBLIOTHEQUES A LA PANDEMIE

Dans cette troisième et dernière partie, il s'agira autant que possible de distinguer le conjoncturel du prospectif concernant la manière dont les bibliothèques territoriales se sont adaptées à la pandémie de Covid-19. Bien entendu, à l'heure de la rédaction de ce travail, la crise sanitaire n'est pas encore terminée. Aussi, il est délicat, à chaud, de réaliser un bilan de la période, d'identifier les traces pérennes qu'elle pourrait laisser et de nommer les grands enjeux pour l'avenir des bibliothèques que la pandémie aurait révélés.

Néanmoins, nous souhaitons mettre en lumière ici quelques pistes de réflexion générales qu'il nous semblerait utile que la profession approfondisse à l'avenir (III.3). Elles s'appuient sur les premiers enseignements que nous pouvons tirer des analyses présentées plus haut, mais aussi des difficultés et des limites ressenties par les bibliothèques pendant la crise sanitaire (III.1) et de leur avis quant aux changements qui pourraient se révéler pérennes (III.2). L'approche est purement qualitative. Les sources utilisées sont ainsi les réponses aux questions ouvertes qui portaient sur ces thèmes dans le questionnaire diffusé en Auvergne-Rhône-Alpes et les entretiens réalisés. Il s'agit donc de croiser ces points de vue singuliers pour faire émerger, là aussi, quelques grandes tendances.

1. S'ADAPTER A UNE PANDEMIE : LES PISTES D'AMELIORATION

Les deux premières parties de ce mémoire ont montré que les bibliothèques territoriales se sont adaptées à la pandémie, puisqu'elles ont assuré une continuité de service grâce à différents facteurs, l'un d'eux, primordial, étant la collaboration entre acteurs de la lecture publique. Néanmoins, il ne faudrait pas manquer d'identifier les principales difficultés auxquelles les établissements ont fait face et leurs attentes vis-à-vis de l'écosystème d'acteurs qui les entoure. Elles dessinent des pistes d'amélioration concernant les capacités d'adaptation des structures.

1.1 Les difficultés rencontrées par les bibliothèques

A la question « Quels ont été les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont engendré des difficultés dans son adaptation à la pandémie de Covid-19 ? » (66 réponses), les BM interrogées répondent avec trois types principaux de difficultés : celles relatives à la nature même des mesures sanitaires à appliquer, celles relatives au soutien fourni par d'autres acteurs et enfin celles relatives aux moyens dont elles ont bénéficié. Elles font écho à la complexité des conditions de travail à laquelle les services publics en général ont fait face pendant la pandémie, caractérisée par des effectifs contraints, des moyens techniques et une culture professionnelle peu adaptés et peu habitués au télétravail, une pression forte pesant sur les encadrants et

un risque d'un sur-engagement des équipes pour assurer la continuité des services²²⁵ – une description qui peut s'appliquer également aux bibliothèques.

Ainsi, en premier lieu, 43 réponses sur 66 (soit 65%) mentionnent des difficultés liées au contenu des consignes sanitaires ou à la manière dont elles ont été communiquées. Ainsi, treize bibliothèques affirment que le changement permanent des mesures sanitaires a rendu leur adaptation compliquée. Le rythme des modifications, fréquentes, rapides, a donc été difficile à suivre. Certaines précisent que cela a complexifié leur fonctionnement, mais aussi rendue plus délicate la compréhension par les usagers des mesures en vigueur :

Le rythme des changements / adaptations des contraintes sanitaires, des règles de fonctionnement ont complexifié le quotidien et surtout la compréhension de nos usagers.

Les changements réguliers de protocoles sanitaires ont été le plus difficile à suivre.

En outre, dix réponses déplorent le caractère tardif de la publication officielle des mesures, au regard du délai souvent court entre les annonces gouvernementales et la date d'application des nouvelles consignes. Plusieurs bibliothèques soulignent ainsi que ces délais les ont souvent obligées à travailler dans l'urgence, à s'adapter très rapidement, ce qui n'a pas été évident. Les commentaires suivants illustrent cet aspect :

Les délais entre les annonces gouvernementales et la publication des décrets parfois différents des annonces et la difficulté d'être réactif en temps et en heure.

L'arrivée extrêmement tardive des décrets, qui ne laissait quasiment aucune marge d'organisation.

Par ailleurs, le contenu même des consignes sanitaires a paru délicat à appréhender pour certaines bibliothèques. Ainsi, 14 d'entre elles mettent en avant la nature peu compréhensible des informations qui leur étaient communiquées ; peu claires, complexes, voire incohérentes. Quatre soulignent que les consignes leur ont semblé peu adaptées aux spécificités des divers types de bibliothèques. De plus, elles sont dix à évoquer de nouveau les difficultés liées à la mise en place du pass sanitaire, évoquées dans la première partie de ce travail. Les commentaires suivants illustrent ces aspects :

Les consignes de la préfecture, pas toujours en phase avec les consignes nationales, et transmises là aussi tardivement (après les dates de mise en application) et bien sûr les consignes gouvernementales elles-mêmes, variables, pas toujours cohérentes ni compréhensibles par le public.

Les textes flous qui laissaient place à des interprétations différentes.

La complexité, l'incohérence ou le caractère changeant des consignes ont également été mentionnés par quatre des huit BD qui ont répondu au questionnaire, des réponses mentionnant : « [L'] instabilité du contexte juridique, [la] complexité de certaines procédures » ou « le manque de clarté de certains textes, qui pouvaient être soumis à interprétation, ainsi que le manque de cohérence dans les règles en vigueur (commerces, éducation nationale, secteurs culturel et sportif...) ».

En deuxième lieu, treize bibliothèques sur 66 (soit 20%) évoquent des difficultés qui concernent le soutien ou les relations avec d'autres acteurs. Il s'agit tout d'abord de la relation avec la hiérarchie ou avec l'exécutif de la collectivité

²²⁵ BRUGIÈRE, Amandine, 2021, *op.cit.*

(lenteurs, malentendus, manque de considération ou d’accompagnement sont cités). Ensuite, c’est le manque de reconnaissance ou de soutien vis-à-vis des bibliothèques en général qui est mentionné. Enfin, une structure souligne l’absence d’appui de la MD. Ces réponses font écho au troisième facteur de difficultés, mis en avant par dix structures : celui du manque de moyens, qu’il s’agisse de moyens humains, matériels, financiers ou encore de moyens adaptés au travail à distance, ou bien de locaux inadaptés aux mesures sanitaires.

Mais les bibliothèques sont plus nombreuses à avoir évoqué cette question des moyens en réponse à la question « Quels sont les facteurs inhérents au fonctionnement de la bibliothèque qui ont suscité des difficultés dans son adaptation à la pandémie de Covid-19 ? » (46 réponses). Douze réponses mentionnent le manque de moyens humains, de motivation ou de capacité d’adaptation des équipes, certaines mettant en avant l’absence des bénévoles pendant la pandémie. Six évoquent la faiblesse des moyens ou des compétences informatiques au sein de la bibliothèque et cinq également les difficultés rencontrées dans la gestion du télétravail²²⁶. Sur ce plan, le degré de préparation technique des collectivités vis-à-vis du basculement vers le travail à distance, en termes de système et d’équipements informatiques, a pu être un critère différenciant important²²⁷. Les commentaires suivants illustrent ces différents types de réponses :

Absence des bénévoles durant une longue période, nécessitant une réadaptation au retour, voire une re-motivation (démotivation voire crainte des bénévoles face à la pandémie).

Le manque de moyens humains et financiers a nécessité une perpétuelle adaptation et notamment lorsque nous avons pu rouvrir nos portes : les préparations de commandes, les rdv drive, les contrôles des pass (...)

Mise en exergue des difficultés techniques (absence de web cam, matériels vieillissants...)

Télétravail difficile à gérer et peu accepté par la collectivité

La question du départ des bénévoles a également été évoquée lors des entretiens menés avec l’ABD et Nicolas Douez (DRAC ARA). L’ABD constate que de nombreux bénévoles ont arrêté leur implication au cours de la crise sanitaire – en deux temps, d’abord au début de la pandémie, puis au moment de l’instauration du pass sanitaire, sans être revenus vers les bibliothèques pour l’instant. Ainsi, dans les territoires où les structures sont principalement gérées par des bénévoles, la crise sanitaire a eu des incidences fortes sur leur fonctionnement. Cela souligne les limites d’une organisation qui repose sur le bénévolat et donc l’importance de professionnaliser les personnels²²⁸.

1.2 Les attentes vis-à-vis du soutien des acteurs de la lecture publique

En parallèle des difficultés rencontrées, les BM de la région ARA ont exprimé leurs attentes vis-à-vis des acteurs de la lecture publique et esquissé des pistes

²²⁶ Pour un témoignage sur les implications pour les bibliothèques départementales du travail à distance occasionné par la pandémie, à la fois concernant les agents des BD et l’accompagnement des bénévoles des bibliothèques rurales, voir : CADIEU-DUMONT, Céline. Travail à distance et défis de l’illettrisme. Témoignage des bibliothèques départementales. Dans : ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al*, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, p.63.

²²⁷ Entretien avec l’IGESR.

²²⁸ Entretien avec Nicolas Douez.

d'amélioration par rapport à la manière dont elles ont été accompagnées en répondant à la question suivante : « Quelles étaient vos attentes et quelles seraient vos préconisations quant à l'action des différents acteurs de la lecture publique pour faciliter l'adaptation des bibliothèques à la pandémie de Covid-19 ? » (54 réponses).

Ainsi, 21 réponses témoignent de l'importance à leurs yeux du rôle de passeur d'informations des acteurs du secteur. Que les attentes relèvent de la transmission de consignes claires, précises, complètes, de la diffusion rapide et réactive des informations, d'un envoi de ces informations directement aux bibliothèques ou de la remontée des informations de terrain, la fonction de relais est clairement mise en avant. Certains commentaires soumettent des idées pour l'améliorer :

L'info de biblio covid était très claire, complète, avec les liens pour accès aux textes officiels. Idéalement, ces infos-là devraient être transmises d'office à tous les établissements

Des protocoles plus précis et davantage de concertation et de lignes directrices quant à leur interprétation et modalités d'application.

Une meilleure réactivité du ministère de la Culture qui aurait dû être le site de référence et un relais de la DRAC qui a été totalement absente.

En outre, neuf structures mettent en avant le besoin d'un accompagnement plus important, soit grâce à des aides plus concrètes pour la mise en œuvre des mesures sanitaires, soit grâce à un soutien renforcé de la BD, jugée par certaines trop peu présente pendant la pandémie. Voici quelques idées qui émergent des réponses :

N° vert ou mail sur [la] plateforme bibliocovid

Une écoute des retours du terrain sur ce qui est proposé (ou imposé) de mettre en place dans un contexte sanitaire particulier (une sorte de FAQ sur un site de référence).

La BDP aurait pu s'informer des situations locales et proposer d'aider les équipes à la mise en place de services de substitution : en étant aussi caisse de résonance sur ce qui se faisait à proximité, en rencontrant les élus, en rassurant...

L'une des BD qui a répondu au questionnaire appelle également de ses vœux un accompagnement plus rapproché de la part du ministère :

Une communication directe du Ministère en central. Un soutien (échanges, visios des directeurs de BD par exemple) permettant de trouver ensemble des solutions pour poursuivre au mieux nos missions sans les outils ou véhicules habituels.

En complément, dix bibliothèques attendaient des mesures plus adéquates, soit grâce à une diffusion de l'information qui permette une mise en œuvre plus cohérente et uniforme au sein des territoires, soit grâce à des consignes qui prennent davantage en compte les spécificités des bibliothèques sur le terrain :

Une uniformisation des décisions, une meilleure information qui nous permettrait de ne pas nous trouver parfois en contradiction avec nos homologues sur le territoire. A 2 km de distance, suivant l'interprétation de certaines décisions, des bibliothèques avaient des pratiques complètement différentes.

Préconisation : des réponses adaptées à la taille des structures, voire des réponses personnalisées (biblio départementale)

Prendre en compte les spécificités de nos établissements de proximité et leurs contraintes financières et humaines.

Enfin, les dernières réponses, seize, évoquent la coopération entre les acteurs et l'importance du rôle de plaidoyer. Ainsi, quelques réponses saluent le travail des associations professionnelles, voire invitent à poursuivre la coopération :

Pour les associations aucune attente complémentaire, je salue le travail d'accompagnement fait bénévolement par tous ces professionnels engagés.

L'ABF a très bien joué son rôle : capitalisation de l'info et diffusion à des fins de pédagogie et d'accompagnement des pros, écoute et débats.

Continuer le travail de coopération entre associations professionnelles afin de travailler le plus possible dans le même sens, d'avoir un poids politique, décisionnel de plus en plus affirmé nationalement parlant et moins de disparité d'un territoire à l'autre.

Cette dernière remarque souligne le rôle politique de la coopération entre professionnels. Ainsi, sur le même thème, quelques réponses mentionnent des attentes concernant l'appui auprès des collectivités ou des exécutifs locaux : « Une communication directe entre l'ADBGV et les exécutifs locaux » ; « Supports fiables pour échanger avec la hiérarchie et les élus quant à la mise en place des protocoles et textes de lois » ; « Un lobbying plus réactif ». En parallèle, il semble qu'il y ait une attente réelle vis-à-vis de l'État concernant la reconnaissance de l'importance des bibliothèques et de la suppression du pass sanitaire (7 réponses), avec le souhait que les acteurs de la lecture publique défendent un accès aux bibliothèques sans pass :

Le ministère, les associations professionnelles auraient pu s'engager plus pour défendre la culture et faire classer les bibliothèques dans la même catégorie que les librairies

Prise de position ferme et générale pour l'abrogation de l'obligation du pass sanitaire pour accéder aux locaux des bibliothèques

Ces commentaires font écho aux réponses renseignées dans le questionnaire diffusé par l'ABF en mai 2021, en réponse à la question : « Auriez-vous besoin d'autres initiatives de la part des associations professionnelles ? Lesquelles ? ». Selon le dépouillement effectué par l'ABF, parmi les 157 réponses, les plus nombreuses indiquent qu'elles n'attendent rien d'autre des associations (54 réponses, 20 bibliothèques indiquant explicitement être satisfaites). Parmi celles ayant des attentes particulières, 32 concernaient l'*advocacy*. Viennent ensuite le partage d'expériences (27), le rôle d'accompagnement et de conseil (16), l'établissement de protocoles liés au Covid (14) et enfin les formations (3).

2. IDENTIFIER DES CHANGEMENTS PERENNES : UNE PREMIERE TENTATIVE

En parallèle de ces difficultés et de ces attentes, les bibliothèques et les acteurs approchés ont fait remonter trois grands types d'adaptation à la pandémie qui pourraient selon eux perdurer dans le temps : ceux relatifs aux services proposés aux usagers, aux modalités de travail et aux collaborations entre les acteurs de la lecture publique.

2.1 L'impact sur les services proposés par les bibliothèques

Les bibliothèques municipales ayant répondu au questionnaire ont mis en avant les nouveaux services et ressources qui pourraient être maintenus après la

pandémie²²⁹. Les réponses les plus nombreuses concernent des changements dans les modalités de prêt des documents. Nous l'avons vu dans la première partie, une grande majorité de bibliothèques a mis en place des prêts à emporter. C'est justement leur maintien et/ou celui d'un système de réservation de documents qui fait l'objet du plus grand nombre de réponses (42, soit 56% des répondants le mentionnent). Il pourrait donc y avoir une pérennisation de ce service, innovation qui s'est déployée du fait de la pandémie.

Par ailleurs, environ un tiers des réponses évoque le maintien de services et de ressources numériques. Ils peuvent prendre la forme d'événements d'action culturelle tenus en visio-conférence ou de médiations en ligne, d'une offre plus importante de ressources numériques, d'une valorisation accrue de ces dernières, ou encore d'un accès en ligne au catalogue de la bibliothèque. En conséquence, pour une partie des bibliothèques, la crise sanitaire a occasionné une appropriation des services numériques qui pourrait être durable. L'accroissement de la production éditoriale en ligne, de la médiation numérique, de la structuration des contenus produits, ainsi que la hausse de la visibilité des ressources numériques ont également été mentionnés au cours d'entretiens avec les associations professionnelles²³⁰. La pandémie ayant entraîné une prise de conscience vis-à-vis du rôle des bibliothèques sur ces aspects²³¹, elle peut constituer un levier pour une évolution durable des équipes vers le numérique. Néanmoins, cela nécessiterait certainement un redéploiement de moyens, à la fois financiers et humains. L'offre de médiation numérique produite pendant les périodes de fermeture et d'accueil restreint a certainement bénéficié d'un report de temps de travail, les activités habituelles ne pouvant pas toutes être mises en œuvre du fait des contraintes sanitaires. De même, l'augmentation des ressources numériques requiert un apport budgétaire (cela a par exemple été le cas pour la MD du Rhône). La pérennisation des services numériques impliquerait ainsi, à moyens constants, une priorisation sur d'autres activités.

Nous retrouvons ces différents thèmes dans les réponses apportées par les huit bibliothèques départementales. Ainsi, six mentionnent le maintien de services en ligne, à distance (formations, inscriptions, dématérialisation de procédures, réunions en visio-conférence avec des structures du réseau). L'une d'entre elles précise à propos des formations : « Le format des formations en distanciel va aussi être maintenu (...) afin de toucher plus de bénévoles notamment qui ne prendraient pas le temps de se déplacer sur site ou des professionnels très peu disponibles ». De plus, elles sont trois à évoquer le maintien de l'élargissement de l'accès aux ressources numériques, et deux à avoir modifié leurs modalités de desserte et d'accès aux collections. A titre d'exemple, pour l'une d'elles, « la crise sanitaire a accéléré la suppression des bibliobus (...) et l'expérimentation d'une nouvelle organisation d'accès aux collections de la BDA à compter de 2022 (...) ».

2.2 L'impact sur les modalités de travail

Les répondants au questionnaire ont également évoqué les changements des modalités de travail occasionnées par la pandémie qui pourraient selon eux

²²⁹ Questionnaire à destination des bibliothèques municipales d'Auvergne-Rhône-Alpes, question : « En tant que professionnel.le des bibliothèques, selon vous quelles adaptations pourraient perdurer au-delà de la période de pandémie de Covid-19 ? » (75 réponses)

²³⁰ Entretien avec Malik Diallo

²³¹ Entretien avec Alice Bernard

perdurer²³². La majorité des réponses concerne le télétravail, qui pourrait se maintenir, avec des formes variées en fonction des structures. En outre, certaines bibliothèques soulignent des modifications dans leur organisation interne (horaires, temps consacré à telle ou telle mission, partage des missions entre les agents). Quelques-unes indiquent que la communication interne va évoluer (maintien des outils de communication en visio, fréquence plus importante des temps d'échange d'information internes), alors que d'autres craignent l'absence de retour des bénévoles. Parmi les huit BD ayant répondu au questionnaire, quatre mentionnent quant à elles l'utilisation des outils de visio-conférence, pour réaliser des réunions à distance, et trois le maintien d'un mode de travail à distance.

En parallèle, le recours aux outils de visio-conférence, désormais installés sur chaque ordinateur, est perçu comme un changement marquant et très positif pour l'organisation du travail au quotidien, dans plusieurs entretiens réalisés. La visio-conférence facilite le travail en permettant de tenir des réunions dans des délais serrés, d'organiser des réunions plus fréquentes mais moins longues, ou d'échanger plus facilement avec des collègues éloignés géographiquement, sans pour autant se déplacer²³³. Nous pouvons imaginer que ce mode de collaboration à distance, s'il s'installe de manière durable, facilitera les coopérations entre les acteurs de la lecture publique, implantés dans des lieux différents (services centraux et déconcentrés de l'État, associations, BD et BM elles-mêmes).

2.3 L'impact sur la collaboration entre les associations professionnelles et avec le ministère de la Culture

Enfin, la pandémie pourrait avoir des effets qui dépassent la crise sanitaire concernant les deux nouveautés majeures abordées au cours de la deuxième partie de ce travail : la coopération inter-associative et l'instance de coopération entre les associations et les services centraux du ministère de la Culture.

Concernant le premier aspect, les associations avec lesquelles un entretien a été réalisé font état de projets inter-associations qui débordent le cadre de la gestion de la pandémie. Le travail commun autour de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, désormais promulguée, est évoqué²³⁴. Ainsi, l'ABF, l'ABD et l'ADBGV ont déjà publié deux communiqués communs qui ne portent pas sur la crise sanitaire, mais bien sur cette loi²³⁵. Par ailleurs, l'ABD a mentionné l'idée d'organiser des rencontres de territoire à l'échelon local, sous la forme de journées d'études communes entre membres de différentes associations²³⁶. Il y a ainsi une volonté forte de travailler ensemble, la pandémie ayant créé un précédent et démontré les apports des actions collectives. Cela est bien résumé par l'un des responsables d'association interrogés, qui souligne que s'il est délicat de savoir dans quelle mesure le travail inter-associatif va perdurer dans le temps, les

²³² Question : « Quels changements pourraient selon vous perdurer au-delà de la période de pandémie de Covid-19 ? » (59 réponses)

²³³ Entretiens avec Nicolas Douez et Jérôme Belmon.

²³⁴ Entretien avec Alice Bernard.

²³⁵ Le premier communiqué pour saluer l'initiative de la proposition de loi, le deuxième pour inviter à faire fructifier l'acquis que représente sa promulgation. Voir : ABF, ADBGV, ABD. *Pour une loi sur les bibliothèques territoriales !* [en ligne] Mai 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/922/ABF/-communiqué-pour-une-loi-sur-les-bibliothèques-territoriales-> Et ABF, ADBGV, ABD. *La loi Robert sur les bibliothèques territoriales : un acquis important à faire fructifier* [en ligne] Janvier 2022. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/922/ABF/-communiqué-pour-une-loi-sur-les-bibliothèques-territoriales->

²³⁶ Entretien avec Céline Meneghin et Céline Cadieu-Dumont.

associations ont pris conscience qu'il leur est possible de se rapprocher rapidement si le sujet les y invite, que les apports de chacune sont complémentaires et que les actions communes ont un poids et une force de frappe plus importants²³⁷.

Par ailleurs, concernant l'instance de concertation entre le ministère de la Culture et les associations, le SLL souligne son intention de poursuivre la tenue de réunions sous ce format, de manière régulière, pour travailler sur des sujets et des évolutions de fonds qui concernent la profession²³⁸. A titre d'exemple, le groupe de travail s'est déjà réuni pour travailler sur la proposition de loi sur les bibliothèques de lecture publique, évoquée plus haut²³⁹. Ces modalités de coopération entre le ministère et les associations, caractérisées par un dialogue régulier et la collégialité, pourraient donc perdurer à l'avenir.

3. PISTES DE REFLEXION POUR LE PRESENT ET L'AVENIR

3.1 Pour un investissement des bibliothèques dans le champ politique

Construire une voix inter-associative sur le long terme

D'après les éléments présentés ci-dessus, les bibliothèques territoriales ont rencontré des difficultés pour s'adapter aux mesures sanitaires du fait de leur changement régulier, de leur publication jugée tardive, ou encore de leur complexité. Elles mettent en lumière un besoin d'accompagnement dans la mise en œuvre de ces consignes. Cela rejoint les attentes exprimées vis-à-vis des acteurs de la lecture publique qui les entourent ; un relais d'informations, des outils d'accompagnement concrets ou encore un soutien qui prenne en compte les spécificités de chaque type de structure.

En conséquence, il semble que la dynamique inter-associative engagée avec la pandémie va dans le bon sens. En effet, le travail inter-associatif, dont le site *biblio-covid* est une concrétisation, avait pour vocation de répondre aux besoins des bibliothèques sur le terrain en fournissant un accompagnement dans la gestion de la crise sanitaire. L'implication de plusieurs associations devait permettre de répondre aux interrogations des différentes structures, tout en centralisant le relais d'information et en ayant ainsi une capacité de diffusion plus large. Par ailleurs, le fait de parler d'une seule voix avec le ministère de la Culture a certainement donné plus de poids politique aux acteurs associatifs. C'est en construisant un discours et un positionnement communs auprès des services de l'État, mais aussi, nous pouvons l'imaginer, auprès des associations d'élus locaux, que les professionnels des bibliothèques peuvent espérer faire valoir leurs intérêts et peser sur les politiques de lecture publique menées aux échelles nationale et locale. L'IABD avait d'ailleurs été créée en ce sens, nous l'avons vu. Cette initiative ne semble toutefois pas avoir pleinement porté ses fruits, comme cela a été souligné lors de certains des entretiens réalisés²⁴⁰.

²³⁷ Entretien avec Alice Bernard.

²³⁸ Entretien avec Jérôme Belmon.

²³⁹ Entretien avec Nicolas Douez et Jérôme Belmon.

²⁴⁰ Entretiens avec Alice Bernard et avec les groupes régionaux Auvergne et Rhône-Alpes de l'ABF.

Aussi, tel un enseignement tiré de la pandémie, il pourrait être intéressant de s'appuyer et de capitaliser sur les modalités de collaboration inter-associatives engendrées par la crise sanitaire pour réfléchir à l'opportunité d'une coopération étroite à l'avenir, selon des modalités à définir en commun. Sur ce point, Raphaëlle Bats, lors de la table ronde du congrès 2021 de l'ABF dédiée à la pandémie, a invité les associations à continuer à travailler ensemble, soulignant que l'éclatement des associations en France engendre une perte d'amplitude et de force d'action²⁴¹.

Entrer dans une logique de plaidoyer aux échelons national et local

La question de l'inter-association est en parallèle étroitement liée à celle de l'implication des bibliothèques dans des actions de plaidoyer (en anglais, *advocacy*). La crise sanitaire a démontré l'importance pour le secteur des bibliothèques de valoriser son rôle et ses apports pour la société et de faire comprendre la nature de ses activités, afin que les décisions prises soient en adéquation avec le fonctionnement des structures sur le terrain. Le fait que certains des répondants au questionnaire appellent à une meilleure prise en considération des spécificités des bibliothèques (cette demande est particulièrement aigüe concernant le pass sanitaire) ou à une plus grande reconnaissance de leur rôle de la part des pouvoirs publics en est un des symptômes. Mais une progression sur ces deux aspects nécessite que la profession, collectivement, soit en capacité d'informer et d'interpeller les acteurs administratifs et politiques concernés. Nous pouvons inviter la profession à dépasser ce que Cécile Rabot nomme le sentiment d'être « méconnue et mal reconnue »²⁴² en renforçant sa visibilité dans le champ politique.

A l'échelon national, nous l'avons dit, la voix inter-associative peut peser plus lourd que les voix distinctes de chaque association. Le renforcement du dialogue entre associations des bibliothèques et associations d'élus locaux peut également être une voie à explorer. De plus, la poursuite de l'instance collégiale de concertation entre le SLL et les associations serait un signe très positif de l'implication pérenne des professionnels de terrain dans les discussions sur les différents enjeux et politiques publiques qui traversent le secteur de la lecture publique.

A l'échelon local, c'est la capacité des équipes à dialoguer et à faire valoir leurs intérêts auprès de l'exécutif de la collectivité qui est nécessaire. En effet, l'exemple particulier de la pandémie de Covid-19 montre l'importance pour les bibliothèques de travailler en lien étroit avec leur hiérarchie, avec les autres services de la collectivité et avec les élus locaux pour s'inscrire dans les dispositifs de gestion de crise, mettre en avant les difficultés et les besoins rencontrés et bénéficier de ressources adéquates pour s'adapter. Ces enjeux peuvent s'appliquer à d'autres contextes que celui d'une crise sanitaire d'ampleur²⁴³. Comme l'a également souligné Raphaëlle Bats lors du congrès 2021 de l'ABF, cela requiert un investissement et la formation des professionnels aux enjeux du plaidoyer²⁴⁴. Les bibliothèques peuvent notamment s'appuyer sur le travail de la *International Federation of Library Associations and Institutions* (IFLA), qui s'est donnée depuis

²⁴¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Les bibliothèques en temps de crise, retour sur un an de Covid* [en ligne]. Juin 2021, 2h 55mn 57. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/2/195/832/ABF/66e-congres-11-13-juin-2020-dunkerque-bibliothèques-inclusives-bibliothèques-solidaires>.

²⁴² RABOT, Cécile, 2015, *op.cit.*

²⁴³ Ces enjeux ont par exemple été décrits dans : PICARD, David-Georges, 2017, *op. cit.*

²⁴⁴ ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Les bibliothèques en temps de crise, retour sur un an de Covid*, 2021, *op.cit.*

plusieurs années pour mission « de faire exister les bibliothèques dans les agendas politiques à tous les échelons »²⁴⁵ et qui « a développé de nombreuses actions dans ce sens (...) pour que les bibliothèques ou associations de bibliothèques acquièrent les moyens d'assurer elles-mêmes leur promotion à l'échelle nationale ou locale »²⁴⁶.

3.2 Pour une culture de l'adaptation au sein des bibliothèques

La pandémie de Covid-19 représente un des bouleversements auxquels les bibliothèques peuvent être amenées à faire face ; une crise sanitaire. Mais les secousses potentielles peuvent être d'ordres multiples. Ainsi, Raphaëlle Bats invite à « admettre que nous vivons dans une crise continue, dont les manifestations sont multiples »²⁴⁷ et qu'en conséquence il faut « penser le rôle de la bibliothèque non pas face à la crise mais dans des situations de trouble »²⁴⁸. Que l'on considère la société comme étant imprégnée de troubles latents, ou comme étant confrontée à des crises ponctuelles, tirer collectivement une expérience de la manière dont les bibliothèques se sont adaptées à la pandémie de Covid-19 est crucial. En effet, au regard de l'ampleur des changements subis, garder en mémoire le fonctionnement de la lecture publique aux différents échelons, du plus petit – l'organisation interne des structures, les modalités de management appliquées, les interactions avec la collectivité, etc. – au plus grand – les discussions et circuits de décision nationaux, les collaborations entre associations et acteurs étatiques, les aspects qui ont fonctionné et ceux qui ont moins fonctionné, pourra certainement être utile si d'autres bouleversements majeurs devaient survenir à l'avenir. Ainsi, certaines publications invitent les organisations et les acteurs publics à consolider un retour d'expérience suite à la pandémie afin de mieux comprendre leur réaction à la crise, voire ancrer les évolutions positives²⁴⁹.

Nous pouvons considérer que la profession a déjà entamé ce processus de réflexion et de retour d'expérience à travers les publications et les temps d'échanges qui ont déjà été réalisés sur le sujet²⁵⁰. Poursuivre ces productions écrites et orales, sous différents angles, semble nécessaire, la pandémie n'étant pas encore terminée. Une fois qu'elle se sera résorbée, il sera intéressant de réaliser des bilans avec la prise de recul qui sera possible (et les données qui seront alors disponibles). Dans ce domaine, les associations et les revues professionnelles ont pleinement leur rôle à jouer et la profession pourra s'appuyer sur la force du réseau professionnel. Mais l'enjeu porte aussi sur le retour d'expérience à l'échelle de chaque bibliothèque. L'organiser et le formaliser au sein de chaque équipe, dont le fonctionnement est forcément singulier, est important. Néanmoins, le retour d'expérience seul ne suffit pas. Il est impossible de tout planifier, d'anticiper avec exactitude des bouleversements potentiels et de refaire dans le futur ce qui aura été appliqué dans le passé à une autre situation. Dans ce contexte, c'est peut-être plutôt la capacité des bibliothèques (et donc de leurs équipes) à être, de manière générale, des

²⁴⁵ HEURTEMATTE, Véronique. « Les bibliothèques ont pris conscience de leur importance dans la société et de la nécessité de le faire savoir » : entretien avec Barbara Lison, présidente de l'IFLA. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Septembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/bbffocus/les-bibliothèques-ont-pris-conscience-de-leur-importance-dans-la-société-et-de-la-nécessité-de-le-faire-savoir_70094

²⁴⁶ HEURTEMATTE, Véronique, 2021, *op.cit.*

²⁴⁷ BATS, Raphaëlle, 2021, *op.cit.*

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ BRUGIÈRE, Amandine, 2021, *op.cit.* et PAUL, Christian, 2021, *op.cit.*

²⁵⁰ Voir la sous-partie II.2.4. La force du réseau : le rôle non négligeable des échanges interbibliothèques et entre professionnels

Partie III – Du conjoncturel au prospectif : limites, impact et pistes de réflexions autour de l'adaptation des bibliothèques à la pandémie

organisations apprenantes, c'est-à-dire souples, adaptables²⁵¹, fonctionnant par essai-erreur²⁵², étant en capacité de gérer des crises, qui pourra les aider à l'avenir²⁵³.

Ainsi, sur cette question de l'adaptation, la formation des personnels des bibliothèques est également un élément primordial, en lien notamment avec la gestion de crise et avec les changements occasionnés par la pandémie et appelés à durer. Nous l'avons vu, parmi les difficultés rencontrées, les bibliothèques ayant répondu au questionnaire citent entre autres le manque de compétences informatiques ou la gestion du télétravail au sein d'une équipe. Or, le développement des ressources et de la médiation numériques ainsi que le maintien partiel du télétravail sont deux conséquences de la pandémie qui pourraient rester. Ces deux exemples suffisent à montrer qu'assurer une formation adéquate des professionnels face à des conditions de travail et des services qui ont changé est donc un enjeu essentiel, qui fait écho au chantier de rénovation de la formation lancé par les Assises de la formation en bibliothèque territoriale, dans un contexte où le manque de bénévoles lié à la pandémie souligne aussi l'importance de la professionnalisation des équipes. Mieux formées, les équipes des bibliothèques territoriales seront alors plus facilement en capacité de s'adapter aux évolutions en cours et à venir.

²⁵¹ Une définition proposée dans TEBOURBI, Nadia. Mettre en œuvre une organisation apprenante : comment outiller les acteurs organisationnels ? Dans : PÉRALES, Christophe (dir.), *Conduire le changement en bibliothèque : Vers des organisations apprenantes*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2015, p.16-25 est : « Une organisation ayant développé la capacité d'évoluer en permanence grâce à la participation active de tous les membres dans l'identification et la résolution des problèmes liés au travail. » (p.16) source : ROBBINS, Stephen P., DECENZO David A. *Management : l'essentiel des concepts et des pratiques*. Paris : Pearson Education, 2004, p.177.

²⁵² Voir sur ce point : CLOT, Nathalie. Antifragile, ou les bienfaits du désordre en bibliothèque. Dans : PÉRALES, Christophe (dir.), *Conduire le changement en bibliothèque : Vers des organisations apprenantes*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2015, p.26-36.

²⁵³ Sur cette question des enseignements à tirer des facteurs d'agilité organisationnelle pendant la pandémie, voir : BRUGIÈRE, Amandine, 2021, *op.cit.*, PAUL, Christian, 2021, *op.cit.*, et MICHAUX, Valéry. Du rôle essentiel de l'agilité organisationnelle dans l'adaptation à la pandémie. Dans : HIRSCH, Emmanuel (dir.), *Pandémie 2020. Éthique, société, politique*. Paris : les Éditions du Cerf, 2020, p.291-297.

CONCLUSION

Pour conclure ce mémoire, revenons à son point de départ : nous nous sommes demandés comment les bibliothèques territoriales se sont adaptées aux bouleversements induits par la pandémie de Covid-19, en émettant l'hypothèse que la collaboration entre acteurs de la lecture publique est un élément clé de cette adaptation.

Tout d'abord, nous avons cherché, dans un propos structuré autour de la notion de continuité du service public, à mieux comprendre les changements auxquels les bibliothèques ont fait face pendant la crise sanitaire. Nous nous sommes alors questionnés sur la nature de ces évolutions ; constituent-elles une rupture ou une accélération de dynamiques déjà en place ? Nous avons ainsi mis en lumière que les bibliothèques ont bien assuré une continuité de service, en restant la plupart du temps ouvertes et en proposant des services adaptés aux mesures sanitaires en vigueur. Plus qu'une rupture, la période a opéré un recentrage sur des missions qui étaient déjà primordiales – la diffusion des collections et le lien avec les publics – mais qui ont pris une nouvelle forme pendant la pandémie. Elle a également accéléré l'ancrage des services numériques. Néanmoins, l'adaptation des services, avec le développement du numérique et le contrôle du pass sanitaire, ouvre en parallèle un débat sur l'articulation entre continuité de service et égalité d'accès. Par ailleurs, il ne semble pas non plus que la pandémie ait engendré une rupture nette dans la manière dont les professionnels perçoivent le rôle des bibliothèques. Certaines facettes de leur activité s'en sont toutefois trouvées exacerbées, comme la création de lien social, l'accès à la culture, ou, pour les bibliothèques départementales, l'accompagnement du réseau et la diffusion de ressources numériques. Bien qu'une impression ambivalente associant sentiment de reconnaissance et d'invisibilité soit présente, la période aura plutôt engendré le sentiment d'une valorisation et d'un soutien du rôle des bibliothèques, restées la plupart du temps ouvertes contrairement à d'autres institutions culturelles. Cela s'inscrit, d'ailleurs, dans la lignée de l'attention politique dont elles font l'objet depuis 2017.

Ensuite, nous avons étudié les facteurs qui ont facilité l'adaptation des bibliothèques à ces bouleversements, tout en nous demandant s'ils préexistaient à la pandémie ou s'ils sont nouveaux. L'enquête a montré que la collaboration entre différents acteurs de la lecture publique, qui ont apporté un accompagnement aux structures sur le terrain, a bien joué un rôle clé. Les bibliothèques se sont ainsi appuyées sur un aspect caractéristique de la profession, la coopération, à travers l'aide du réseau professionnel et des médiathèques départementales. En outre, la pandémie a révélé le rôle essentiel des associations professionnelles, déjà présentes, mais, plus encore, la force du travail inter-associatif. Il s'est trouvé densifié par les démarches communes de plaidoyer, l'administration du site collectif *biblio-covid* et la coordination avec le service du livre et de la lecture du ministère de la Culture. Ainsi, le groupe de travail centre les associations et le SLL constitue une évolution significative des collaborations au sein du secteur. Il a permis, dans un contexte historique de décentralisation de la lecture publique, de contrebalancer la gestion verticale de la crise par les pouvoirs publics par une approche plus horizontale qui prend en compte les remontées des professionnels de terrain pour co-construire des recommandations sanitaires. Néanmoins, d'autres facteurs d'adaptation, internes au fonctionnement de chaque bibliothèque, ont été mis au jour par l'enquête et par les études de cas. Il s'agit de la confiance et du soutien de la hiérarchie et de l'exécutif

envers la bibliothèque – les circuits de décision habituels n’ayant pas été bouleversés par la pandémie ; des ressources issues de la collectivité – plus ou moins importantes en fonction de cette dernière et dépendant des dispositifs de gestion de crise mis en place, et, enfin, de l’organisation de l’équipe et des compétences des agents. Pour résumer, la collaboration entre acteurs de la lecture publique, partiellement reconfigurée, a été un atout primordial, mais n’a pas été le seul facteur d’adaptation.

Pour finir, nous avons esquissé quelques pistes de réflexion, tirées de ces premiers enseignements, que nous appelons la profession à approfondir. Ainsi, au-delà de leurs capacités d’adaptation, les bibliothèques ont rencontré des difficultés relatives à la fréquence des évolutions des mesures sanitaires, à leur compréhension ou à leur délai de mise en œuvre, qui trouvent un écho dans les attentes en matière d’accompagnement qu’elles formulent vis-à-vis des acteurs qui les entourent. Au regard de ces attendus, l’implication de la profession dans le champ politique, dont la crise sanitaire a montré l’importance, est essentielle. Ainsi, construire une voix inter-associative solide et investir le champ du plaidoyer, dans la continuité de la démarche menée par les associations pendant la pandémie, peut être un garant pour que la profession ait un poids auprès des pouvoirs publics à l’échelon national mais aussi local, et pour que les intérêts du secteur soient défendus et ses besoins relayés. La crise sanitaire appelle également un développement d’une culture de l’adaptation au sein des bibliothèques, non seulement pour intégrer les évolutions des activités et des modalités de travail qui pourraient être pérennes, mais aussi en prévision de changements futurs. Sur ce point, les retours d’expérience et la formation des professionnels seront importants.

Il pourrait d’ailleurs être intéressant d’effectuer des ponts entre les retours d’expérience propres à la lecture publique et ceux réalisés dans d’autres secteurs culturels, qui ont été touchés différemment par la pandémie mais qui partagent des tendances communes avec les bibliothèques. Ainsi, l’enquête commanditée par le ministère de la Culture sur les sorties culturelles des français post-crise met en lumière que, mi-2021, 39% des français qui se rendaient dans un lieu culturel avant la pandémie n’y sont pas retournés (plus spécifiquement, 49% pour les cinémas et 60% pour les musées et expositions). De plus, environ un tiers des répondants qui fréquentaient les lieux culturels disent qu’ils risquent de faire moins de sorties culturelles à court terme, bien que la plupart souhaitent reprendre leurs habitudes à l’issue de la pandémie. Les freins qui les amèneraient à réduire leurs sorties sont une inquiétude persistante dans les lieux sans distance physique (30% des répondants) et le fait d’avoir pris l’habitude d’utiliser des contenus culturels numériques (26%)²⁵⁴. Ces chiffres significatifs témoignent du fait que la crise sanitaire peut contribuer, potentiellement sur le long terme, à une baisse de la fréquentation dans les lieux culturels. Cet enjeu touche également les bibliothèques, comme nous l’avons souligné. De même, l’appropriation des pratiques numériques et leur substitution potentielle aux pratiques physiques, un enjeu qui traverse les différents secteurs culturels, fait écho au développement des ressources et de la médiation numériques au sein des bibliothèques pendant la pandémie. Sur ces deux thèmes, les bibliothèques peuvent avoir intérêt à se rapprocher des autres institutions culturelles pour réfléchir collectivement aux questions qu’ils soulèvent, notamment en matière

²⁵⁴ HARRIS INTERACTIVE. *Les Français et les sorties culturelles post-crise* [en ligne]. Septembre 2021, 23 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l’adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Les-pratiques-culturelles-des-Francais-apres-la-crise-sanitaire-Bilan-a-la-fin-de-l-ete-2021>
Enquête en ligne réalisée du 31 août au 3 septembre 2021, sur un échantillon de 3 025 personnes, représentatif des Français de 18 ans et plus.

d'égalité d'accès à la culture²⁵⁵. Ces réflexions prospectives, tirées de l'enquête qualitative réalisée pour ce mémoire, qui a permis de dégager des tendances, pourront être approfondies et affinées à l'avenir, par exemple avec une étude large menée à l'échelon national, au moment où le recul vis-à-vis de la pandémie sera suffisant pour réaliser un bilan complet de cette période.

²⁵⁵ Sur la question de l'impact de la pandémie sur l'activité des entreprises culturelles, et notamment sur l'importance de leur capacité à s'approprier le numérique en réaction à la crise sanitaire, voir : GIORGI, Julien, SCOTT, Suzanne. *Crise sanitaire dans le secteur culture. Impact de la pandémie de Covid-19 et des mesures de soutien sur l'activité et la situation financière des entreprises culturelles en 2020* [en ligne]. Février 2022, 36 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Crise-sanitaire-dans-le-secteur-culturel-Impact-de-la-pandemie-de-Covid-19-et-des-mesures-de-soutien-sur-l-activite-et-la-situation-financiere-de>

Sur la question des pratiques culturelles des français pendant le premier confinement de 2020, et plus particulièrement concernant l'appropriation de l'offre culturelle numérique, voir : JONCHERY, Anne, LOMBARDO. *Pratiques culturelles en temps de confinement*. [en ligne]. [S. l.] : Ministère de la Culture – DEPS, décembre 2020, 44p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Pratiques-culturelles-en-temps-de-confinement-CE-2020-6>

SOURCES

Questionnaires :

Questionnaire en ligne diffusé du 10 octobre au 5 novembre 2021 auprès de responsables des bibliothèques municipales d’Auvergne-Rhône-Alpes et réalisé pour les besoins du mémoire. 115 réponses. Voir la trame du questionnaire en annexe 1 et les réponses aux questions fermées en annexe 3.

Questionnaire en ligne diffusé auprès des responsables des bibliothèques départementales d’Auvergne-Rhône-Alpes et réalisé pour les besoins du mémoire. 8 réponses. Voir la trame du questionnaire en annexe 2 et les réponses aux questions fermées en annexe 4.

Questionnaire en ligne réalisé par l’Association des bibliothécaires de France et diffusé du 10 au 24 mai 2021, à destination des professionnels des bibliothèques. Les résultats, anonymes, ont été analysés avec l’accord de l’association, qui a accepté de les partager. Ce sont les 247 réponses d’encadrants en bibliothèque territoriale et le premier dépouillement qui en avait été fait par l’ABF qui ont été utilisés dans le cadre de ce mémoire.

Entretiens :

Nom et prénom	Fonction	Date de l’entretien	Canal utilisé
Malik Diallo	Président de l’ADBGV	10/05/2021	Appel téléphonique
Alice Bernard	Ex-présidente de l’ABF	27/05/2021	Visio-conférence
Sabrina Granger	Rédactrice en chef du Bulletin des bibliothèques de France, Enssib	28/05/2021	Visio-conférence
Raphaëlle Bats	Co-responsable de l’URFIST de Bordeaux	01/06/2021	Visio-conférence
Pierre-Yves Cachard	Inspecteur général de l’éducation, du sport et de la recherche, collège bibliothèques, documentation, livre et lecture publique, IGÉSR	03/06/2021	Visio-conférence Entretien commun
Philippe Marcerou	Responsable du collège bibliothèques, documentation, livre et lecture, IGÉSR	03/06/2021	
Anne-Marie Boyer	Conseillère pour le livre et la lecture, DRAC d’Auvergne-Rhône-Alpes	31/08/2021	Visio-conférence

Nicolas Douez	Conseiller pour le livre et la lecture, DRAC d'Auvergne-Rhône-Alpes	13/09/2021	Visio-conférence
Laura Tamizé	Chargée de mission bibliothèques, Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture	13/09/2021	Visio-conférence
Jérôme Belmon	Chef du département des bibliothèques, service du livre et de la lecture, DGMIC, ministère de la Culture	21/09/2021	Présentiel
Fabrice Boyer	Ancien président du groupe régional Rhône-Alpes, ABF	24/09/2021	Visio-conférence Entretien commun
Stéphane Dumas	Ancien président du groupe régional Auvergne, ABF	24/09/2021	
Béatrice Pallud Burbaud	Directrice adjointe au Développement des Services et des Publics, Bibliothèque municipale de Lyon	17/11/2021	Appel téléphonique
Isabelle Westeel	Directrice de la bibliothèque municipale de Grenoble	19/11/2021	Appel téléphonique
Céline Cadieu-Dumont	Directrice de la Médiathèque départementale du Rhône	22/11/2021	Appel téléphonique
Céline Ducroux-Tesrif	Directrice de la Médiathèque municipale de Villefranche-sur-Saône	24/11/2021	Appel téléphonique
Martine Publié	Vice-présidente en charge de la culture, du tourisme, de l'attractivité et de la vie associative, département du Rhône	06/12/2021	Appel téléphonique
Céline Cadieu-Dumont	Co-présidente de l'ABD	15/12/2021	Visio-conférence Entretien commun
Céline Meneghin	Co-présidente de l'ABD	15/12/2021	
Alexandra Boisson	Responsable de la médiathèque intercommunale Muroise	04/01/2022	Visio-conférence

BIBLIOGRAPHIE

Les liens URL ont été vérifiés pour la dernière fois le 25 février 2022.

Secteur de la lecture publique : histoire, fonctionnement et actualités

Textes juridiques

Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique [en ligne]. Journal officiel, n°0297, 22 décembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>

Manifestes

UNESCO, IFLA. *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* [en ligne]. 1994, 3 p. Disponible à l'adresse : <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/public-libraries/publications/PL-manifesto/pl-manifesto-fr.pdf>

Communiqués

ABF, ADBGV, ABD. *Pour une loi sur les bibliothèques territoriales !* [en ligne] Mai 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/922/ABF/-communiquer-pour-une-loi-sur-les-bibliotheques-territoriales->

ABF, ADBGV, ABD. *La loi Robert sur les bibliothèques territoriales : un acquis important à faire fructifier* [en ligne] Janvier 2022. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/922/ABF/-communiquer-pour-une-loi-sur-les-bibliotheques-territoriales->

PREMIER MINISTRE. Communiqué. Le Premier ministre présente un premier bilan de la grande cause nationale dédiée à la lecture et annonce les prochaines étapes de sa mise en œuvre. Dans : *gouvernement* [en ligne]. Novembre 2021. Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/11/communiquer-de-presse-de-m-jean-castex-premier-ministre-la-lecture-grande-cause-nationale-24.11.2021.pdf>

Monographies et chapitres de monographie

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1994, 157 p.

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales : identité et environnement*. Paris : Les Éditions du CNFPT, 2000, 54 p.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2002, 147 p.

BERTRAND, Anne-Marie, ALIX, Yves. *Les bibliothèques*. 5^e éd. Paris : Éditions La Découverte, 2015, 126 p.

BUTLEN, Max. *Les politiques de lecture et leurs acteurs : 1980-2000*. Lyon : Institut national de recherche pédagogique, 2008, 614 p.

DUPUIT, Jean-Sébastien. Accompagner, anticiper, corriger : la dynamique des bibliothèques. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.17-24.

PICARD, David-Georges. Bibliothèques publiques et territoire(s). Dans : MARCEROU-RAMEL, Nathalie (dir.), *Les métiers des bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2017, p.103-110.

PICARD, David-Georges. De l'État pédagogue à l'État inspirateur : un engagement renouvelé en faveur de la lecture publique. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.145-158.

PICARD, David-Georges. Avant-propos. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.11-16.

POULAIN, Martine. Postface. Les bibliothèques françaises de 1990 à 2010 : l'entrée dans une nouvelle ère. Dans : POULAIN, Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXe siècle, 1914-1990*. Nouv. éd. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2009, 1187 p.

RABOT, Cécile. Bibliothécaire, un « métier modeste » dans une institution marginalisée. Dans : QUIJOUX, Maxime (dir.), *Bourdieu et le travail* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 211-227. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pur/69743>

STECKEL-ASSOUÈRE, Marie-Christine. Les enjeux des réformes territoriales pour les bibliothèques de lecture publique. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.27-43.

Mémoires d'étude

FOULDRIN, Renaud. *La compétence lecture publique dans l'organisation territoriale en France*. Mémoire d'étude, ENSSIB, 2013, 68 p.

MANILLIER, Hélène. *Lecture publique en zone de montagne : au-delà des contrastes et des contraintes, les bibliothèques alpines au service de la recomposition des territoires*. Mémoire d'étude, ENSSIB, 2021, 169 p.

Articles de périodique

CHETRIT, Judith. Assises de la formation des bibliothécaires : dans les coulisses des préparatifs. *La Gazette des communes* [en ligne] Novembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/772131/assises-de-la-formation-des-bibliothecaires-dans-les-coulisses-des-preparatif/>

CHETRIT, Judith. L'État prend dix engagements sur la formation des bibliothécaires. *La Gazette des communes* [en ligne] Décembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/777935/lÉtat-prend-dix-engagements-sur-la-formation-des-bibliothecaires/>

GIRARD, Hélène. Ce qu'il faut retenir de la mission « Orsenna » sur les bibliothèques. *La Gazette des communes* [en ligne]. Février 2018. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/550621/ce-quil-faut-retenir-de-la-mission-orsenna-sur-les-bibliotheques/>

GIRARD, Hélène. Plan de mutation des bibliothèques : les 6 points à retenir. *La Gazette des communes* [en ligne]. Avril 2018. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/559397/plan-de-mutation-des-bibliotheques-les-6-points-a-retenir/>

HEURTEMATTE, Véronique. « Les bibliothèques ont pris conscience de leur importance dans la société et de la nécessité de le faire savoir » : entretien avec Barbara Lison, présidente de l'IFLA. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Septembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://bbf.ensib.fr/bbffocus/les-bibliotheques-ont-pris-conscience-de-leur-importance-dans-la-societe-et-de-la-necessite-de-le-faire-savoir_70094

Rapports et études

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON. *Rapport d'activité 2020* [en ligne]. Juin 2021, 64 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/a-propos-de-la-bibliotheque-municipale-de-lyon/article/rapport-d-activite-1224>

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE. Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale. *Panorama statistique des métiers territoriaux 2017-2019* [en ligne]. Juin 2021, 144 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cnfpt.fr/sinformer/mediatheque/etudes/panorama-statistique-metiers-territoriaux/national>

MINISTERE DE LA CULTURE. Observatoire de la lecture publique. *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2018, synthèse nationale* [en ligne]. 2021, 98 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Synthese-nationale-des-donnees-d-activite-2018-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales-editee-en-2021-par-le-Ministere-de-la-Culture>

MINISTERE DE LA CULTURE. OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE. *Bibliothèques départementales : données d'activité 2013-2016, synthèse nationale* [en ligne]. 2018, 53 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-departementales/Bibliotheques-departementales-Donnees-d-activite-2013-2016>

ORSENNA, Erik, CORBIN, Noël. *Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain...* [en ligne]. Février 2018, 70 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain>

Pages web

Loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Dans : *vie-publique* [en ligne] Décembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/loi/280269-loi-bibliotheques-developpement-lecture-publique>

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON. Les chiffres clés 2019. Dans : *bm-lyon* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.bm-lyon.fr/rapports-d-activite/rapport-d-activite-2019/article/les-chiffres-cles-2019>

MINISTERE DE LA CULTURE. Service du livre et de la lecture. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Service-du-Livre-et-de-la-Lecture>

MINISTERE DE LA CULTURE. "Voyage au pays des bibliothèques", le rapport de la mission Orsenna. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Voyage-au-pays-des-bibliotheques-le-rapport-de-la-mission-Orsenna>

MINISTERE DE LA CULTURE. Assises de la formation en bibliothèque territoriale. Dans : *culture.gouv* [en ligne] Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Assises-de-la-formation-en-bibliotheque-territoriale>

OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE. Données d'activité 2017 Villefranche-sur-Saône. Dans : *olp.culture* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://olp.culture.fr/#c=report&chapter=p35&report=r08&selgeo1=com2017.69264&selgeo2=fra.99>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS. Le SIM – Présentation. Dans : *simurois* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://simurois.fr/le-sim-presentation/>

Coopération entre bibliothèques

BERTRAND, Anne-Marie. Culture professionnelle et coopération. Dans : SANZ, Pascal (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p.53-61.

CARBONE, Pierre. *Les bibliothèques*. 2^e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2017. Chapitre 9, La coopération entre bibliothèques, p.86-95.

HURINVILLE, Franck. Le cadre juridique de la coopération entre bibliothèques, une mosaïque inachevée. Dans : SANZ, Pascal (dir.), *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p.15-52.

LAMS, E., NAEGELEN-POMMARET S., *Fiche 4-1: Les associations professionnelles, Coopération des CRFCB 2017-2018*, [n.d.], 6 p.

PICARD, David-Georges. Solidarités et réseaux : nouveaux visages de l'engagement professionnel. Dans : ALIX, Yves (dir.), *Bibliothèques en France 1998-2013*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, p.257-263.

SONNIER, Corinne. Les bibliothèques départementales et les réformes territoriales : l'apprentissage de l'accompagnement des réseaux. Dans : PICARD, David-Georges (dir.), *Les bibliothèques dans les mutations territoriales. Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p.131-143.

Coopération culturelle

BESSON, Raphaël. Transformer les pratiques. Bâtir une culture de la coopération. *Nectart* [en ligne]. 2021, Vol. 2021/1, n° 12, p. 92-101. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-nectart-2021-1-page-92.html>

DJAKOUANE, Aurélien, NÉGRIER, Emmanuel. Coopérer à l'échelle territoriale. Le phénix et l'Arlésienne. *Nectart* [en ligne]. 2021, Vol. 2021/1, n° 12, p. 82-90. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-nectart-2021-1-page-82.html>

Action publique : généralités

La notion de service public. Dans : *vie-publique* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20223-la-notion-de-service-public>

L'intercommunalité, une constante des réformes territoriales. Dans : *vie-publique* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/38665-lintercommunalite-une-constante-des-reformes-territoriales>

Quelle répartition des compétences entre collectivités après la loi NOTRe ? Dans : *vie-publique* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20112-competences-des-collectivites-territoriales-apres-la-loi-notre>

Organisations et changement : théorie et enjeux

BERNOUX, Philippe. *La sociologie des organisations : initiation théorique suivie de douze cas pratiques*. Paris : Éditions du Seuil, 2014, 466 p.

CLOT, Nathalie. Antifragile, ou les bienfaits du désordre en bibliothèque. Dans : PÉRALES, Christophe (dir.), *Conduire le changement en bibliothèque : Vers des organisations apprenantes*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2015, p.26-36.

LAFAYE, Claudette. *Sociologie des organisations*. Paris : Armand Colin, 2009. Chapitre 3, Les organisations en questions, p.51-68.

TEBOURBI, Nadia. Mettre en œuvre une organisation apprenante : comment outiller les acteurs organisationnels ? Dans : PÉRALES, Christophe (dir.), *Conduire le changement en bibliothèque : Vers des organisations apprenantes*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2015, p.16-25.

Pandémie de Covid-19 et mesures sanitaires

Textes juridiques

Circulaire du 26 août 2009 : Pandémie grippale – Gestion des ressources humaines dans la fonction publique [en ligne] 26 août 2009. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/2009/C_20090826_0002.pdf

Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 [en ligne]. Journal officiel, n°0064, 15 mars 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041722917/>

Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 [en ligne]. Journal officiel, n°0072, 24 mars 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041746313/>

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0133, 1 juin 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041939818/>

Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0153, 22 juin 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042020786/>

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé [en ligne]. Journal officiel, n°0170, 11 juillet 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042105897/>

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0264, 30 octobre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>

Décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0267, 3 novembre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042486870>

Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à

l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0288, 28 novembre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042574467>

Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0166, 20 juillet 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806125>

Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire [en ligne]. Journal officiel, n°0166, 20 juillet 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043915443?init=true&page=1&query=2021-1059&searchField=ALL&tab_selection=all

Articles de périodique

Coronavirus : l'épidémie de Covid-19 considérée comme une pandémie par l'OMS. Dans : *Le Monde* [en ligne] Mars 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/03/11/le-point-sur-l-epidemie-due-au-coronavirus-dans-le-monde-l-iran-annonce-63-nouveaux-deces_6032633_3244.html

Pages web

Comprendre le Covid-19. Dans : *gouvernement* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/comprendre-la-covid-19>

Loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. Dans : *vie-publique* [en ligne] Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/loi/281904-loi-prolongation-pass-sanitaire-2022-vigilance-sanitaire>

Pandémie. Dans : *Larousse* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pand%C3%A9mie/57587>

Sanitaire. Dans : *Larousse* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sanitaire/70866>

Adapter. Dans : *Larousse* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/adapter/1004>

L'action publique face à la pandémie de Covid-19 : analyses et enjeux

Monographies et chapitres de monographie

AUTISSIER, David. Relancer la machine dans un contexte de crise. Dans : AUTISSIER, David, PERETTI, Jean-Marie, BESSEYRE DES HORTS, Charles-Henri (dir.), *Trajectoire de crises : adaptation des organisations aux crises sanitaires, économiques et sociales de la Covid-19*. Paris : MA éditions, 2020, 228 p.

- BERGERON, Henri, BORRAZ, Olivier, CASTEL, Patrick et DEDIEU, François. *Covid-19 : une crise organisationnelle*. Paris : Presses de Sciences Po, 2020, 136 p.
- BOURRIER, Mathilde. Le mode dégradé à marche forcée. Dans : GAMBA, Fiorenza, NARDONE, Marco, RICCIARDI, Toni, CATTACIN, Sandro (dir.), *Covid-19 : le regard des sciences sociales*. Zurich et Genève : Éditions Seismo, 2020, p. 83-98.
- BOYER-CAPELLE, Caroline, CHARBONNEL, David. La continuité du service public à l'épreuve de la crise sanitaire. Dans : PAULIAT, Hélène, NADAUD, Séverine (dir.), *La crise de la Covid-19. Comment assurer la continuité de l'action publique ?* Paris : LexisNexis, 2020, p.111-126.
- BRUGIÈRE, Amandine. Transformations, crise covid-19 et services aux publics : réaffirmer la place centrale du travail. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p.99-111.
- GUILLOT, Louise. « Il fallait qu'on fasse quelque chose » : quand l'action publique s'appuie sur l'engagement et l'initiative spontanée pour surmonter la crise. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p.121-129.
- KECK, Frédéric. Se préparer aux pandémies : une nouvelle technique d'anticipation. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p.45-48.
- LUSSAULT, Michel. Les villes dans l'épidémie : des terrains pour expérimenter de nouvelles formes d'action publique. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p.113-120.
- MASSIAS, Stéphane. Le pouvoir exécutif et la crise du coronavirus. Dans : PAULIAT, Hélène, NADAUD, Séverine (dir.), *La crise de la Covid-19. Comment assurer la continuité de l'action publique ?* Paris : LexisNexis, 2020, p.57-76.
- MICHAUX, Valéry. Du rôle essentiel de l'agilité organisationnelle dans l'adaptation à la pandémie. Dans : HIRSCH, Emmanuel (dir.), *Pandémie 2020. Éthique, société, politique*. Paris : les Éditions du Cerf, 2020, p.291-297.
- PAUL, Christian. La pandémie révèle l'identité en crise de l'action publique. Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p. 19-31.
- POULET-GIBOT-LECLERC, Nadine. Une anticipation politique limitée. Dans : PAULIAT, Hélène, NADAUD, Séverine (dir.), *La crise de la Covid-19. Comment assurer la continuité de l'action publique ?* Paris : LexisNexis, 2020, p.23-33.
- ROUZZEAU, Michel. Quelle gestion nationale des crises dans une République décentralisée ? Dans : PAUL, Christian (dir.), *L'action publique face à la pandémie*. Boulogne-Billancourt : Berger-Levrault, 2021, p. 161-168.

Articles de périodique

CHEVALLIER, Jacques. L'État à l'épreuve du coronavirus. *Pouvoirs* [en ligne]. Avril 2021, Vol. N° 177, n° 2, p. 109-120. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/revue-pouvoirs-2021-2-page-109.htm>.

DAMON, Julien. Des inégalités déconfinées par le coronavirus. *Futuribles*, juillet-août 2020, n° 437, p.53-59.

JOUVENEL, Hugues de. Covid-19 : une rupture ? Editorial. *Futuribles*, juillet-août 2020, n° 437, p.3-4.

Articles en ligne

BORRAZ, Olivier. De la préparation de la gestion de crise... à la survenue de la crise [en ligne]. Avril 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencespo.fr/cso/fr/content/de-la-preparation-de-la-gestion-de-crise-la-survenue-de-la-crise.html>

BORRAZ, Olivier. Qu'est-ce qu'une crise ? [en ligne]. Avril 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.sciencespo.fr/cso/fr/content/qu-est-ce-qu-une-crise.html>

Pandémie de Covid-19 et secteur culturel

Articles de périodique

GIRARD, Hélène. Confinement : les professionnels de la culture restent mobilisés. Dans : *La Gazette des communes* [en ligne] Octobre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/704092/confinement-les-professionnels-de-la-culture-restent-mobilises/>

GIRARD, Hélène. Soulagé, le monde de la culture attend que l'horizon se précise. Dans : *La Gazette des communes* [en ligne] Avril 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/743240/soulage-le-monde-de-la-culture-attend-que-lhorizon-se-precise/>

Rapports et études

GIORGI, Julien, SCOTT, Suzanne. *Crise sanitaire dans le secteur culture. Impact de la pandémie de Covid-19 et des mesures de soutien sur l'activité et la situation financière des entreprises culturelles en 2020* [en ligne]. Février 2022, 36 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Crise-sanitaire-dans-le-secteur-culturel-Impact-de-la-pandemie-de-Covid-19-et-des-mesures-de-soutien-sur-l-activite-et-la-situation-financiere-de>

HARRIS INTERACTIVE. *Les Français et les sorties culturelles post-crise* [en ligne]. Septembre 2021, 23 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Les-pratiques-culturelles-des-Francais-apres-la-crise-sanitaire-Bilan-a-la-fin-de-l-ete-2021>

IPSOS. *Baromètre : les Français et la lecture. Résultats 2021* [en ligne]. 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2021->

[03/Barom%C3%A8tre%20Les%20Fran%C3%A7ais%20et%20la%20lecture%202021-03-29%20OK%20R%C3%A9sultats%20d%C3%A9tail%20s_1.pdf](#)

JONCHERY, Anne, LOMBARDO. *Pratiques culturelles en temps de confinement*. [en ligne]. [S. l.] : Ministère de la Culture – DEPS, décembre 2020, 44p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Pratiques-culturelles-en-temps-de-confinement-CE-2020-6>

Pages web :

MINISTERE DE LA CULTURE. COVID-19 : questions-réponses du ministère de la culture. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites-et-questions-reponses?step=290272>

MINISTERE DE LA CULTURE. Recommandations sanitaires pour les structures, lieux, événements et activités culturels. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Recommandations-sanitaires-pour-les-structures-lieux-evenements-et-activites-culturels?step=294298>

Pandémie de Covid-19 et bibliothèques

Communiqués

ABF. *Les bibliothèques sont debout mais souvent avec des services amoindris et des équipes épuisées* [en ligne]. Avril 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/1/22/918/ABF/-communiquel-les-bibliotheques-sont-debout-mais-souvent-avec-des-services-amointris-et-des-equipes-epuisees>

ABF, ADBGV, ABD. *Le pass sanitaire, bombe à fragmentation pour la lecture publique ?* [en ligne] Juillet 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/931/ABF/-communiquel-pass-sanitaire-bombe-a-fragmentation-pour-la-lecture-publique>

ABF, ADBGV, ABD, Acim, Biliopat. *Communiqué interassociatif : recommandations pour un déconfinement progressif des bibliothèques* [en ligne] Avril 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.biblio-covid.fr/>

ABF, ADBGV, ABD, Acim, Biliopat. *Suspension du pass dans les bibliothèques : mobilisons nos forces pour retrouver les usagers* [en ligne] Février 2022. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/955/ABF/-communiquel-suspension-du-pass-dans-les-bibliotheques-mobilisons-nos-forces-pour-retrouver-les-usagers>

Monographies et chapitres de monographie

BERT-ERBOUL, Clément, FAYET, Sylvie, WIART, Louis (dir.). *À l'ombre des bibliothèques : enquête sur les formes d'existence des bibliothèques en situation de fermeture sanitaire*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2022, 333 p.

BERTI, Johann. Quelle gestion des compétences en temps d'incertitude ? Dans : ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al*, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, p.69-74.

CADIEU-DUMONT, Céline. Travail à distance et défis de l'illectronisme. Témoignage des bibliothèques départementales. Dans : ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al*, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, p.63.

CADIEU-DUMONT, Céline, COMPIÈGNE, Éric, MENEGHIN, Céline, MIJOLE, Blaise. La crise sanitaire, catalyseur de changements pour les bibliothèques départementales. Témoignages de la médiathèque départementale du Rhône et de la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes. Dans : ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al*, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, p.26-30.

HENARD, Charlotte. Le travail d'équipe et l'organisation interne en bibliothèque territoriale à l'épreuve de la pandémie. Dans : ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al*, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, p.60-62.

LEGOFF, Anne. Les bibliothèques départementales et leurs réseaux : quoi de neuf depuis la crise sanitaire ? Dans : ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al*, 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France, 2021, p.64.

Articles de périodique

ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie, LE BOHEC, Eleonora. L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques. Les éléments de réponse de l'enquête de l'Association des bibliothécaires de France. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques_70145

BATS, Raphaëlle. Des bibliothèques non indispensables, mais essentielles ? Un séminaire Enssib pour débattre du rôle des bibliothèques à l'heure de la pandémie. *I2D – Information, données & documents*, mars 2020, n° 3, p.138-145.

BATS, Raphaëlle. Les bibliothèques en 2020 : quatre points de rupture. *Ar(abes)ques* [en ligne]. Avril-mai-juin 2021, n° 101, p.4-5. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=2579&file=1>

BOITEAU, Victor. Passe sanitaire en bibliothèque : les élus locaux pris entre deux feux. *La Gazette des communes* [en ligne] Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/768704/passe-sanitaire-en-bibliotheque-les-elus-locaux-pris-entre-deux-feux/>

CALMUS, Julie, JACQUET, Amandine. Les associations européennes et internationales à l'heure du Covid : interview de Stephen Wyber et Giuseppe Vitiello. *Bibliothèque(s)* [en ligne]. Décembre 2020, n° 102-103, p. 5-7. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/bib102-103>

CATTIAUX, Séverine. Passe sanitaire : dégradation du climat dans les bibliothèques. *La Gazette des communes* [en ligne]. Août 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/761123/passe-sanitaire-degradation-du-climat-dans-les-bibliotheques/>

GIRARD, Hélène. Les élus en renfort des bibliothécaires contre le passe sanitaire. *La Gazette des communes* [en ligne] Novembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/773788/les-elus-en-renfort-des-bibliothecaires-contre-le-passe-sanitaire/>

JOST, Clémence. Bibliothèques : quel est l'impact du covid-19 sur leur offre numérique ? *Archimag* [en ligne]. Avril 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2020/04/06/bibliotheques-impact-coronavirus-offre-numerique>

JOST, Clémence. Bibliothèques et bibliothécaires transformés par le Covid-19. *Archimag*, mai-juin 2020, n° 334-335, p. 16-18.

JOST, Clémence. Covid-19 : les bibliothèques confinées, et après ? *Archimag*, mai-juin 2020, n° 334-335, p. 13-15.

JOST, Clémence. Le déconfinement vu d'ailleurs. *Archimag*, mai-juin 2020, n° 334-335, p. 20.

JOST, Clémence. Un an de Covid-19 dans une bibliothèque parisienne. *Archimag*, Avril 2021, n° 343, p.36-37.

MARTINEZ, Marc. Les BU, un phare dans la tourmente. *Ar(abes)ques* [en ligne]. Avril-mai-juin 2021, n° 101, p.6-7. Disponible à l'adresse : <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=2579&file=1>

POISSENOT, Claude. L'usage des ressources en ligne en temps de confinement : vers une meilleure connaissance des publics de Limédia. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Novembre 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/l-usage-des-ressources-en-ligne-en-temps-de-confinement_69761

SINI, Adèle. Le monde d'après : repenser la bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne]. Juillet 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/bbffocus/le-monde-d-apres_69573

Articles de blog

VERNEUIL, Anne, LAHARY, Dominique. La bibliothèque en mode dégradé : subir ou rebondir ? Dans : *lahary.wordpress* [en ligne]. Juin 2020. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://lahary.wordpress.com/2020/06/11/la-bibliotheque-en-mode-degrade-subir-ou-rebondir/>

Rapports et études

AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. *2021 State of America's libraries. Special report : Covid-19* [en ligne]. Avril 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ala.org/news/state-americas-libraries-report-2021>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Enquête pass sanitaire en bibliothèque : sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. Synthèse* [en ligne]. Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70277-enquete-pass-sanitaire-en-bibliotheque.pdf>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Enquête pass sanitaire en bibliothèque : sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. Annexe 1 : Liste des questions et résultats détaillés des réponses* [en ligne]. Octobre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/sondage_passenbib_annexe_1_questions_reponses.pdf

MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête flash : Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique des bibliothèques territoriales ?* [en ligne]. Mars 2020, 17 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-des-bibliotheques-territoriales>

MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête flash : Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ? (synthèse)* [en ligne]. Mars 2020, 4 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-des-bibliotheques-territoriales>

MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête flash (2e édition – juin 2020) : La crise sanitaire Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique en bibliothèque territoriale ?* [en ligne]. Août 2020, 6 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque-2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d>

NORMANDIE LIVRE & LECTURE. *Retour de l'enquête : le fonctionnement des bibliothèques de Normandie en période Covid. Mars 2020/octobre 2020* [en ligne] [n.d] 6 p. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.normandielivre.fr/retour-denquete-sur-le-fonctionnement-des-bibliotheques-de-normandie-pendant-la-crise-covid-19/>

Vidéos

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Les bibliothèques en temps de crise, retour sur un an de Covid* [en ligne]. Juin 2021, 2h 55mn 57. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/2/195/832/ABF/66e-congres-11-13-juin-2020-dunkerque-bibliotheques-inclusives-bibliotheques-solidaires->

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Bibliogrill : le 3^{ème} lieu est-il covid-compatible ?* [en ligne]. Juin 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/bibliogrill-le-3eme-lieu-est-il-covid-compatible/>

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Bibliogrill : crise sanitaire, crise salutaire ?* [en ligne]. Novembre 2021. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/bibliogrill-crise-sanitaire-crise-salutaire/>

ENSSIB. *Biblio-covid19, épisode 1 : la bibliothèque et ses services* [en ligne]. Avril 2020, 26 mn 54. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://enssib.libguides.com/c.php?g=679447&p=4842901&preview=382ca0457ce71eff37010a7bda8e89ca>

ENSSIB. *Biblio-covid19, épisode 2 : espaces, lieux, routines* [en ligne]. Avril 2020, 19 mn 52. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://enssib.libguides.com/c.php?g=679447&p=4842880&preview=382ca0457ce71eff37010a7bda8e89ca>

ENSSIB. *Biblio-covid19, épisode 3 : rôle social, action sociale, souci et soin* [en ligne]. Juin 2020, 19 mn 20. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://enssib.libguides.com/c.php?g=679447&p=4842882&preview=382ca0457ce71eff37010a7bda8e89ca>

ENSSIB. *Biblio-covid19, épisode 5 : du confinement à la bibliothèque de l'après* [en ligne]. Juin 2020, 16 mn 25. [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <http://raphaellebats.blogspot.com/2020/06/bibliocovid19-episode5.html>

Pages web

ABD, ABF, Acim, ADBGV, Bibliopat. *Biblio-covid* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.biblio-covid.fr/>

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LIVRE ET LECTURE. Bibliopitchs. Dans : *auvergnerhonealpes-livre-lecture* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/bibliotheques/cooperation/bibliopitchs?page=2>

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION. *Club Biblio-Covid : le rôle des associations professionnelles* [en ligne] Février 2021 [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/club-biblio-covid-le-role-des-associations-professionnelles/>

LIVRE ET LECTURE BRETAGNE. Bibliothèques à l'épreuve de la crise. Dans : *livrelecturebretagne* [en ligne] [Consulté le 25 février 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.livrelecturebretagne.fr/la-filiere-du-livre-en-bretagne/crise-sanitaire/bibliotheques-a-l-epreuve-de-la-crise>

MINISTERE DE LA CULTURE. Bibliothèques, archives, librairies. Dans : *culture.gouv* [en ligne] [Consulté le 25/02/2022] Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/COVID-19-questions-reponses-du-ministere-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Bibliotheques-archives-librairies>

Méthodologie d'enquête

BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. 4^e éd. augmentée. Paris : Éditions La Découverte, 2010, 334 p.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 – TRAME DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES D’AUVERGNE-RHONE-ALPES	106
ANNEXE 2 – TRAME DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES D’AUVERGNE-RHONE-ALPES	110
ANNEXE 3 – REPNSES AUX QUESTIONS FERMEES DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES	113
ANNEXE 4 – REPNSES AUX QUESTIONS FERMEES DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES	120
ANNEXE 5 – EXEMPLES D’INFOGRAPHIES PUBLIEES SUR LE SITE INTERNET <i>BIBLIO-COVID.FR</i>	125
ANNEXE 6 – INTRODUCTION D’UN PROTOCOLE SANITAIRE CO-CONSTRUIT PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DES BIBLIOTHEQUES	131
ANNEXE 7 – EXEMPLE DE COMMUNIQUE INTER-ASSOCIATIF PUBLIE PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19	133

ANNEXE 1 – TRAME DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES D'Auvergne-Rhône-Alpes

Ce questionnaire à destination des responsables des bibliothèques de lecture publique d'Auvergne-Rhône-Alpes est diffusé dans le cadre d'un mémoire réalisé pour la formation de conservateur d'Etat des bibliothèques de l'Esssib.

Ce mémoire porte sur les effets de la pandémie de Covid-19 sur les bibliothèques de lecture publique. Il comprendra une étude de cas sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, fondée en partie sur les résultats de ce questionnaire.

Il peut être renseigné totalement anonymement si tel est votre souhait. Si vous décidez de répondre à une question permettant de vous identifier, ces données seront utilisées uniquement dans le cadre de ce travail de recherche et ne seront pas conservées après sa fin. Enfin, les résultats de l'enquête seront mobilisés dans le mémoire de manière anonyme.

Les questions obligatoires sont marquées d'une étoile, les autres ne sont pas obligatoires. Renseigner le questionnaire nécessite entre 5 et 15 minutes, en fonction des questions auxquelles vous déciderez de répondre. Il sera clos le 5 novembre 2021.

Pour votre bonne information, un questionnaire dédié est également transmis aux responsables de bibliothèques départementales et à certains élus locaux en charge de la lecture publique de la région.

Je vous remercie chaleureusement de l'attention et du temps que vous pourrez consacrer à cette enquête.

Mona Oiry, élève conservatrice d'Etat des bibliothèques.

Partie A: Le rôle de la bibliothèque pendant la pandémie

A1. Depuis mars 2020, dans quels domaines la bibliothèque a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les grandes phases de ces adaptations pour chaque domaine concerné.

Missions

Commentaire

Autre

Autre

A2. En tant que professionnelle des bibliothèques, selon vous quelles adaptations pourraient perdurer au-delà de la période de pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)

A3. Selon vous, quel a été le rôle de votre bibliothèque auprès des habitant.e.s du territoire dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ?

A4. En quoi le rôle de votre bibliothèque au sein du territoire a-t-il évolué du fait de la pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)

A5. Quelle perception l'exécutif de votre collectivité a-t-il du rôle de la bibliothèque, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)

Services proposés

Commentaire

Horaires d'ouverture

Commentaire

Collections

Commentaire

Action culturelle

Commentaire

Communication auprès des publics

Commentaire

Financement

Commentaire

Équipe

Commentaire

Aucun

Commentaire

Partie B: Le soutien des acteurs de la lecture publique

B1. Depuis mars 2020, auprès de quels acteurs l'équipe de la bibliothèque a-t-elle trouvé des ressources ou un accompagnement pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ?

Le Ministère de la culture en central

La DRAC

Des associations professionnelles (ABF, AFD, ADBOV, etc.)

Des associations d'élus locaux

La bibliothèque départementale

L'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture

Des organismes de formation (Inssib, Médias Rhône Alpes)

Aucun

Autre

Autre

B2. Quelle a été la nature du soutien du Ministère de la Culture en central envers la bibliothèque ?

Partage de recommandations sanitaires officielles

Partage d'informations diverses

Écoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque

Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque

Appui dans les discussions avec les élus

Formations

Organisation de temps de partage d'informations

Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels

Co-organisation d'événements avec la bibliothèque

Autre <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>	Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>
B3. Quelle a été la nature du soutien de la DRAC envers la bibliothèque ?	B5. Quelle a été la nature du soutien de la bibliothèque départementale envers la bibliothèque ?
<input type="checkbox"/> Partage de recommandations sanitaires officielles <input type="checkbox"/> Partage d'informations diverses <input type="checkbox"/> Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Appui dans les discussions avec les élus <input type="checkbox"/> Formations <input type="checkbox"/> Organisation de temps de partage d'informations <input type="checkbox"/> Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels <input type="checkbox"/> Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	<input type="checkbox"/> Partage de recommandations sanitaires officielles <input type="checkbox"/> Partage d'informations diverses <input type="checkbox"/> Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Appui dans les discussions avec les élus <input type="checkbox"/> Formations <input type="checkbox"/> Organisation de temps de partage d'informations <input type="checkbox"/> Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels <input type="checkbox"/> Co-organisation d'événements avec la bibliothèque
Autre <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>	Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>
B4. Quelle a été la nature du soutien des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.) envers la bibliothèque ?	B6. Quelle a été la nature du soutien des associations d'élus locaux envers la bibliothèque ?
<input type="checkbox"/> Partage de recommandations sanitaires officielles <input type="checkbox"/> Partage d'informations diverses <input type="checkbox"/> Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Appui dans les discussions avec les élus <input type="checkbox"/> Formations <input type="checkbox"/> Organisation de temps de partage d'informations <input type="checkbox"/> Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels <input type="checkbox"/> Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	<input type="checkbox"/> Partage de recommandations sanitaires officielles <input type="checkbox"/> Partage d'informations diverses <input type="checkbox"/> Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Appui dans les discussions avec les élus <input type="checkbox"/> Formations <input type="checkbox"/> Organisation de temps de partage d'informations <input type="checkbox"/> Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels
Autre <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>	Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>
<input type="checkbox"/> Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	<input type="checkbox"/> Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels <input type="checkbox"/> Co-organisation d'événements avec la bibliothèque
Autre <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>	Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>
B7. Quelle a été la nature du soutien de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture envers la bibliothèque ?	B9. Dans quelle mesure ces modalités d'accompagnement sont-elles ou non nouvelles pour la bibliothèque ?
<input type="checkbox"/> Partage de recommandations sanitaires officielles <input type="checkbox"/> Partage d'informations diverses <input type="checkbox"/> Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Appui dans les discussions avec les élus <input type="checkbox"/> Formations <input type="checkbox"/> Organisation de temps de partage d'informations <input type="checkbox"/> Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels <input type="checkbox"/> Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	<input style="width: 100%; height: 60px;" type="text"/>
Autre <input type="checkbox"/>	
Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>	
B8. Quelle a été la nature du soutien des organismes de formation (Enssib, Médialx, etc.) envers la bibliothèque ?	B10. De manière générale, quels ont été selon vous les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 (accompagnement et ressources du ministère de la culture, de la collectivité, du réseau professionnel, relation de confiance avec les élus, financements, etc.) ?
<input type="checkbox"/> Partage de recommandations sanitaires officielles <input type="checkbox"/> Partage d'informations diverses <input type="checkbox"/> Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque <input type="checkbox"/> Appui dans les discussions avec les élus <input type="checkbox"/> Formations <input type="checkbox"/> Organisation de temps de partage d'informations	<input style="width: 100%; height: 60px;" type="text"/>
Autre <input type="checkbox"/>	
Autre <input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>	
B11. Au contraire, quels ont été les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont engendré des difficultés dans son adaptation à la pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)	
	<input style="width: 100%; height: 60px;" type="text"/>

<p>B12. Quelles étaient vos attentes et quelles seraient vos préconisations quant à l'action des différents acteurs de la lecture publique (Ministère de la culture, associations professionnelles, bibliothèques départementales, organismes de formation, etc.) pour faciliter l'adaptation des bibliothèques à la pandémie de Covid-19 ?</p> <p>(question non obligatoire)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>	<p>Partie C: Les facteurs d'adaptation internes à la bibliothèque <small>Cette partie se compose de questions optionnelles. Si vous souhaitez passer directement à la dernière section du questionnaire, cliquez sur le bouton "retour" en bas de la page.</small></p> <p>C1. Depuis mars 2020, dans quels domaines de son fonctionnement interne l'équipe de la bibliothèque a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les phases de ces changements pour chaque domaine concerné.</p> <p>(question non obligatoire)</p> <p>Missions et activités des agents <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Site de travail des agents <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Télétravail <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Modalités d'encadrement des agents <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Missions et gestion des bénévoles <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Gestion des compétences des agents et/ou bénévoles <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Travail en équipe et coordination <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p>
<p>B13. Quel a été le rôle de l'exécutif de votre collectivité dans l'adaptation de la politique de lecture publique et de la bibliothèque à la pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>	
<p>B14. Comment s'est caractérisée la collaboration entre l'équipe de la bibliothèque et l'exécutif de votre collectivité pendant la pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>	
<p>Collaboration d'équipe <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Communication interne <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Matériel informatique <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Autres <input type="checkbox"/></p> <p>Commentaire <input type="text"/></p> <p>Autre <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="text"/></p>	<p>C3. Quels sont selon vous les facteurs inhérents au fonctionnement de la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 (organisation du travail, modalités d'encadrement, expertise et compétences internes, culture professionnelle, ressources informatiques, etc.) ?</p> <p>(question non obligatoire)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div> <p>C4. Au contraire, quels sont les facteurs inhérents au fonctionnement de la bibliothèque qui ont suscité des difficultés dans son adaptation à la pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>
<p>C2. Quels changements pourraient selon vous perdurer au-delà de la période de pandémie de Covid-19 ? (question non obligatoire)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px;"></div>	<p>Partie D: Pour terminer ce questionnaire, quelques informations sur votre bibliothèque <small>Les questions suivantes visent à mieux comprendre et prendre en compte les caractéristiques diverses des bibliothèques d'Auvergne-Rhône-Alpes dans l'analyse des résultats du questionnaire.</small></p> <p>D1. La bibliothèque de votre collectivité est une :</p> <p>Bibliothèque municipale <input type="checkbox"/></p> <p>Bibliothèque en réseau municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Bibliothèque en réseau intercommunal <input type="checkbox"/></p> <p>Bibliothèque associative <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="text"/></p>

<p>D2. Quelle est la collectivité territoriale dont dépend votre bibliothèque ? (question non obligatoire)</p> <input type="text"/>	<p>D7. Etes-vous salarié.e ou bénévole ?</p> <p>Salarié.e <input type="checkbox"/></p> <p>Bénévole <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="checkbox"/></p>
<p>D3. Combien d'habitants.e.s compte la collectivité territoriale dont votre bibliothèque dépend ?</p> <p>Moins de 500 <input type="checkbox"/></p> <p>Entre 500 et 1 999 <input type="checkbox"/></p> <p>Entre 2000 et 9 999 <input type="checkbox"/></p> <p>Entre 10 000 et 49 999 <input type="checkbox"/></p> <p>Entre 50 000 et 100 000 <input type="checkbox"/></p> <p>Plus de 100 000 <input type="checkbox"/></p>	<p>Autre</p> <input type="text"/>
<p>D4. Combien de bénévoles travaillent au sein de la bibliothèque ?</p> <p>Moins de cinq <input type="checkbox"/></p> <p>De cinq à dix <input type="checkbox"/></p> <p>De onze à vingt <input type="checkbox"/></p> <p>Vingt-et-un ou plus <input type="checkbox"/></p>	<p>D8. Si vous êtes ouverte à l'idée de réaliser un entretien dans le cadre de cette recherche, nous vous remercions de transmettre les vos coordonnées mail.</p> <input type="text"/>
<p>D5. Combien de salarié.e.s travaillent au sein de la bibliothèque ?</p> <p>Moins de cinq <input type="checkbox"/></p> <p>De cinq à dix <input type="checkbox"/></p> <p>De onze à vingt <input type="checkbox"/></p> <p>Vingt-et-un ou plus <input type="checkbox"/></p>	<p>Vous êtes arrivé.e. à la fin de ce questionnaire. Je vous remercie sincèrement de votre attention et du temps que vous y avez consacré.</p> <p>Pour toute question, je reste à votre disposition par email : mona.oiry@enssib.fr</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Mona Oiry, élève conservatrice d'Etat des bibliothèques.</p>
<p>D6. Quelles sont vos fonctions au sein de la bibliothèque ?</p> <input type="text"/>	

ANNEXE 2 – TRAME DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES D'Auvergne-Rhône-Alpes

Ce questionnaire à destination des directeurs et directrices des bibliothèques départementales d'Auvergne-Rhône-Alpes est diffusé dans le cadre d'un mémoire réalisé pour la formation de conservateur d'Etat des bibliothèques de l'Enssib.

Ce mémoire porte sur les effets de la pandémie de Covid-19 sur les bibliothèques de lecture publique. Il comprendra une étude de cas sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, fondée en partie sur les résultats de ce questionnaire.

Il peut être renseigné totalement anonymement si tel est votre souhait. Si vous décidez de répondre à une question permettant de vous identifier, ces données seront utilisées uniquement dans le cadre de ce travail de recherche et ne seront pas conservées après sa fin. Enfin, les résultats de l'enquête seront mobilisés dans le mémoire de manière anonyme.

Les questions obligatoires sont marquées d'une étoile, les autres ne sont pas obligatoires. Renseigner le questionnaire nécessite entre 5 et 10 minutes, en fonction des questions auxquelles vous déciderez de répondre. Il sera clos le 5 novembre 2021.

Pour votre bonne information, un questionnaire dédié est également transmis aux responsables des bibliothèques municipales et à certains élus locaux en charge de la lecture publique de la région.

Je vous remercie chaleureusement de l'attention et du temps que vous pourrez consacrer à cette enquête.

Mona Oiry, élève conservatrice d'Etat des bibliothèques.

Partie A: Le rôle de la bibliothèque pendant la pandémie

A1. Depuis mars 2020, dans quels domaines la bibliothèque départementale a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les grandes phases de ces adaptations pour chaque domaine concerné.

Missions

Commentaire

A2. En tant que professionnel.le des bibliothèques, selon vous quelles adaptations pourraient perdurer au-delà de la période de pandémie de Covid-19 ?

A3. Selon vous, quel a été le rôle de votre bibliothèque auprès des habitants.e.s du territoire dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ?

A4. En quoi le rôle de votre bibliothèque au sein du territoire a-t-il évolué du fait de la pandémie de Covid-19 ?

A5. Quelle perception l'exécutif de votre collectivité a-t-il du rôle de la bibliothèque, dans le contexte de la pandémie de Covid-19 ?

Partie B: Le soutien des acteurs de la lecture publique

B1. Depuis mars 2020, auprès de quels acteurs l'équipe de la bibliothèque départementale a-t-elle trouvé des ressources ou un accompagnement pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ?

Le Ministère de la culture en central

Services proposés

Commentaire

Horaires d'ouverture

Commentaire

Collection

Commentaire

Action culturelle

Commentaire

Communication auprès des publics

Commentaire

Financement

Commentaire

Bâtiment

Commentaire

Autre

Autre

Le DRAC

Des associations professionnelles (ABF, AED, ADBGV, etc.)

Des associations d'élus locaux

L'agence Auvergne-Rhône-Alpes livres et lecture

Des organismes de formation (Enssib, Médias Rhône-Alpes)

Aucun

Autre

Autre

B2. Quelle a été la nature du soutien du Ministère de la Culture en central envers la bibliothèque ?

Partage de recommandations sanitaires officielles

Partage d'informations diverses

Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque

Rassemblement des informations de terrain venant de la bibliothèque

Appui dans les discussions avec les élus

Formations

Organisation de temps de partage d'informations

Organisation de temps d'échanges et de réflexions entre professionnels

Co-organisation d'événements avec la bibliothèque

Aucun

Autre

B3. Quelle a été la nature du soutien de la DRAC envers la bibliothèque ?

Partage de recommandations sanitaires officielles

Partage d'informations diverses

Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque

Rencontre des informateurs de terrain venant de la bibliothèque
 Appel dans les discussions avec les élus
 Formations
 Organisation de temps de partage d'informations
 Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels
 Co-organisation d'événements avec la bibliothèque
 Autre

Autre

B4. Quelle a été la nature du soutien des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.) envers la bibliothèque ?

Partage de recommandations sanitaires officielles
 Partage d'informations diverses
 Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque
 Rencontre des informateurs de terrain venant de la bibliothèque
 Appel dans les discussions avec les élus
 Formations
 Organisation de temps de partage d'informations
 Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels
 Co-organisation d'événements avec la bibliothèque
 Autre

Autre

B5. Quelle a été la nature du soutien des associations d'élus locaux envers la bibliothèque ?

Partage de recommandations sanitaires officielles
 Partage d'informations diverses

Partage d'informations diverses
 Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque
 Rencontre des informateurs de terrain venant de la bibliothèque
 Appel dans les discussions avec les élus
 Formations
 Organisation de temps de partage d'informations
 Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels
 Co-organisation d'événements avec la bibliothèque
 Autre

Autre

B8. Dans quelle mesure ces modalités d'accompagnement sont-elles ou non nouvelles pour la bibliothèque ?

B9. De manière générale, quels ont été selon vous les facteurs extérieurs à la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 (accompagnement et ressources du ministère de la culture, de la collectivité, du réseau professionnel, relation de confiance avec les élus, financements, etc.) ?

Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque
 Rencontre des informateurs de terrain venant de la bibliothèque
 Appel dans les discussions avec les élus
 Formations
 Organisation de temps de partage d'informations
 Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels
 Co-organisation d'événements avec la bibliothèque
 Autre

Autre

B6. Quelle a été la nature du soutien de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture envers la bibliothèque ?

Partage de recommandations sanitaires officielles
 Partage d'informations diverses
 Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque
 Rencontre des informateurs de terrain venant de la bibliothèque
 Appel dans les discussions avec les élus
 Formations
 Organisation de temps de partage d'informations
 Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnels
 Co-organisation d'événements avec la bibliothèque
 Autre

Autre

B7. Quelle a été la nature du soutien des organismes de formation (Eausib, Médiat, etc.) envers la bibliothèque ?

Partage de recommandations sanitaires officielles

B10. Au contraire, quels ont été les facteurs extérieurs à la bibliothèque départementale qui ont engendré des difficultés dans son adaptation à la pandémie de Covid-19 ?

B11. Quelles étaient vos attentes et quelles seraient vos préconisations quant à l'action des différents acteurs de la lecture publique (Ministère de la culture, associations professionnelles, organismes de formation, etc.) pour faciliter l'adaptation des bibliothèques à la pandémie de Covid-19 ?

B12. Quel a été le rôle de l'exécutif de votre collectivité dans l'adaptation de la politique de lecture publique et de la bibliothèque à la pandémie de Covid-19 ?

B13. Comment s'est caractérisée la collaboration entre l'équipe de la bibliothèque et l'exécutif de votre collectivité pendant la pandémie de Covid-19 ?

Partie C: Les facteurs d'adaptation internes à la bibliothèque départementale

Cette partie se compose de questions optionnelles. Si vous souhaitez passer directement à la dernière section du questionnaire, cliquez sur le bouton "suivant" en bas de la page.

C1. Depuis mars 2020, dans quels domaines de son fonctionnement interne l'équipe de la bibliothèque a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les phases de ces changements pour chaque domaine concerné.

Missions et activités des agents

Commentaire

Site de travail des agents

Commentaire

Télétravail

Commentaire

Modalités d'encadrement des agents

Commentaire

Missions et gestion des bénévoles

Commentaire

Génius des compétences des agents et/ou bénévoles

Commentaire

Travail en équipe et coordination

Commentaire

C3. Quels sont selon vous les facteurs inhérents au fonctionnement de la bibliothèque qui ont facilité son adaptation à la pandémie de Covid-19 (organisation du travail, modalités d'encadrement, expertise et compétences internes, culture professionnelle, ressources informatiques, etc.) ?

C4. Au contraire, quels sont les facteurs inhérents au fonctionnement de la bibliothèque qui ont suscité des difficultés dans son adaptation à la pandémie de Covid-19 ?

Partie D: Pour terminer ce questionnaire, quelques informations sur votre bibliothèque

Les questions suivantes visent à mieux comprendre et prendre en compte les caractéristiques diverses des bibliothèques d'Auvergne-Rhône-Alpes dans l'analyse des résultats du questionnaire.

D1. Quel est le département dont dépend votre bibliothèque ? (question non obligatoire)

D2. Combien d'habitants.e.s compte le département dont votre bibliothèque dépend ?

- Moins de 500 000
- Entre 500 000 et 500 000
- Entre 500 000 et un million
- Plus de un million

Cohésion d'équipe

Commentaire

Communication interne

Commentaire

Matériel informatique

Commentaire

Aucun

Commentaire

Autre

Autre

D2. Quels changements pourraient selon vous perdurer au-delà de la période de pandémie de Covid-19 ?

D3. Combien de bénévoles travaillent au sein de la bibliothèque ?

- Moins de cinq
- De cinq à dix
- De onze à vingt
- Vingt-et-plus ou plus

D4. Combien de salarié.e.s travaillent au sein de la bibliothèque ?

- Moins de cinq
- De cinq à dix
- De onze à vingt
- Vingt-et-plus ou plus

D5. Quelles sont vos fonctions au sein de la bibliothèque ?

D6. Si vous êtes ouvert.e à l'idée de réaliser un entretien dans le cadre de cette recherche, nous vous remercions de transmettre ici vos coordonnées mail.

Vous êtes arrivé.e à la fin de ce questionnaire. Je vous remercie sincèrement de votre attention et du temps que vous y avez consacré.

Pour toute question à propos de ce travail de recherche, je reste à votre disposition par email : mona.oiry@eussib.fr

Bien cordialement,

Mona Oiry, élève conservatrice d'Etat des bibliothèques.

ANNEXE 3 – REPONSES AUX QUESTIONS FERMEES DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Nombre total de répondants : 115.

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Missions	50	43,48%
Services proposés	108	93,91%
Horaires d'ouverture	78	67,83%
Collections	29	25,22%
Action culturelle	91	79,13%
Communication auprès des publics	68	59,13%
Financements	23	20,00%
Bâtiment	45	39,13%
Aucun	1	0,87%
Autre	17	14,78%

Tableau 1. *Depuis mars 2020, dans quels domaines la bibliothèque a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les grandes phases de ces adaptations pour chaque domaine concerné.*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Le ministère de la Culture en central	31	26,96%
La DRAC	8	6,96%
Des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.)	78	67,83%
Des associations d'élus locaux	2	1,74%
La bibliothèque départementale	63	54,78%
L'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture	6	5,22%
Des organismes de formation (Enssib, Médiat Rhône Alpes)	13	11,30%
Aucun	4	3,48%
Autre	33	28,70%

Tableau 2a. *Depuis mars 2020, auprès de quels acteurs l'équipe de la bibliothèque a-t-elle trouvé des ressources ou un accompagnement pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ?*

	Total	ministère de la culture en central		DRAC		Associations professionnelles		Associations d'élus locaux		La bibliothèque départementale		Agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture		Organismes de formation		Aucun		Autres	
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Moins de cinq salariés	79	17	22%	3	4%	47	59%	2	3%	52	66%	4	5%	9	11%	2	3%	23	29%
De cinq à dix	18	7	39%	3	17%	15	83%	0	0%	9	50%	0	0%	3	17%	1	6%	4	22%
De onze à vingt	9	5	56%	1	11%	9	100%	0	0%	2	22%	1	11%	1	11%	0	0%	3	33%
Vingt-et-un ou plus	9	2	22%	1	11%	7	78%	0	0%	0	0%	1	11%	0	0%	1	11%	3	33%
TOTAL	115	31		8		78		2		63		6		13		4		33	

Tableau 2b. Depuis mars 2020, auprès de quels acteurs l'équipe de la bibliothèque a-t-elle trouvé des ressources ou un accompagnement pour s'adapter à la pandémie ?

Tri des réponses en fonction du nombre de salariés de la bibliothèque.

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Partage de recommandations sanitaires officielles	31	26,96%
Partage d'informations diverses	11	9,57%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	4	3,48%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	2	1,74%
Appui dans les discussions avec les élus	4	3,48%
Formations	0	0,00%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	1	0,87%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	1	0,87%
Autre	0	0,00%
Non affiché	84	73,04%

Tableau 3. *Quelle a été la nature du soutien du Ministère de la Culture en central envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Partage de recommandations sanitaires officielles	7	6,09%
Partage d'informations diverses	4	3,48%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	1	0,87%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	1	0,87%
Appui dans les discussions avec les élus	0	0,00%
Formations	0	0,00%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	0	0,00%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	0	0,00%
Autre	0	0,00%
Non affiché	107	93,04%

Tableau 4. *Quelle a été la nature du soutien de la DRAC envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Partage de recommandations sanitaires officielles	77	66,96%
Partage d'informations diverses	51	44,35%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	16	13,91%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	17	14,78%
Appui dans les discussions avec les élus	10	8,70%
Formations	4	3,48%
Organisation de temps de partage d'informations	3	2,61%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	10	8,70%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	0	0,00%
Autre	1	0,87%
Non affiché	37	32,17%

Tableau 5. *Quelle a été la nature du soutien des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.) envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Partage de recommandations sanitaires officielles	61	53,04%
Partage d'informations diverses	48	41,74%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	39	33,91%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	11	9,57%
Appui dans les discussions avec les élus	4	3,48%
Formations	13	11,30%
Organisation de temps de partage d'informations	3	2,61%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	7	6,09%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	3	2,61%
Autre	2	1,74%
Non affiché	52	45,22%

Tableau 6. *Quelle a été la nature du soutien de la bibliothèque départementale envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Partage de recommandations sanitaires officielles	2	1,74%
Partage d'informations diverses	1	0,87%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	2	1,74%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	1	0,87%
Appui dans les discussions avec les élus	1	0,87%
Formations	0	0,00%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	1	0,87%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	0	0,00%
Autre	0	0,00%
Non affiché	113	98,26%

Tableau 7. *Quelle a été la nature du soutien des associations d'élus locaux envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des réponses (sur 115)
Partage de recommandations sanitaires officielles	5	4,35%
Partage d'informations diverses	4	3,48%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	1	0,87%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	0	0,00%
Appui dans les discussions avec les élus	0	0,00%
Formations	0	0,00%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	1	0,87%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque (SQ011)	0	0,00%
Autre	0	0,00%
Non affiché	109	94,78%

Tableau 8. *Quelle a été la nature du soutien de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Partage de recommandations sanitaires officielles (SQ003)	9	7,83%
Partage d'informations diverses	5	4,35%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	2	1,74%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	2	1,74%
Appui dans les discussions avec les élus	1	0,87%
Formations	4	3,48%
Organisation de temps de partage d'informations	1	0,87%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	2	1,74%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	0	0,00%
Autre	1	0,87%
Non affiché	102	88,70%

Tableau 9. *Quelle a été la nature du soutien des organismes de formation (Enssib, Médiat, etc.) envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Missions et activités des agents	67	58,26%
Site de travail des agents	23	20,00%
Télétravail	62	53,91%
Modalités d'encadrement des agents	18	15,65%
Missions et gestion des bénévoles	39	33,91%
Gestion des compétences des agents et/ou bénévoles	13	11,30%
Travail en équipe et coordination	41	35,65%
Cohésion d'équipe	41	35,65%
Communication interne	25	21,74%
Matériel informatique	33	28,70%
Aucun	1	0,87%
Autre	1	0,87%

Tableau 10. *Depuis mars 2020, dans quels domaines de son fonctionnement interne l'équipe de la bibliothèque a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les phases de ces changements pour chaque domaine concerné.*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Bibliothèque municipale	70	60,87%
Bibliothèque en réseau municipal	7	6,09%
Bibliothèque en réseau intercommunal	27	23,48%
Bibliothèque associative	5	4,35%
Autre	6	5,22%

Tableau 11. *La bibliothèque de votre collectivité est une :*

Réponse	Décompte	Pourcentage
Moins de 500	0	0,00%
Entre 500 et 1 999	10	8,70%
Entre 2000 et 9 999	62	53,91%
Entre 10 000 et 49 999	30	26,09%
Entre 50 000 et 100 000	6	5,22%
Plus de 100 000	7	6,09%

Tableau 12. *Combien d'habitant.e.s compte la collectivité territoriale dont votre bibliothèque dépend ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Moins de cinq	60	52,17%
De cinq à dix	35	30,43%
De onze à vingt	14	12,17%
Vingt-et-un ou plus	6	5,22%

Tableau 13. *Combien de bénévoles travaillent au sein de la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 115)
Moins de cinq	79	68,70%
De cinq à dix	18	15,65%
De onze à vingt	9	7,83%
Vingt-et-un ou plus	9	7,83%

Tableau 14. *Combien de salarié.e.s travaillent au sein de la bibliothèque ?*

ANNEXE 4 – REPONSES AUX QUESTIONS FERMEES DU QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES

Nombre de répondants : 8.

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Missions	5	62,50%
Services proposés	8	100,00%
Horaires d'ouverture	3	37,50%
Collections	7	87,50%
Action culturelle	7	87,50%
Communication auprès des publics	4	50,00%
Financements	3	37,50%
Bâtiment	4	50,00%
Autre	0	0,00%

Tableau 15. *Depuis mars 2020, dans quels domaines la bibliothèque départementale a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les grandes phases de ces adaptations pour chaque domaine concerné.*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Le Ministère de la Culture en central	4	50,00%
La DRAC	3	37,50%
Des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.)	8	100,00%
Des associations d'élus locaux	0	0,00%
L'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture	5	62,50%
Des organismes de formation (Enssib, Médiat Rhône Alpes)	2	25,00%
Aucun	0	0,00%
Autre	0	0,00%

Tableau 16. *Depuis mars 2020, auprès de quels acteurs l'équipe de la bibliothèque départementale a-t-elle trouvé des ressources ou un accompagnement pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Partage de recommandations sanitaires officielles	3	37,50%
Partage d'informations diverses	1	12,50%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	2	25,00%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	2	25,00%
Appui dans les discussions avec les élus	0	0,00%
Formations	0	0,00%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	0	0,00%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	0	0,00%
Autre	0	0,00%
Non affiché	4	50,00%

Tableau 17. *Quelle a été la nature du soutien du Ministère de la Culture en central envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Partage de recommandations sanitaires officielles	2	25,00%
Partage d'informations diverses	2	25,00%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	2	25,00%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	1	12,50%
Appui dans les discussions avec les élus	0	0,00%
Formations	0	0,00%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	1	12,50%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	0	0,00%
Autre	0	0,00%
Non affiché	5	62,50%

Tableau 18. *Quelle a été la nature du soutien de la DRAC envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Partage de recommandations sanitaires officielles	8	100,00%
Partage d'informations diverses	7	87,50%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	5	62,50%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	6	75,00%
Appui dans les discussions avec les élus	1	12,50%
Formations	0	0,00%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	1	12,50%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	1	12,50%
Autre	0	0,00%

Tableau 19. *Quelle a été la nature du soutien des associations professionnelles (ABF, ABD, ADBGV, etc.) envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Partage de recommandations sanitaires officielles	3	37,50%
Partage d'informations diverses	4	50,00%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	1	12,50%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	2	25,00%
Appui dans les discussions avec les élus	0	0,00%
Formations	1	12,50%
Organisation de temps de partage d'informations	0	0,00%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	0	0,00%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	0	0,00%
Autre	0	0,00%
Non affiché	3	37,50%

Tableau 20. *Quelle a été la nature du soutien de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Partage de recommandations sanitaires officielles	0	0,00%
Partage d'informations diverses	0	0,00%
Ecoute et réponse aux interrogations de la bibliothèque	0	0,00%
Remontée des informations de terrain venant de la bibliothèque	0	0,00%
Appui dans les discussions avec les élus	0	0,00%
Formations	2	25,00%
Organisation de temps de partage d'informations	1	12,50%
Organisation de temps d'échanges et de réflexion entre professionnel.le.s	2	25,00%
Co-organisation d'événements avec la bibliothèque	1	12,50%
Autre	0	0,00%
Non affiché	6	75,00%

Tableau 21. *Quelle a été la nature du soutien des organismes de formation (Enssib, Médiat, etc.) envers la bibliothèque ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Missions et activités des agents	4	50,00%
Site de travail des agents	0	0,00%
Télétravail	6	75,00%
Modalités d'encadrement des agents	3	37,50%
Missions et gestion des bénévoles	2	25,00%
Gestion des compétences des agents et/ou bénévoles	3	37,50%
Travail en équipe et coordination	3	37,50%
Cohésion d'équipe	5	62,50%
Communication interne	3	37,50%
Matériel informatique	5	62,50%
Aucun	0	0,00%
Autre	0	0,00%

Tableau 22. *Depuis mars 2020, dans quels domaines de son fonctionnement interne l'équipe de la bibliothèque a-t-elle connu des changements pour s'adapter à la pandémie de Covid-19 ? Le cas échéant, merci de préciser la nature et les phases de ces changements pour chaque domaine concerné.*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Moins de 300 000	2	25,00%
Entre 300 000 et 500 000	3	37,50%
Entre 500 000 et un million	2	25,00%
Plus de un million	1	12,50%

Tableau 23. *Combien d'habitant.e.s compte le département dont votre bibliothèque dépend ?*

Réponse	Nombre de réponses	Part des répondants (sur 8)
Moins de cinq	7	87,50%
De cinq à dix	0	0,00%
De onze à vingt	0	0,00%
Vingt-et-un ou plus	1	12,50%

Tableau 24. *Combien de bénévoles travaillent au sein de la bibliothèque ?*

Réponse	Décompte	Pourcentage
Moins de cinq	0	0,00%
De cinq à dix	0	0,00%
De onze à vingt	2	25,00%
Vingt-et-un ou plus	6	75,00%

Tableau 25. *Combien de salarié.e.s travaillent au sein de la bibliothèque ?*

ANNEXE 5 – EXEMPLES D’INFOGRAPHIES PUBLIEES SUR LE SITE INTERNET *BIBLIO-COVID.FR*



Illustration 1. *Infographie des phases de déconfinement en bibliothèque territoriale. Recommandations des associations. Source : <https://www.biblio-covid.fr/>*



PORT DU MASQUE

Obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans : public, personnels, intervenants extérieurs, dans tous les espaces de la bibliothèque, sauf :

- pour les intervenants des activités artistiques se déroulant dans les espaces officiellement classés L de la bibliothèque ;
- pour les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation



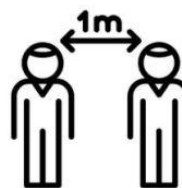
Les dérogations au port du masque qui peuvent exister dans les écoles ou établissements petite enfance ne s'appliquent pas aux bibliothèques territoriales.

DISTANCIATION

Obligation du maintien de la distance d'1 mètre au moins entre deux personnes. Cette obligation porte aussi sur les activités organisées par la bibliothèque à l'extérieur.

Dérogations pour :

- personne en situation de handicap avec accompagnateur ;
- interactions entre professionnels et usagers si inévitable ;
- activités artistiques se déroulant exclusivement dans les espaces classés L.



ACCUEIL DE GROUPES

Possibilité d'accueillir des groupes de +10 personnes sans déclaration préalable auprès du préfet. Mais :

- obligation de faire une déclaration 72h à l'avance au préfet du département pour toute manifestation organisée dans un espace classé L de 1e catégorie seulement si les locaux classés L peuvent accueillir +1500 personnes.
- pour accueillir des groupes de +10 personnes dans des locaux extérieurs, s'assurer que le lieu d'accueil appartient bien à une catégorie d'ERP autorisée à recevoir du public par ce décret



Pour les manifestations à l'extérieur d'un ERP de +10 personnes : faire une demande au préfet.



Illustration 2. Bibliothèques pendant la crise sanitaire : ce que dit la loi. 21 septembre 2020. Source : <https://www.biblio-covid.fr/>

BIBLIOTHÈQUES PENDANT LA CRISE SANITAIRE :

RECOMMANDATIONS DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

MISES À JOUR 21 SEPTEMBRE 2020
WWW.BIBLIO-COVID.FR

NETTOYAGE DES LOCAUX

- Nettoyage journalier des sols selon procédés habituels ;
- Moquettes et tapis pourront être dépoussiérés au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA (High efficiency particulate air), filtre retenant les particules fines et les micro-organismes des poussières rejetés par l'aspirateur.



ACTION CULTURELLE, ACCUEIL DE GROUPES

- mise en place de jauges adaptées ;
- distanciation physique entre les personnes ;
- mise à disposition de gel et matériel de nettoyage pour les matériels utilisés lors d'ateliers ;
- utilisation d'un stylo personnel par les usagers à privilégier ;
- désinfection régulière des matériels informatiques.

COLLECTIONS

Pour les retours > mise en quarantaine de :

- 24h pour les papiers et cartons ;
- 72h pour les documents comportant des éléments plastiques.

OU désinfection du plastique+ 24h de quarantaine pour le papier.

Les professionnels ont toujours la faculté d'adapter ces durées de quarantaine à la circulation locale du virus, notamment dans les départements classés vert pour la circulation du virus.

Pour le libre accès > il est possible d'autoriser la manipulation des documents et leur remise en place, en rayon, par les usagers, sans qu'il faille prévoir leur mise de côté dans des chariots installés en tête de rayonnage. Il est recommandé de placer du gel hydroalcoolique dans les espaces de consultation de la presse.



MISE À DISPOSITION D'OBJETS, JEUX POUR DES GROUPES D'ENFANTS

- Désinfection régulière de ces objets avec un produit actif sur le SRAS-CoV-2. Pour la désinfection des objets portés à la bouche des enfants, en fonction des matières (et indications sur l'objet) laver en machine à 60° ou utiliser un produit désinfectant en privilégiant les produits compatibles avec les surfaces alimentaires puis rincer longuement à l'eau claire ;
- Si pas de désinfection : mise en quarantaine d'un jour ;
- Respect des gestes barrières : port de masque pour les +11 ans ; lavage des mains.



Illustration 3. Bibliothèques pendant la crise sanitaire : recommandations des associations professionnelles. Mises à jour 21 septembre 2020. Source : <https://www.biblio-covid.fr/>



BIBLIOTHÈQUES FERMÉES



PAS D'ACCUEILS DE GROUPES NI DE CLASSES



POSSIBILITÉ DE FAIRE DU PORTAGE DE DOCUMENTS



POSSIBILITÉ DE FAIRE DES PRÊTS À EMPORTER (CLICK AND COLLECT)



Plus d'infos sur la mise en oeuvre d'un service type "click and collect" sur <http://www.biblio-covid.fr/services/drive/>

LA PRÉFECTURE PEUT PRENDRE DES MESURES LOCALES



Attention : la préfecture du département peut restreindre ou interdire l'activité de prêt à emporter, selon la situation locale.

La situation peut évoluer rapidement. Suivez l'actualité sur les sites et réseaux des associations et sur <http://www.biblio-covid.fr>



Illustration 4. Bibliothèques pendant le reconfinement. 30 octobre 2020. Source : <https://www.biblio-covid.fr/>

BIBLIOTHÈQUES : RÉOUVERTURE (M.A.J. APRÈS PARUTION DU DÉCRET)

28 NOVEMBRE 2020
PLUS D'INFOS SUR WWW.BIBLIO-COVID.FR

DÉCRET N° 2020-1454 DU 27 NOVEMBRE 2020

La réouverture des bibliothèques a lieu en période de confinement : s'imposent donc des mesures sanitaires plus strictes que celles observées lors de précédentes réouvertures.

JAUGES

Pour toutes les bibliothèques, quelle que soit leur taille :

- Recommandation pour les espaces en libre accès : **8 m²/personne** ;
- Pour les espaces avec places assises : le décret stipule qu'un siège est laissé entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe dans la limite de six personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;
- Plafond de jauge fixé par décret à 1000 personnes maximum pour les salles disposant de places assises.

GESTION DES FLUX RENFORCÉE

- Recommandation de maintien ou mise en place d'un **système d'horodatage ou de réservations** notamment pour salles d'études ou patrimoniales, salles de réunion, de formation, accès aux postes informatiques ;
- Recommandation pour tous les établissements de + 400 m² : **contrôle par une personne à l'entrée de la bibliothèque** du respect de la jauge, du lavage des mains (fourniture de gel hydroalcoolique à l'entrée) et du port du masque.

Poursuite des recommandations déjà mises en place :

- sens de circulation unique lorsque la configuration des lieux le permet ;
- dispositifs pour lutter contre les points de regroupement (bandes au sol ; plexiglas, etc.)

ACCUEIL DE CLASSES

- Le décret autorise l'accueil dans les bibliothèques de groupes d'enfants sans limite de nombre, notamment pour des activités d'éducation artistique et culturelle :
 - dans tous les espaces de type L s'ils sont à usages multiples
 - et dans tous les espaces de type S.
- Recommandation : éviter le brassage entre groupes différents ; organiser autant que possible une distanciation physique

Cette synthèse des dispositions réglementaires et de recommandations est le fruit d'un travail conjoint des associations mentionnées ci-dessous et du ministère de la Culture (DGHC, SLJ). La situation peut évoluer rapidement. Suivez l'actualité sur les sites et réseaux des associations et sur <http://www.biblio-covid.fr>



PORT DU MASQUE

- Le décret impose le **port du masque obligatoire à partir de 11 ans**. Il autorise une dispense pour la pratique d'activités artistiques.
- Recommandation : ne limiter le retrait du masque qu'à certaines pratiques artistiques absolument incompatibles.



RÉFÉRENTS COVID

Recommandation : nécessité pour chaque bibliothèque de bien identifier le responsable COVID de sa collectivité.

NETTOYAGE RENFORCÉ

Recommandation : aération, nettoyage et désinfection des surfaces de manière régulière.

QUARANTAINE

Recommandation : maintien de la mise en quarantaine ou de la désinfection des documents revenant du prêt à domicile.

PORTAGE A DOMICILE POSSIBLE

ACCUEILS DE GROUPES (HORS SCOLAIRES) + ACTION CULTURELLE

- Le décret autorise l'accueil de groupes de 6 personnes maximum ;
- Recommandation : éviter le brassage entre groupes différents ;
- Pour des pratiques artistiques, le décret autorise à ne pas porter de masque et stipule qu'il n'y a pas à observer de distanciation physique pour la pratique des activités artistiques dont la nature même ne le permet pas. Recommandation : **invitation à la prudence** et à ne retirer le masque que quand c'est absolument incompatible avec la pratique artistique.

Illustration 5. Bibliothèques : réouverture (M.A.J. après parution du décret). 28 novembre 2020. Source : <https://www.biblio-covid.fr/>

**BIBLIOTHÈQUES OUVERTES :
PROTOCOLE À PARTIR DU 19 MAI 2021**

PLUS D'INFOS SUR WWW.BIBLIO-COVID.FR

12 mai 2021

Ces éléments sont susceptibles d'être ajustés ou précisés lors de la prochaine parution du décret.

JAUGES

Jusqu'à nouvel ordre : obligation de respecter une distance d'1 m. entre les personnes (2 m. si port du masque est impossible) à l'intérieur et à l'extérieur.

Jusqu'au 8 juin :

- Pour les espaces en libre accès : **8 m²/personne** ;
- Pour les espaces avec places assises : un siège est laissé vacant entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe (1 groupe = 6 personnes maximum) ;

A partir du 9 juin :

- Pour les espaces en libre accès : possibilité d'assouplir la jauge à **4 m²/personne** ;
- Pour les espaces avec places assises : un siège est laissé entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe (1 groupe = **10** personnes maximum) ;

A partir du 30 juin :

- Pas d'obligation de jauges ;
- Maintien de l'obligation de respecter une distance d'1 m. entre les personnes (2 m. si port du masque est impossible).

GESTION DES FLUX

- Recommandation : **système d'horodatage ou de réservations** pour salles patrimoniales, salles de travail en groupe, postes informatiques ;
- Sens de circulation pour éviter au maximum les croisements.

ACCUEIL DE CLASSES

- Accueil dans les bibliothèques de groupes d'enfants sans limite de nombre ;
- Éviter le brassage entre groupes différents, organiser une distanciation physique.
- Aérer les locaux ;
- Possibilité de non port du masque et non respect de distanciation physique si la nature de l'activité artistique ne le permet pas ;
- Recommandation : invitation à la prudence et à ne retirer le masque que quand c'est absolument incompatible avec la pratique artistique.

PORTAGE A DOMICILE POSSIBLE

Cette synthèse est le fruit d'un travail conjoint des associations mentionnées ci-dessous et du ministère de la Culture (DGMC, SLJ). La situation peut évoluer rapidement. Suivez l'actualité sur les sites et réseaux des associations et sur <http://www.biblio-covid.fr>



PORT DU MASQUE



- **Port du masque obligatoire à partir de 11 ans. Fortement recommandé à partir de 6 ans.**
- Possibilité de dispense pour la pratique d'activités artistiques.
- Recommandation : ne limiter le retrait du masque qu'à certaines pratiques artistiques absolument incompatibles.

NETTOYAGE /AÉRATION

- Aérer les locaux
- Nettoyer les locaux, surfaces et matériels régulièrement au produit virucide (virucide norme EN 14476)
- Accès possible à des assises ou objets en tissus, lavés à 60° pendant au moins 30 min.

FIN DE LA QUARANTAINE

Suppression de la mise en quarantaine des documents.

GESTES BARRIÈRES

- Lavage des mains à l'entrée et à la sortie ;
- Pas de contact entre les personnes.

ACCUEILS DE GROUPES (HORS SCOLAIRES) + ACTION CULTURELLE

- Possible en intérieur et extérieur, dans tous les espaces de la bibliothèque, à partir du 19 mai ;
- Respecter les jauges définies pour les bibliothèques et la distanciation physique de 1 m. Jauge maximale : 800 personnes ;
- Éviter le brassage entre groupes différents ;
- Possibilité de non port du masque et non respect de distanciation physique si la nature de l'activité artistique ne le permet pas ;
- Recommandation : invitation à la prudence et à ne retirer le masque que quand c'est absolument incompatible avec la pratique artistique.

Illustration 6. *Bibliothèques ouvertes : protocole à partir du 19 mai 2021. 12 mai 2021.* Source : <https://www.biblio-covid.fr/>

ANNEXE 6 – INTRODUCTION D’UN PROTOCOLE SANITAIRE CO-CONSTRUIT PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DES BIBLIOTHÈQUES



Direction générale
des médias et des industries culturelles

28 novembre 2020

Aide à la reprise d’activité des bibliothèques territoriales pour la réouverture prévue à partir du 28 novembre 2020

Cette version tient compte du décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Illustration 7. Page de couverture du protocole sanitaire applicable aux bibliothèques en date du 28 novembre 2020. Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, *Aide à la reprise d’activité des bibliothèques territoriales pour la réouverture prévue à partir du 28 novembre 2020*. Novembre 2020. Accessible sur : <https://www.biblio-covid.fr/>

Ce document vise à accompagner les structures dans la priorité absolue que constituent la santé et la sécurité des agents, des salariés et des publics, tout en permettant une ouverture et une activité les plus larges possibles.

Il reprend, pour les bibliothèques relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements, les préconisations édictées par les ministères compétents en matière de santé et de sécurité au travail, qui sont les autorités habilitées en matière de recommandations sanitaires. Il prend en compte la situation sanitaire à la date de sa rédaction, et il devra donc être adapté en cas d'évolution de cette situation.

Ce document est régulièrement mis à jour. Il rappelle, d'une part, le cadre réglementaire, fixé par décret (typographie en rouge dans le document) et, d'autre part, des recommandations applicables à l'accueil des publics dans les services et les locaux des bibliothèques relevant des collectivités territoriales et de leurs groupements. Contrairement aux dispositions réglementaires, qui s'imposent à tous, les recommandations n'ont aucune valeur contraignante pour les collectivités territoriales, qui disposent de la faculté de les suivre ou non, comme de les adapter.

Ces recommandations sont issues d'un processus d'élaboration qui a associé les services du ministère de la Culture et cinq associations professionnelles : l'Association des bibliothécaires de France, l'Association des bibliothécaires départementaux, l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France, Bibliopat et l'Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale.

Les professionnels des bibliothèques trouveront de plus amples conseils méthodologiques, notamment pour construire un scénario progressif de réouverture en 4 phases (voir plus bas § III. Accueil du public), sur le site des cinq associations professionnelles associées à cette démarche collective, sous l'URL suivante :

<http://www.biblio-covid.fr/>

De manière générale, la lecture des informations du site <http://www.biblio-covid.fr/> constitue le prolongement naturel des présentes recommandations sanitaires, l'ensemble des informations ayant été conçu collectivement et de manière totalement coordonné.

Illustration 8. *Deuxième page du protocole sanitaire applicable aux bibliothèques en date du 28 novembre 2020 expliquant la méthode utilisée.* Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, *Aide à la reprise d'activité des bibliothèques territoriales pour la réouverture prévue à partir du 28 novembre 2020.* Novembre 2020. Accessible sur : <https://www.biblio-covid.fr/>

ANNEXE 7 – EXEMPLE DE COMMUNIQUE INTER-ASSOCIATIF PUBLIE PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19



COMMUNIQUE INTERASSOCIATIF : RECOMMANDATIONS POUR UN DÉCONFINEMENT PROGRESSIF DES BIBLIOTHÈQUES

Le 29 avril 2020,

Les associations professionnelles des bibliothèques publient ce jour un document réalisé en concertation avec le Service du Livre et de la Lecture et l'Association Nationale des Conseillers pour le Livre et la Lecture, au service des bibliothécaires et des élu.es, énonçant des recommandations spécifiques pour organiser le déconfinement des bibliothèques.

Pour ce qui est des recommandations sanitaires générales, il conviendra de s'en remettre aux consignes et validations de l'État. Une sollicitation des autorités sanitaires et des services compétents de l'État est en cours à ce sujet.

Les recommandations ci-dessous rassemblent, à titre indicatif, une sélection de sources : fiches métiers du Ministère du travail et avis du Haut Conseil pour la Santé Publique du 24 avril 2020. Elles peuvent donc évoluer.

Convaincues de l'utilité sociale, culturelle, éducative des bibliothèques, les associations proposent des recommandations permettant une réouverture progressive, sereine et maîtrisée des équipements, tant pour la population que pour les personnels. Il s'agit donc de tenir compte du contexte sanitaire, et de prendre les précautions adaptées. Les bibliothèques ne sont utiles socialement et émancipatrices que si la confiance est au rendez-vous, dans les conditions sanitaires et techniques les plus sécurisées possibles.

C'est pourquoi les associations :

- déconseillent une réouverture des locaux des bibliothèques aux publics dès le 11 mai, mais proposent un redéploiement progressif de leurs services ;
- proposent un calendrier de déconfinement par phases, avec un retour à la normale échelonné, en fonction des territoires ;
- sollicitent les services de l'État pour apporter tout éclaircissement, validation et préconisations pour la réouverture progressive des bibliothèques.

Un site web ressource, qui sera actualisé progressivement, sera ouvert à l'adresse : <http://www.biblio-covid.fr/>

Illustration 9. *Communiqué inter-association du 29 avril 2020. ABF, ABD, Acim, ADBGV, Bibliopat. Communiqué interassociatif : recommandations pour un déconfinement progressif des bibliothèques. 29 avril 2020. Accessible sur : <https://www.abf.asso.fr/1/22/879/ABF/communiqué-interassociatif-recommandations-pour-un-deconfinement-progressif-des-bibliotheques>*

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
1. Mise en contexte : croiser lecture publique et pandémie de covid-19	11
1.1 <i>Tour d’horizon des principaux acteurs de la lecture publique en France</i>	<i>11</i>
1.2 <i>Une volonté politique marquée concernant la lecture publique</i>	<i>12</i>
1.3 <i>La pandémie de Covid-19 : une crise sanitaire d’ampleur qui percute les bibliothèques sur le temps long</i>	<i>13</i>
2. Problématisation	15
2.1 <i>Premier cadrage conceptuel par le biais de la sociologie des organisations</i>	<i>15</i>
2.2 <i>Eléments de définition</i>	<i>17</i>
2.3 <i>Problématique et hypothèse de départ</i>	<i>17</i>
3. Méthodologie.....	18
3.1 <i>Cadrage temporel : la pandémie de Covid-19 de mi-mars 2020 à fin 2021.....</i>	<i>18</i>
3.2 <i>Cadrage géographique : une articulation entre les échelles nationale et régionale.....</i>	<i>18</i>
3.3 <i>Méthodes de recherche appliquées</i>	<i>19</i>
PARTIE I - CONSEQUENCES DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES	23
1. Organiser la continuité des services publics, un enjeu de la crise sanitaire.....	23
1.1 <i>La gestion de la crise par les pouvoirs publics : des mesures d’urgence prises à l’échelon national</i>	<i>23</i>
1.2 <i>Face à ces mesures, assurer la continuité des services publics en priorisant les missions.....</i>	<i>24</i>
2. La continuité du service public en bibliothèque pendant la pandémie, maintenue mais sous tension	25
2.1 <i>Une continuité assurée avec des contraintes fortes</i>	<i>25</i>
Des périodes de fermeture non synonymes d’interruption totale des services	25
Des bibliothèques ouvertes sur une majeure partie de la pandémie ..	27
Des modalités d’accueil et des services transformés sous l’effet des mesures sanitaires.....	27
Une continuité de service induisant à la fois un recentrement sur des services-clés et l’accélération d’évolutions en cours	29

2.2 <i>Quelle place pour l'égalité d'accès aux services face à l'impératif de continuité ?</i>	30
L'égalité d'accès aux services en ligne au défi de la fracture numérique	30
Le pass sanitaire comme condition d'accès aux bibliothèques territoriales : un vecteur de malaise dans la profession.....	31
Une mise en place par étape et avec des exceptions	31
Des professionnels des bibliothèques réticents.....	32
Une remise en cause des spécificités et des valeurs des bibliothèques ?.....	33
3. La perception du rôle des bibliothèques pendant la pandémie : renforcement du cœur des missions et sentiment de reconnaissance	34
3.1 <i>La perception par les professionnels du rôle des bibliothèques</i>	35
Une perception négative minoritaire	35
La création de lien social et l'accès à la culture, deux missions exacerbées des bibliothèques municipales	36
Le renforcement du rôle de conseil et de diffusion de ressources numériques des bibliothèques départementales	37
3.2 <i>La reconnaissance des exécutifs locaux</i>	37
Conclusion de la première partie	39
PARTIE II – L'ECOSYSTEME D'ACTEURS ENTOURANT LES BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES, FACTEUR D'ADAPTATION A LA PANDEMIE	41
1. Les caractéristiques préexistantes de la lecture publique : décentralisation et coopération	42
1.1 <i>La lecture publique : entre décentralisation et action de l'État</i> .	42
Les bibliothèques territoriales, des services à part entière des communes et des départements	42
Le rôle de l'État dans la politique de lecture publique, entre centralisation et déconcentration	43
1.2 <i>Les multiples formes de la coopération entre bibliothèques, consensus de la profession</i>	44
2. La collaboration entre acteurs de la lecture publique, entre continuité et reconfiguration, un atout en temps de pandémie	46
2.1 <i>Des bibliothèques entourées, s'appuyant sur des acteurs et des ressources déjà connus</i>	46
La place prépondérante des associations professionnelles, des bibliothèques départementales et des services centraux du ministère de la Culture	46
Des collaborations dans la continuité de l'existant, mais devenant primordiales	48
2.2 <i>Des apports de la collégialité : l'instance de coordination entre le service du livre et de la lecture et les associations professionnelles</i>	49

Des consignes sanitaires co-construites mieux adaptées aux problématiques de terrain.....	50
Une plus grande réactivité dans la diffusion des préconisations	51
Les bénéfices du travail inter-associatif	51
Le témoin du caractère décentralisé de la lecture publique ?.....	52
2.3 <i>Le rôle crucial des associations professionnelles</i>	52
Des associations ressources et passeuses d'information	52
Les moyens utilisés, entre canaux inter-associatifs novateurs et ceux propres à chaque association	53
2.4. <i>La force du réseau : le rôle non négligeable des échanges interbibliothèques et entre professionnels</i>	54
Les bibliothèques départementales, fidèles à leur mission d'accompagnement des petites structures	54
Etude de cas :.....	55
la Médiathèque départementale du Rhône	55
Les collaborations au sein de la collectivité : des circuits de décisions habituels et une participation aux réflexions de l'administration	56
L'accompagnement des acteurs de la lecture publique : un relais de <i>biblio-covid</i> auprès des bibliothèques du réseau	56
Les échanges entre professionnels, une ressource pour les bibliothèques	57
La production et le partage de réflexions, une caractéristique de la profession bien présente.....	57
2.5 <i>Entre l'action des professionnels de terrain et des services centraux de l'État, le rôle de relais des acteurs régionaux</i>	58
3. De l'externe vers l'interne : passage en revue d'autres facteurs facilitateurs	59
3.1 <i>Le facteur politique : une relation de confiance avec les exécutifs locaux importante pour s'adapter</i>	59
Etude de cas : l'exemple de la médiathèque municipale de Villefranche-sur-Saône, ou l'importance du soutien de l'exécutif local ...	60
S'organiser en interne pour adapter les activités de la bibliothèque : appui sur les encadrants de proximité	61
Les collaborations au sein de la collectivité : soutien et confiance de l'exécutif et de la hiérarchie	61
L'accompagnement des acteurs de la lecture publique : mobilisation de <i>biblio-covid</i> et de l'ABF, échanges avec la DRAC	62
3.2 <i>Le facteur administratif : les bibliothèques, des services territoriaux comme les autres, même en temps de crise sanitaire</i>	63
Etude de cas : l'exemple de la bibliothèque municipale de Lyon, ou l'articulation forte avec d'autres services de la collectivité	64

S'organiser en interne pour adapter les activités de la bibliothèque : appui sur le comité de direction et concertation par les encadrants	64
Les collaborations au sein de la collectivité : circuits de validation habituels et appui sur les conseils d'autres services.....	65
L'accompagnement des acteurs de la lecture publique : les préconisations du ministère et des associations, un complément au travail effectué en interne.....	65
<i>3.3 Le facteur humain : la culture professionnelle et les compétences des agents comme vecteurs d'adaptation.....</i>	<i>66</i>
Etude de cas : l'exemple de la médiathèque du syndicat intercommunal Murois, une cohésion d'équipe essentielle	68
S'organiser en interne pour adapter les activités de la bibliothèque : l'atout d'une cohésion d'équipe solide.....	68
Les collaborations au sein de la collectivité : une relation directe entre la responsable de la bibliothèque et la DGS	69
L'accompagnement des acteurs de la lecture publique : appui sur les ressources de <i>biblio-covid</i> et de l'ABF, le réseau professionnel et la MD	69
Conclusion de la deuxième partie.....	70
PARTIE III – DU CONJONCTUREL AU PROSPECTIF : LIMITES, IMPACT ET PISTES DE REFLEXIONS AUTOUR DE L'ADAPTATION DES BIBLIOTHEQUES A LA PANDEMIE	71
1. S'adapter à une pandémie : les pistes d'amélioration.....	71
<i>1.1 Les difficultés rencontrées par les bibliothèques.....</i>	<i>71</i>
<i>1.2 Les attentes vis-à-vis du soutien des acteurs de la lecture publique</i>	<i>73</i>
2. Identifier des changements pérennes : une première tentative.....	75
<i>2.1 L'impact sur les services proposés par les bibliothèques.....</i>	<i>75</i>
<i>2.2 L'impact sur les modalités de travail.....</i>	<i>76</i>
<i>2.3 L'impact sur la collaboration entre les associations professionnelles et avec le ministère de la Culture.....</i>	<i>77</i>
3. Pistes de réflexion pour le présent et l'avenir	78
<i>3.1 Pour un investissement des bibliothèques dans le champ politique</i>	<i>78</i>
Construire une voix inter-associative sur le long terme.....	78
Entrer dans une logique de plaidoyer aux échelons national et local	79
<i>3.2 Pour une culture de l'adaptation au sein des bibliothèques.....</i>	<i>80</i>
CONCLUSION	83
SOURCES.....	87
BIBLIOGRAPHIE.....	89
ANNEXES.....	105
Annexe 1 – Trame du questionnaire à destination des responsables de bibliothèques municipales d'Auvergne-Rhône-Alpes	106

Annexe 2 – Trame du questionnaire à destination des responsables de bibliothèques départementales d’Auvergne-Rhône-Alpes.....	110
Annexe 3 – Réponses aux questions fermées du questionnaire à destination des bibliothèques municipales.....	113
Annexe 4 – Réponses aux questions fermées du questionnaire à destination des bibliothèques départementales	120
Annexe 5 – Exemples d’infographies publiées sur le site internet <i>biblio-covid.fr</i>.....	125
Annexe 6 – Introduction d’un protocole sanitaire co-construit par le ministère de la culture et des associations professionnelles des bibliothèques	131
Annexe 7 – Exemple de communiqué inter-associatif publié pendant la pandémie de covid-19.....	133
TABLE DES MATIERES.....	135